

AVORTEMENT ET AUTOBIOGRAPHIE EN FRANCE, 1946-2016

BY

ANNE-BÉNÉDICTE M. HARMON

DISSERTATION

Submitted in partial fulfillment of the requirements  
for the degree of Doctor of Philosophy in French  
in the Graduate College of the  
University of Illinois at Urbana-Champaign, 2018

Urbana, Illinois

Doctoral Committee:

Assistant Professor François Proulx, Chair and Co-Director of Research  
Professor Stephanie Hilger, Co-Director of Research  
Professor Jean-Philippe Mathy  
Dr. Jean-Jacques Poucel

## ABSTRACT

Through the three autobiographies studied, this dissertation reveals the journey of three women and three abortion situations that reflect the historical and social contexts of each period. In the first, Gisèle Halimi aborted clandestinely. She also wrote her book when abortion was illegal. Annie Ernaux waited until the year 2000 to talk about her 1964 experience. Finally, Colombe Schneck went through an abortion within the frame of the law.

Because the authors aborted their pregnancies and wrote during different times, each wrote due to their own distinctive reasons. Halimi puts herself in danger vis-à-vis the law to defend a right she believes essential for women: the right to bodily autonomy. As lawyer of the Choisir organization and the defense counsel to Marie-Claire, Halimi made an impassioned plea to argue for the necessity of a law that would legalize abortion.

When she writes her autobiography, Annie Ernaux does not need to convince of the necessity of the 1975 law. Her rhetoric is completely different than Halimi's: she wants to use her experience, not only for herself, but also for the other women who have aborted and remained silent. By becoming the representative of the community of women, Ernaux successfully freed the voice of at least one woman: Colombe Schneck.

The experience Schneck went through does not resemble that of her predecessors: she comes from a wealthy family, she aborted her pregnancy in good conditions, without having to worry about the law. Schneck shows us that it doesn't mean that her abortion was easy: she felt the consequences until several decades later. By showing that an abortion is difficult regardless of one's background, Schneck gives us an example that shows that abortion of convenience does not exist.

## EXTRAIT

A travers les trois autobiographies que nous étudions, nous allons voir le parcours de trois femmes et de trois situations d'avortement qui reflètent le contexte historique et social propres à chaque époque. Dans la première, Gisèle Halimi a avorté de manière clandestine et a aussi écrit son livre alors que l'avortement était illégal. Annie Ernaux, quant à elle, a attendu les années 2000 pour raconter son expérience de 1964. Finalement, Colombe Schneck a vécu un avortement dans le cadre de la loi.

Parce que les auteures ont subi leur avortement et écrit à des périodes différentes, la raison d'écrire de chacune leur est propre. Halimi se met en danger au regard de la loi pour défendre un droit qu'elle croit essentiel à la femme, celui de pouvoir disposer librement de son corps. C'est pour cette raison que l'avocate de l'organisation Choisir, qui a défendu Marie-Claire, fait une plaidoirie sans détour pour convaincre du bienfondé d'une loi qui rendrait l'avortement légal.

Annie Ernaux n'a pas besoin de convaincre de la nécessité de cette loi de 1975 quand elle écrit son autobiographie. Sa rhétorique est toute autre que celle d'Halimi : elle veut utiliser cette expérience, non seulement pour elle, mais aussi pour les autres femmes qui ont avorté et qui sont restées dans le silence. En devenant la porte-parole de la communauté des femmes, Ernaux a réussi à libérer la parole d'au moins une autre femme : Colombe Schneck.

L'expérience que Schneck a vécue ne ressemble en rien à celles de ses prédécesseurs : elle vient d'un milieu bourgeois, elle a avorté dans de bonnes conditions, sans avoir à s'inquiéter de la justice. Schneck nous montre que ce n'est pas pour autant que son avortement a été une sinécure : le retentissement s'est fait ressentir jusqu'à plusieurs décennies plus tard. En montrant qu'un avortement est difficile peu importe son milieu social, Schneck nous donne un exemple qui montre que l'avortement de convenance n'existe pas.

*A (par ordre alphabétique) AB, Juno, et Soso.*

## **REMERCIEMENTS**

Je voudrais remercier mes directeurs de thèse, ainsi que les membres de mon comité pour leur soutien et leurs commentaires qui m'ont permis de produire cette thèse. Sur une note plus personnelle, je tiens à remercier les amis qui m'ont épaulée toutes ces années : Anna, Christine, Clay, Emilie, et Jim ; ma famille : ma mère, papy, et mamie Lulu ; et finalement, Ian, mon mari, et les trois terreurs que nous avons à la maison.

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 1 : <i>LA CAUSE DES FEMMES</i> (1973), GISELE HALIMI.....	27
CHAPITRE 2 : <i>L'EVENEMENT</i> (2000), ANNIE ERNAUX .....	56
CHAPITRE 3 : <i>DIX-SEPT ANS</i> (2015), COLOMBE SCHNECK.....	97
CONCLUSION.....	142
ŒUVRES CITEES .....	150
ANNEXE A : LIVRES MILITANTS AVANT 1975.....	158
ANNEXE B : LIVRES MILITANTS APRÈS 1975 .....	159
ANNEXE C : BIBLIOGRAPHIE SUR L'AVORTEMENT DANS LA LITTERATURE .....	161
ANNEXE D : REFERENCES SUR LES CONSEQUENCES DE L'AVORTEMENT.....	163

## INTRODUCTION

L'avortement est tabou, souvent considéré comme privé, et le mettre en lumière dérange. Puisqu'il touche à la sexualité, mais aussi à l'éthique<sup>1</sup>, il vaudrait mieux, pour certains, laisser l'avortement dans l'obscurité. Beaucoup de femmes qui avortent restent souvent silencieuses. Avant la légalisation de l'avortement en 1975, le silence était de rigueur, à cause entre autres des risques judiciaires et de la stigmatisation qui touchait les femmes qui rejettent la maternité. Cela encourage l'oubli d'un passé douloureux, parsemé de femmes mortes, et de la lutte qui l'a accompagné alors que ce droit est considéré comme allant de soi par les jeunes générations qui ne pensent pas qu'il puisse être remis en cause. Les mentalités d'hier sont parfois toujours d'actualité, et ce qui touche à l'avortement est trop souvent équivoque. Dans son livre *Paroles d'avortées* (2004) Xavière Gauthier<sup>2</sup> révèle la complexité du sujet :

Un récit d'avortement, cela touche à la sexualité. On n'a pas toujours envie de la révéler en place publique. L'avortement fait nécessairement suite à un acte sexuel. [...] De surcroît, l'avortement fait nécessairement suite à un refus de maternité. Sentiment difficile à dire, parfois, dans une société où femme et mère coïncident encore souvent dans l'imaginaire collectif. Mauvaise femme, parce qu'elle n'est pas vierge, mauvaise mère, parce qu'elle ne veut pas, ou ne veut plus, ou ne veut pas encore, être mère, elle s'oppose point par point à la glorieuse figure de la Sainte Vierge, mère de Dieu. (Gauthier, *Paroles* 38)

---

<sup>1</sup> Pour une étude philosophique de l'avortement, voir Thomson, et Marquis.

<sup>2</sup> Xavière Gauthier est une écrivaine et journaliste française. Sa thèse de doctorat, *Surréalisme et sexualité*, a été publiée en 1971 chez Gallimard.

## Chronologie<sup>3</sup>

Après la première guerre mondiale, l'Etat français se préoccupe activement de l'augmentation des naissances. Le 27 janvier 1920, le Conseil Supérieur de la natalité est créé. En avril, des primes à la natalité sont accordées aux familles avec plus de trois enfants et en mai, la médaille de la famille française, toujours offerte aujourd'hui, commence à être remise aux familles qui ont plus de cinq enfants (Bard 54). Le 31 juillet 1920, la loi « réprimant la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle » est adoptée. L'avortement est puni de six mois à trois ans de prison et une amende pouvant aller jusqu'à 3000F. La propagande anticonceptionnelle est punie d'un à six mois de prison avec une amende pouvant aller jusqu'à 5000F.

Jusqu'en 1923, la cour d'assise juge les crimes relevant de la loi de 1920. En 1923, l'avortement est correctionnalisé (Nisand 8) : les jurés se laissant trop souvent attendrir au goût du gouvernement, la correctionnalisation donne le pouvoir aux juges de condamner les contrevenantes plus fréquemment. La première fête des mères est célébrée en 1926, et les allocations familiales sont créées en 1932. En juillet 1939, le Code de la famille est adopté, et la répression de l'avortement se fait plus sévère (Bard 54). En effet, l'avorteur risque maintenant entre cinq et dix ans de prison et l'avortée entre six mois et deux ans (Bard 56). Christine Bard conclut : « les femmes, comme individus, doivent donc s'effacer devant l'intérêt supérieur de la famille, que l'Etat compte encadrer » (131). L'avortement devient alors plus qu'une question philosophique : il devient également un outil pour contrôler la population, mais aussi, et plus

---

<sup>3</sup> Pour la chronologie détaillée de la lutte pour le droit à l'avortement, voir Pavard, Tristan et de Pisan, Gauthier (*Naissance d'une liberté*), Thiboud. Pour une étude détaillée de l'intimité des français de 1920 à 1975, voir Rebreyend. Pour une étude générale de l'histoire des femmes, voir Duby et Perrot, Bard.



précisément les femmes. C'est ainsi que l'on peut analyser le paradoxe qui existe pour les femmes avant la légalisation de l'avortement (1975) et de la contraception (1967) : elles ne peuvent que difficilement empêcher une grossesse, mais elles peuvent entraîner la fin de leur grossesse en avortant de manière illégale.

### **Les enjeux de la loi de 1920**

La loi de 1920 interdisant l'avortement a une origine nataliste. Xavière Gauthier explique : « la propagande nataliste prit de plus en plus d'ampleur à l'approche de la Première Guerre mondiale [...] Les Français furent de mauvais patriotes, la France fut vaincue, le mouvement nataliste triompha » (*Naissance* 44). Elle résume également la situation après la Première guerre mondiale : « La France avait des besoins, les femmes devaient les satisfaire. La France avait subi les pertes en vies humaines de la guerre, la France devait se repeupler. Les femmes devaient accoucher » (*Naissance* 45). Dans la préface du livre de Lorette Thibout, *L'avortement, vingt ans après* (1995), Benoîte Groult explique le cynisme avec lequel le gouvernement a pensé aux femmes. Elle écrit :

Mais après la terrible saignée de la Grande Guerre, l'obsession des dirigeants est de favoriser la natalité. 'Quel est le grand devoir de la femme ?' s'écrie le Dr Doléris au nom de l'Académie de médecine. 'Enfanter, encore enfanter, toujours enfanter. Volontairement stérile, elle retombe au rang de la prostituée.' C'est ainsi que la fameuse loi de 1920, dite la 'loi scélérate', fut votée le 31 juillet 1920 par la chambre bleu horizon, composée de 314 députés mâles, eux-mêmes élus exclusivement par des électeurs mâles (les femmes n'obtiendront le droit d'être électrices et éligibles que vingt-quatre ans plus tard). (II)

Gauthier renchérit :

l'Etat, qui voulait une France de 100 millions de Français [...] l'Eglise, surtout catholique, qui exigeait que le devoir conjugal aboutisse à la procréation, l'Ordre des médecins, qui affirmait qu'une femme ne se porte bien que si elle est mère et, si possible, avant 25 ans, ces trois instances dirigeantes à forte dominante masculine décidaient à la place de la femme quelle serait la vie de son ventre. (*Paroles* 47)

Le gouvernement a donc tout fait pour transformer les femmes en machines à faire des enfants, avec le double avantage de les garder à la maison, c'est-à-dire sous le joug continu de l'homme. D'après Gauthier, « la loi de 1920 faisait partie de cet arsenal de domination. Pour être sûrs que les enfants qui naîtraient de leurs épouses seraient bien les leurs, il ne fallait pas que celles-ci puissent avoir des relations sexuelles extraconjugales ; la sanction de la grossesse illicite était alors une excellente gardienne » (*Paroles* 48). C'est ainsi que l'expression « maternité esclave » fait son apparition. Gauthier explique : « L'expression 'maternité esclave, que les féministes criaient dans les rues au cours des années 1970, paraît exagérée. On voit pourtant que l'enfant pouvait enchaîner l'épouse à son mari, qu'il pouvait être un boulet au pied de celle qui souhaitait se libérer » (*Paroles* 219). C'est aussi ce que relève Bibia Pavard quand elle explique que

les enfants sont un obstacle à [la] poursuite [des études] par les problèmes de temps et d'argent qu'ils posent et ce sont généralement les femmes qui doivent les interrompre.

Outre les questions matérielles, la santé des femmes est omniprésente : elle est menacée par des grossesses multiples qui provoquent fatigue et surmenage. Inversement, la grossesse est déconseillée aux femmes à la santé défaillante mais sans que les moyens leur soient fournis pour l'éviter. (31-32)

Très souvent, le corps médical n'apporte pas d'aide à la femme pour qui une grossesse pourrait avoir des conséquences désastreuses. Il n'est pas non plus rare que, soit par conviction personnelle ou religieuse, ou par « conscience professionnelle », le médecin fasse des curetages à

vif<sup>4</sup>, que l'infirmière mette des tiges de persil dans un vase sur la table de chevet de la patiente avortée<sup>5</sup> (*Paroles* 161). Dans *Paroles d'avortées*, Gauthier cite un témoignage : « le lendemain, c'était la fête des Mères. Ils ont offert à toutes les femmes qui accouchaient une savonnette, ou un truc comme ça. A moi aussi. C'était de la torture ! » (117). Gauthier continue de s'insurger en se demandant :

Pourquoi placer systématiquement les avortées dans les lits les plus inconfortables, au centre de la salle commune, sinon pour les punir et les désigner au mépris et au dégoût de tous. Les infirmières religieuses catholiques ajoutaient parfois des raffinements de cruauté, comme le supplice subi par Maryse, un poids pendant de son sexe, accroché au pied du fœtus, pendant des heures. Ou cette jeune fille, transportée dans un établissement hospitalier en banlieue parisienne, avec un avortement commencé volontairement. Les soignants tentèrent de stopper le processus. En vain. Alors les bonnes sœurs ont apporté un berceau dans la chambre, y ont couché le fœtus et l'ont fait baptiser. (160-161).

Contre ces tortures morales et physiques—certaines sont violées ou subissent des attouchements sexuels (169)—il n'y a aucun recours pour les victimes. En effet, « [c]omment auraient-elles osé

---

<sup>4</sup> Un curetage à vif est un curetage utérin fait sans anesthésie.

<sup>5</sup> « Les objets les plus utilisés étaient les instruments de travail ou de beauté féminin : aiguille à tricoter, baleine de parapluie ou de corset, épingle à cheveux, bref tout ce qui passait quotidiennement dans les mains des femmes. Puis, lorsque les modes et les travaux ont changé, on trouva aussi des bigoudis, des scoubidous, des tuyaux d'aquarium, des piques (que les vendeuses utilisent pour marquer les prix). Certaines achetaient au noir des tuyaux de perfusion. Et, toujours : des ciseaux, des fourchettes, des branches d'arbre, des tiges de lierre ou de persil, des os de poulet, du fil de fer, du fil électrique, un bout de bois » (*Paroles* 20-1). Pour ce détail particulier, Gauthier rapporte un témoignage : « Même symbolique, un geste peut faire mal. Ainsi, cette patiente qui s'était délivrée avec une queue de persil. Le lendemain matin, sur sa table de nuit, elle avait un bouquet de persil dans son verre ! Une infirmière compatissante l'a enlevé avant qu'elle ne se réveille... » (*Paroles* 161).

protester, même si elles étaient violées, elles qui étaient dans une situation illégale ? » (169-170). Certains médecins ont une telle haine des femmes qui essaient d'avorter qu'en cas de doute, ils font subir la même chose aux femmes qui viennent à l'hôpital à la suite d'une fausse-couche spontanée ou même d'une grossesse extra-utérine.

### **Dans les années 1940**

Au début des années 1940, la maternité est devenue devoir d'Etat et les mères sont glorifiées (Riot-Sarcey 90). Après la défaite de mai 1940, le général Pétain donne une nouvelle devise à la France : « travail, famille, patrie ». Pétain devient le père de la patrie dont « la protection [...] ne s'exercera qu'en échange d'une promesse de fidélité et d'obéissance absolues » (Duby 290). La maternité reste alors un devoir national (293) et Duby ajoute : « Il n'existe pas de mauvaises mères, il n'existe que de mauvaises femmes qui refusent d'être mères » (292).

L'ordre des médecins, créé en 1941, participa à la répression de l'avortement et encourage les dénonciations malgré le secret médical (Bard 135). Le 14 septembre 1941, l'avortement devient une « infraction de nature à nuire à l'unité nationale, à l'Etat et au peuple français » (Bard 135) et le 15 février 1942, il est déclaré un « crime contre la sûreté de l'Etat » (Bard 135) jugé par un tribunal d'exception et passible de la peine de mort. Dans ces conditions, le nombre de condamnations augmente (Bard 135). Fiammetta Venner explique plus en détails :

Une loi datée du 15 février 1942 stipule qu'aider une femme à avorter est un crime contre l'Etat et la race, et peut être puni d'internement voire même de comparution devant le Tribunal d'Etat. Des sages-femmes et des infirmières sont condamnées aux travaux

forcés. L'une d'elles, Marie-Louise Giraud<sup>6</sup>, sera guillotinée le 30 juillet 1943 pour avoir aidé des femmes à avorter. Les lois de Vichy sont abrogées à la Libération. En 1955, l'avortement thérapeutique est autorisé lorsque la grossesse met la vie de la femme en danger. Cependant, les lois de 1920 et de 1923 ne sont pas remises en question par le pouvoir. (13)

Les années 1945 et 1946 voient la « création du quotient familial pour l'attribution des allocations, bientôt indexées sur les salaires, versement d'une allocation de maternité à laquelle s'ajoute une allocation prénatale » (Riot-Sarcey 94).

### **Dans les années 1950-1960**

Selon Pavard, il y aurait entre 600.000 et 800.000 avortements par an au milieu des années 1950, soit environ un avortement par naissance (22). Elle explique aussi la différence de point de vue cruciale qui est en train de se développer : « la loi de 1920 n'est plus considérée comme un moyen de lutter contre les avortements mais comme la cause principale des avortements criminels ; elle n'est plus perçue comme un instrument de lutte contre la dénatalité, au contraire, puisque les avortements peuvent avoir des effets indirects sur la fécondité » (Pavard 22). Cela entraîne un changement dans la perception du contrôle des naissances qui « aspire à devenir moralement justifié, valide comme moyen d'apporter la santé et le bonheur des familles et crédible scientifiquement » (Pavard 19-20). Ce changement commence dans les publications médicales (Pavard 21). Pavard explique aussi que « [l]'argument principal mis en avant pour favoriser la libération de la contraception est son utilisation comme remède à l'avortement »

---

<sup>6</sup> Le film de Chabrol *Une Affaire de femmes* (1988) et le livre du même titre de Francis Szpiner (1986) racontent l'histoire de Marie-Louise Giraud.

(Pavard 21). C'est donc sous couvert de limiter les avortements clandestins que la contraception se libéralise. Le débat sur la contraception est mis au-devant de la scène pour essayer d'enrayer le nombre d'avortements clandestins<sup>7</sup>. L'auteure continue : « [l']argumentation [...] passe ainsi par une description de la réalité des pratiques clandestines d'avortement en France dans les années 1950. Le ton est souvent proche du mélodrame » (21).

Par exemple, *La Grand' peur d'aimer* (1961) a été écrit par Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, une gynécologue engagée dans la lutte pour le droit à l'avortement. Toutes les histoires qu'elle raconte sont ses expériences avec des femmes qui sont venues la voir parce qu'elles étaient enceintes et ne voulaient pas forcément garder l'enfant. Lagroua Weill-Hallé montre au lecteur la difficulté avec laquelle elle écoute les femmes, alors qu'elle sait qu'elle ne pourra rien faire pour elles. Elle parle de ses regrets de ne pas avoir fait plus, parfois simplement en prenant le temps d'être davantage à l'écoute. Elle montre également la misère dans laquelle certaines femmes sont piégées, avec déjà trop d'enfants, et l'impossibilité pour Lagroua Weill-Hallé de pouvoir les aider à avorter à cause de la loi répressive de 1920. Il est intéressant de noter que l'auteure donne son point de vue et parfois ses commentaires. Lagroua Weill-Hallé montre le mécanisme qui empêche les femmes de disposer librement de leur corps et l'impuissance de cette femme médecin face aux lois répressives mises en place par le gouvernement.

Un autre exemple est *Le Livre noir de l'avortement* (1962). Bien que décrit par l'auteure, Marcelle Auclair, comme un livre qui ne se veut ni pour ni contre l'avortement, elle explique que ce n'est pas « une apologie de l'avortement » (9), il est difficile en tant que lecteur de ne pas prendre le parti des femmes qui témoignent dans ce recueil. Journaliste à *Marie-Claire*, Marcelle

---

<sup>7</sup> Cela sera sans grand succès jusqu'à la fin des années 1960, quand la contraception est enfin autorisée par l'Etat français.

Auclair a demandé aux lectrices de ce magazine du début des années 1960 de lui envoyer leur témoignage sur l'avortement. Elle reçoit alors près de six cents lettres provenant le plus souvent de femmes mariées (quatre cent quarante), mais aussi d'hommes (presque quarante lettres). Dans ces cinq cent quatre-vingt-une lettres, sont mentionnés près de trois mille avortements (13). La plupart de ces lettres ne seront jamais publiées dans le magazine, mais dans ce livre publié indépendamment. L'auteur constate la souffrance incroyable que les femmes endurent sans possibilité de moyen de contraception ni droit à l'avortement. C'est une des raisons pour lesquelles elle a décidé de publier cet ensemble de morceaux choisis de lettres. L'ensemble des lettres est un témoignage poignant de l'horreur vécue par les femmes qui sont contraintes d'avorter dans des conditions déplorables.

Le livre de Jacques Derogy<sup>8</sup>, *Des Enfants malgré nous* (1956), offre un autre puissant argument en faveur de la légalisation de l'avortement. Derogy y explique en effet les problèmes que l'avortement clandestin crée, et essaye de lever la honte qui enveloppe les femmes qui avortent dans l'illégalité. Il explique qu'il faudrait notamment que les femmes puissent dire la vérité sur les avortements qu'elles tentent de déclencher sans risquer les reproches des médecins. Derogy est celui qui « va le plus loin » (Pavard 21) dans sa démonstration : il décrit les différents types d'avortements. Il explique que l'argent peut acheter un médecin, un voyage en Suisse, et « toutes les garanties de l'hygiène et toutes les ressources de l'anesthésie » (41). Il continue : « [l]a souffrance morale et physique commence avec la pauvreté. Pitoyable détresse de celles qui doivent aller au bout de leur misère et qui croient, en ne reculant pas devant la douleur et la mort, expier un crime que la société ne leur pardonnerait pas » (41). Derogy insiste : « Avertie peu ou

---

<sup>8</sup> Jacques Derogy (1925-1997) était un journaliste français, pionnier du journalisme d'investigation. Il a travaillé à *L'Express* avec Françoise Giroud, une des fondatrices du journal.

prou des dangers que comporte un avortement clandestin, une femme qui ne veut pas son enfant ou qui ne peut pas le vouloir ne recule devant rien : aucune douleur ne l’effraie, aucune démarche, aucune humiliation ne lui coûtent » (47). Les exemples qu’il donne sont poignants et montrent l’absurdité de la situation :

C’est généralement le samedi soir que le médecin est appelé en consultation chez une « femme-qui-saigne », et que l’on voit arriver par fournées dans les services de chirurgie ou de gynécologie les femmes admises en urgence pour fièvre ou hémorragie. Pourquoi le samedi soir ? Parce que le lendemain, c’est jour de repos, et que la plupart des femmes qui se font avorter à la va-vite travaillent le reste de la semaine. Elles espèrent ainsi se débarrasser de leur grossesse et récupérer leurs forces en vingt-quatre heures. Et puis survient l’accident... (22)

Un autre exemple est « ce qu’on pourrait appeler ‘l’avortement de la cuisine’, l’avortement familial : la mère, la sœur ou le mari prêtent la main. On confectionne le breuvage salvateur, ou l’on enfonce la tringle à rideaux. Il est de plus en plus difficile de se procurer dans le commerce des instruments plus appropriés » (26). Il est difficile de rester insensible devant ces tableaux.

Derogy, qui compare l’auto-avortement à une « opération-suicide » (30) et assimile le curetage à vif à une vengeance de la société (39), essaye de montrer que l’avortement n’a rien de criminel. Il écrit :

« Manœuvres abortives », c’est le langage des rapports de la gendarmerie et de la rubrique des faits-divers [sic]. Il serait pourtant stupide de définir l’avortement comme un trafic honteux et illicite. L’avortement c’est l’expulsion, spontanée ou provoquée, du produit de la conception non encore viable. Quand celui-ci devient viable, on dit qu’il y a accouchement—et non infanticide, même si cette viabilité s’arrête au moment de la



naissance. L'avortement n'a rien de criminel par lui-même. Il peut être accidentel ou provoqué volontairement. (22)

Cette définition est vague et englobe ce que l'on considère communément comme avortement—une fausse couche volontaire—et ce qu'on ne considère pas comme un avortement—une fausse couche spontanée. En brouillant les lignes entre les deux fausses couches, Derogy essaie de montrer, de manière exagérée et plus ou moins convaincante, que l'avortement en soit n'est qu'une fausse couche, ce qui est naturel, et la durée de la grossesse avant cette fausse couche n'entre pas en ligne de compte. De même, il transforme la définition de l'accouchement en « fausse couche du produit viable de la conception », même si cette viabilité n'a aucune signification puisqu'elle peut « s'arrête[r] au moment de la naissance ».

Contrairement à celui de l'avortement, l'argument utilisé pour la contraception<sup>9</sup> n'est pas celui du refus des naissances, mais de l'espacement dans le temps. Comme l'explique Jean Dalsace:

Autrement dit, l'argumentaire ne s'oppose pas directement au discours nataliste. Ainsi ce n'est pas un hasard si les termes de « limitation des naissances » ou libre maternité, courants chez les néo-malthusiens, ne sont pas repris. [...] le but du *birth control*<sup>10</sup> « n'est

---

<sup>9</sup> Pour les moyens de contraceptions acceptés par la loi avant 1967, voir Lagroua Weill-Hallé (*L'enfant-accident* et *La grand'peur d'aimer*) et Derogy.

<sup>10</sup> Sur les termes utilisés pour parler de ce concept, Pavard écrit : « L'expression de 'parenté planifiée' est également progressivement introduite, littéralement traduite de l'anglais '*planned parenthood*' alors que le terme de parenté semble impropre en français. Elle suggère l'idée de rationalisation dans le temps. Elle s'inscrit parfaitement dans l'idéologie productiviste de l'après-guerre où tant les entreprises que les Etats planifient la production. Au début, Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé emploie également le terme de 'maternité dirigée' et rappelle celui d'économie dirigée et Jacques Derogy propose comme traduction du terme *birth control* 'l'art de commander les naissances', donc de maîtrise le temps. [...] un autre terme souvent utilisé est celui de 'maternité consciente' qui place la raison humaine au cœur du processus d'enfantement.

plus la limitation des naissances, mais l'obtention de familles heureuses, où les enfants son désirés, suffisamment espacés pour n'être pas un lourd fardeau, d'abord pour la santé de la mère et pour le budget de la famille. (Pavard 35)

La loi Neuwirth est votée le 28 décembre 1967. Elle autorise la vente de contraceptifs oraux et de stérilets en pharmacie<sup>11</sup>, sur ordonnance et pour les personnes majeures, ainsi que des centres d'information sur la contraception. La propagande antinataliste et la publicité des produits contraceptifs sont cependant toujours interdites. Néanmoins, dans les faits, puisque les décrets d'application de la loi ont été signés entre 1969 et 1972, aucun contraceptif oral ou stérilet n'est autorisé à la vente jusqu'en 1973 (Rebreyend 312). Riot-Sarcey explique que la loi « reconnaît le bien-fondé de la régulation des naissances » (101), mais la publication des décrets rendant la loi effective trois ans plus tard, en 1970, montre des résistances de la part du gouvernement (Riot-Sarcey 101).

### **Dans les années 1970**

Dans les années 1970, le nombre d'avortements par an est estimé à 250 000<sup>12</sup>. Xavière Gauthier écrit : « On ne saura jamais le nombre exact [de femmes mortes à la suite d'avortements

---

Sans la contraception, la maternité est inconsciente, autrement dit irréfléchie, voire machinale, et les hommes et les femmes qui les subissent ne se distinguent pas des mâles et des femelles appartenant aux espèces animales » (35).

<sup>11</sup> « Le préservatif est le seul contraceptif autorisé par la loi [de 1920, puisqu'elle ne le mentionne pas]. On peut le trouver dans les pharmacies et les herboristeries, à condition d'avoir de quoi le payer et d'oser le réclamer. Du reste [...] le préservatif ne sert pas tant à éviter les grossesses que les maladies vénériennes. Il est donc recommandé pour les aventures d'un soir et les amours tarifées, [...] mais pas avec une amante attirée » (Rebreyend 97-98).

<sup>12</sup> Dans le *Livre blanc de l'avortement* (1971), le Dr Jean Cohen donne une estimation qui excède le chiffre qui semble être admis. Il estime entre 300 000 et 800 000 avortements clandestins

illégaux]. Silence, honte, interdit obligent. Mais il est vraisemblable que de une [sic] à dix femmes sont mortes, chaque jour, en France, jusqu'à la loi Veil [1975] » (*Paroles* 270). C'est une des raisons pour laquelle « [l]e grand souci des mouvements de libération des femmes, dans les années 1970, a justement été de porter ce qui était considéré comme relevant de l'intime—et donc gardé secret—dans les rues, par les manifestations, dans les médias, dans les meetings. Faire savoir les brutalités, les avortements, les viols, y compris conjugaux » (*Paroles* 63).

D'ailleurs, une étape importante de la lutte pour le droit à l'avortement est le « manifeste des 343 ». Ce manifeste, écrit par Simone de Beauvoir et publié le 5 avril 1971, a été signé par 343 femmes, certaines célèbres, et souvent appelé « le manifeste des 343 salopes ». Dans ce texte, les signataires déplorent le nombre d'avortements faits dans des conditions dangereuses et demande la légalisation de l'avortement pour que les millions de femmes<sup>13</sup> concernées puissent

---

chaque année. Il est difficile de savoir le nombre exact qui varie suivant le point de vue de la source. En effet, les militants pour le droit à l'avortement tendent à gonfler le nombre, alors que ceux qui l'opposent le minimisent fortement. La publication de l'Institut National d'Etudes Démographiques *Population* donne le chiffre moyen de 250 000 avortements en France en 1972, soit entre 30 et 40 avortements pour 100 naissances (« La situation démographique de la France en 1972 », *Population*, n°6, 1973. pp. 1039-1062).

<sup>13</sup> Au sujet du nombre de femmes qui avortent, Gauthier explique : « Des chiffres sont donnés : pour les années 1950, entre 400 000 et 1 200 000 avortements par an, selon Jacques Derogy ; dans les années 1970, 600 000 selon le professeur Milliez ; d'après le député Claude Peyret, entre 600 000 et 800 000 avortées, dont au moins 600 en meurent ; un million disent les 343 femmes qui signent le manifeste du *Nouvel Observateur* en 1971 ; le professeur Raoul Palmer cite le chiffre de 360 000 à un million et 3 600 morts. Selon cette dernière source, dix femmes mourraient chaque jour en France pour avoir voulu se délivrer d'une maternité non désirée. Simone de Beauvoir écrivait : « La législation française assassine 5 000 femmes chaque année. » Le docteur Simon, un des fondateurs du futur Planning familial, parle de 850 000 avortements annuels. Il est certainement le plus près de la vérité. Cela représente un avortement pour une naissance » (*Paroles* 16). « Dans une étude de 1966, l'Institut national d'études démographiques, par des moyens indirects, et notamment en remontant des décès d'origine obstétricale aux avortements provoqués, à l'aide d'une estimation plausible du taux de mortalité résultant de manœuvres abortives (1 p. 1000), concluait à un chiffre annuel d'avortement illégaux [sic] de

enfin avorter sans risquer leur vie. A la suite de ce manifeste, Gisèle Halimi, avocate qui est le sujet du premier chapitre, et Simone de Beauvoir créent l'association Choisir pour aider les femmes qui risquent d'être inquiétées par la justice après avoir admis publiquement qu'elles avaient avorté. Comme nous le verrons plus en détails dans le chapitre dédié à Halimi, Choisir et Halimi elle-même ont joué un rôle très important dans le procès de Bobigny qui s'est déroulé en 1972.

Le procès de Bobigny a été le coup de grâce contre la loi de 1920. En effet, c'est à la suite de ce procès que la loi 1920 a perdu toute crédibilité. Gisèle Halimi est l'avocate principale de la défense dans ce procès. Elle se bat pour Marie-Claire et Michèle Chevalier. Marie-Claire tombe enceinte après avoir été violée par un camarade de classe. Elle en parle à sa mère qui lui dit que quelle que soit sa décision—garder l'enfant ou non—, elle la soutiendra. La jeune fille décide d'avorter. Le gynécologue qui confirme la grossesse est d'accord pour pratiquer l'avortement, pour la somme de 4500 F, ce qui représente trois mois de salaire de la mère de Marie-Claire, employée de métro. Michèle en parle autour d'elle, à ses collègues, et plusieurs d'entre elles sont tout de suite solidaires avec Michèle et Marie-Claire. D'ailleurs, ces femmes seront aussi dans le box des accusés avec la mère de la jeune fille. Une amie de l'une d'entre elles, Mme Bambuk, connaît bien les manœuvres abortives pour y avoir eu recours plusieurs fois elle-même. Elle accepte d'aider Marie-Claire. A la troisième tentative de Mme Bambuk, la jeune fille fait une hémorragie, et elle est emmenée tant bien que mal dans une clinique où sa mère doit régler 1200F avant même qu'elle puisse être admise. Marie-Claire est sauvée après un curetage fait dans de

---

l'ordre de 250 000, soit environ 30% des naissances vivantes » (« La situation démographique de la France en 1972 » 1047).

très bonnes conditions. Le délinquant qui a violé Marie-Claire est arrêté pour vol de voiture. Pour essayer de s'en sortir face à la police, il dénonce la jeune fille qui lui avait dit qu'elle avait avorté. Marie-Claire, Michèle, et les trois femmes qui les ont aidées sont toutes inculpées. Comme Marie-Claire est mineure, elle sera renvoyée devant le Tribunal pour enfants ; les autres devant le Tribunal correctionnel de Bobigny (Halimi 69-73). Marie-Claire est relaxée (75). Les autres sont condamnées, mais leurs peines sont très clémentes. Halimi écrit : « Le jugement rendu à Bobigny est un jugement qu'on peut qualifier d'historique, car il a consacré l'éclatement de la loi 1920 » (81). Elle continue : « nous n'avions pas été tendres pour nos juges. Je veux dire : nous ne leur avons pas facilité la tâche, nous avons revendiqué notre culpabilité et nous avons expliqué que ces faits que nous reconnaissons avoir commis, n'étaient ni criminels, ni délictueux mais qu'ils étaient l'expression nécessaire d'une revendication de liberté » (81). Au moment où Halimi a écrit son livre en 1973, Madame Chevalier était en train de faire appel du jugement ; Halimi voulait que toutes les accusées soient relaxées. Dans l'édition de *La Cause des femmes* de 1992, Halimi ajoute que « le Ministère public a *volontairement* laissé passer le délai de trois ans sans fixer l'affaire à l'audience de la Cour d'Appel. D'où *prescription*. D'où Michèle Chevalier n'a jamais été condamnée » (Halimi, *La cause* (édition de 1992) 114).

En relaxant Marie-Claire et en donnant des peines minimales aux femmes qui l'ont aidée à avorter, le ministère de la Justice admet donc implicitement qu'il ne peut plus appliquer la loi de 1920. Cela ne marque pas pour autant la victoire du camp en faveur de la légalisation de l'avortement. Le gouvernement essaie toujours de faire taire les militants. Venner explique que

[l]e 15 novembre 1973, le film *Histoire d'A*, tourné par Marielle Issarti et Charles Belmont, est saisi. Il montre un avortement selon la méthode d'aspiration dite méthode Karman. Le MLAC décide de se servir de ce film comme d'un moyen d'information et il est diffusé dans des universités, des syndicats, des associations. De nombreuses copies

sont saisies par la police ou détruites lors d'actions de militants opposés à l'avortement. (22)<sup>14</sup>

De plus, les médecins aussi prennent parti : en juin 1974, 10 031 médecins déclarent que « l'avortement n'est pas l'acte d'un médecin » (Venner 22). Des associations contre la légalisation de l'avortement sont créées : Laissez-les-vivre en 1970, l'Association des infirmières pour le respect de la vie (1973), l'Association nationale féminine vie et liberté (Venner 22).

Pourtant, la loi Veil<sup>15</sup> légalisant l'avortement est présentée le 13 novembre 1974 (Nisand 11), votée le 29 novembre 1974 (Riot-Sarcey 107) et promulguée le 15 janvier 1975 (Nisand 11). Venner explique que la loi autorise seulement certaines femmes à avorter dans de meilleures conditions, c'est-à-dire dans le contexte médical décrit par la loi, et cela avant la dixième semaine de grossesse seulement. Les mineures et les femmes étrangères ne sont pas aussi chanceuses puisque la loi ne s'applique pas à elles (23). Venner explique aussi deux subtilités de la loi :

La loi n'a pu être votée qu'à l'essai, pour cinq ans, comme pour se laisser le temps de voir si elle ne risque pas d'entraver le développement démographique. Par ailleurs, la loi de 1920 n'est pas réellement abrogée : la loi Veil n'en suspend que les quatre premiers alinéas qui répriment l'avortement, et seulement sous certaines conditions. Dans son premier article, le législateur indique que « la loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. Il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de

---

<sup>14</sup> Un livre a aussi été publié : *Histoire d'A*, Issartel et Belmont (1974).

<sup>15</sup> Le discours du 26 novembre 1974 se retrouve dans *Les hommes aussi s'en souviennent*.

nécessité et selon les conditions définies par la présente loi ». Il ne s'agit donc pas d'un droit à l'avortement, mais d'une simple tolérance acceptable dans certains cas. (23)<sup>16</sup>

La loi Veil devient permanente en 1979. Depuis, plusieurs changements ont été faits : en 1982, l'IVG<sup>17</sup> est remboursée, et le délit d'entrave à l'IVG est inscrit dans la loi en 1993. En 2001, le délais limite de l'avortement passe de 10 à 12 semaines.

### **L'étude**

L'avortement étant toujours un sujet tabou, il est difficile de trouver des textes sur le sujet. Avant que l'avortement soit légalisé, plusieurs livres militants, pour ou contre la procédure, ont été publiés<sup>18</sup>. Encore aujourd'hui, une bataille fait rage entre les auteurs qui défendent le droit à l'avortement, et ceux qui sont contre<sup>19</sup>. Les romans écrits sur des femmes qui avortent ne sont pas nombreux<sup>20</sup>. Les livres d'étude sur l'avortement en sociologie<sup>21</sup> sont un peu plus nombreux, et il

---

<sup>16</sup> Horellou-Lafarge note d'ailleurs que la loi « ne pénalise plus [l'avortement] mais lui impose un encadrement médical, le faisant passer du contrôle judiciaire au contrôle médical ; seul relève du domaine pénal le non-respect de cet encadrement établi par la loi. Jusque-là, le système judiciaire devait contrôler l'avortement à l'aide de la menace qu'il faisait peser sur ses auteurs, et des peines qu'il prononçait, une fois l'acte commis. Dorénavant l'autorité médicale devra exercer un contrôle tant au niveau de l'individu qu'au niveau plus global de la société puisque la loi de 1975 doit permettre, en tirant l'avortement de la clandestinité, d'établir des statistiques précises qui feront mieux connaître les conséquences de l'avortement sur la démographie française » (399).

<sup>17</sup> Interruption Volontaire de Grossesse

<sup>18</sup> Voir annexe A.

<sup>19</sup> Voir annexe B.

<sup>20</sup> Voir annexe C.

<sup>21</sup> Voir Benhamou, Boltanski, Nisand et al., Ghédighan-Courier, Bajos et al.

en est de même pour les livres d'histoire sur le sujet. Il arrive parfois que l'auteur(e)<sup>22</sup> utilise son vécu de médecin comme élément du texte<sup>23</sup>. Les quelques autobiographies<sup>24</sup> et les témoignages de femmes sur leur expérience de l'avortement<sup>25</sup> que ce soit avant ou après la légalisation, sont des documents assez rares et difficilement accessibles pour certains. Je me propose d'étudier les autobiographies publiées dans la période qui va de l'après-guerre (1946) à nos jours. Les autobiographies donnent une image précise du vécu de femmes qui ont subi des avortements<sup>26</sup> et de la manière dont elles s'expriment sur le sujet. L'autobiographie est un document à la fois historique et littéraire. On y voit la vie passée de l'auteure à travers ses propres yeux. Une analyse littéraire nous permet de percevoir la distance qui est créée entre la narratrice et le personnage qui représentent l'auteure et ainsi que ce qui découle de ce silence. C'est pour cela que l'analyse

---

<sup>22</sup> On pense entre autres à Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé avec *L'Enfant-accident*.

<sup>23</sup> Voir Gelly pour une étude de l'avortement dans les études de médecine.

<sup>24</sup> Pour des théories sur les textes autobiographiques écrits par des femmes, voir Anderson, Benstock, Brodzki et Schenck, Cosslett et al., Edwards, Gilmore (*Autobiographics* et *The Limits of Autobiography*), Marrone, Perreault, Ramsay, Siegel, Stanley.

<sup>25</sup> Voir Gauthier (*Paroles*), Auclair, *Le Nouvel Observateur*, Les Filles des 343, Berthommier et al., Hébrard, Thiboud. Les recueils de témoignages sont de bonnes sources d'informations, mais les témoignages sont en général très courts, l'auteur du recueil ne sélectionne que certaines parties qui sont pertinentes au sujet qu'il étudie. Mis à part la longueur de chaque témoignage qui ne permet pas d'analyse détaillée, les personnes qui témoignent sont à la merci de l'auteur pour ce qui est de ce qui est publié dans le livre final. Cela ne permet pas de choix rhétorique ou littéraire, ou alors très limités, de la part du témoin.

<sup>26</sup> Les nombreux témoignages de femmes sur leur(s) avortement(s) seraient mieux analysés avec la technique du 'text mining', c'est-à-dire l'analyse par ordinateur des tendances du vocabulaire utilisé. Cela permettrait d'avoir une idée, par exemple, de l'évolution du vocabulaire utilisé suivant la date des témoignages.



littéraire de l'autobiographie est plus révélatrice qu'une analyse purement historique. Ce ne sont pas seulement les faits qui sont importants, mais également la manière dont ils sont présentés. L'avortement n'a été que très rarement étudié dans une perspective littéraire. L'étude que je propose est donc non seulement une contribution dans le domaine des études culturelles, mais également dans le domaine de la littérature.

Je n'ai trouvé que trois livres autobiographiques avec pour sujet principal l'avortement de l'auteure<sup>27</sup> : *La Cause des femmes* de Gisèle Halimi (1973), *L'Événement* d'Annie Ernaux (2000), et *Dix-sept ans* de Colombe Schneck (2015). Ces autobiographies représentent les trois cas de figure suivants : l'autobiographie a été écrite avant la légalisation de l'avortement à propos d'un avortement également avant la légalisation (Halimi) ; l'autobiographie a été écrite après la légalisation, mais l'avortement s'est déroulé avant la loi Veil (Ernaux) ; et finalement, l'avortement et l'écriture de l'autobiographie ont eu lieu après la légalisation (Schneck).

L'autobiographie d'Halimi raconte son avortement en 1946, juste après le régime de Vichy, et a été publiée en 1973, pendant la lutte en faveur du droit à l'avortement. Ernaux raconte son avortement de 1964, presque vingt ans après celui d'Halimi, et quelques années avant la loi Neuwirth, alors que Schneck a subi son avortement en 1984, près de dix ans après la légalisation de l'avortement. Plusieurs questions s'élèvent de ses textes : pourquoi écrire son autobiographie centrée sur l'avortement avant sa légalisation ? Pourquoi vouloir partager son histoire alors que le combat est terminé, surtout dans le cas de Schneck ? Le corpus que j'ai choisi met en parallèle

---

<sup>27</sup> Il existe des autobiographies où l'auteure mentionne son ou ses avortement(s), mais ce sujet n'en est jamais le point principal autour duquel le texte est construit. Un autre livre, *Vivre avec la peur au ventre* (1979) d'Huguette Morière, se présente en grande partie comme une autobiographie, mais un avertissement au début du livre indique que le texte n'est pas totalement autobiographique.

des œuvres d’auteurs connues avec des textes plus ou moins célèbres. En effet, le livre d’Ernaux est réputé, tout comme Ernaux elle-même, Halimi est une avocate et féministe renommée, mais ses livres ne sont pas très populaires, et Schneck est connue du grand public en tant que journaliste, et ses livres ont une petite notoriété.

Deux considérations théoriques sont à prendre en compte. La première est celle de la distance qui existe entre l’autobiographie et la réalité. En effet, Leigh Gilmore explique qu’un texte autobiographique est la représentation de l’expérience de l’auteure et que, c’est justement par la représentation et les choix rhétoriques qui l’accompagnent que l’auteure dépeint son vécu (25). La rhétorique utilisée est une partie intégrante du texte ; elle en précise la signification et la portée. L’autobiographe ne fait pas que raconter son histoire, elle l’utilise à des fins précises en lui attribuant un sens au-delà de son expérience, à travers son texte et les mécanismes choisis.

La différence qui existe entre l’autobiographie en tant que texte et les événements racontés est en partie liée au temps qui s’est passé entre la réalisation des deux. Marilyn Chandler explique en effet que « [a]s a writer gains distance from personal crisis, the opportunities for artful revision of autobiographical material become clearer. » (40) Plus le temps passe, plus il devient possible que le texte autobiographique produit prenne une forme littéraire, c’est-à-dire qui reflète d’une manière moins authentique et plus raffinée ce que l’auteur a vécu. Rita Felski résume :

The ambivalence of autobiography as both the ultimate truth of the author’s life and as a mere simulacrum which can never fully encapsulate the reality of which it speaks is clearly apparent in the contemporary fascination with confession. It is as if the written text has acquired the function of guaranteeing the author’s identity. (90)

Cette ambivalence est une simplification de l'autobiographie qui ne prend pas en compte les difficultés émanant de la catégorie autobiographique<sup>28</sup>. Le lecteur doit donc se contenter de ce que l'auteur considère comme une représentation textuelle satisfaisante de sa vie. Il ne faut pourtant pas que l'autobiographie soit considérée comme un objet ne pouvant pas exprimer la réalité d'une vie. Au contraire, l'autobiographie en tant que telle permet à l'auteur non seulement de transmettre son passé à ses lecteurs, mais aussi de l'analyser, et ainsi passer outre les possibles traumatismes qu'il a vécus.

De plus, une distance existe entre l'auteur et le sujet autobiographique. Ce dernier est divisé : il est partagé entre la narratrice, et le personnage. Sidonie Smith explique cette notion :

Everyday, in disparate venues, in response to sundry occasions, in front of precise audiences (even if an audience of one), people assemble, if only temporary, a 'life' to which they assign narrative coherence and meaning and through which they position themselves in historically specific identities. Whatever that occasion or that audience, the autobiographical speaker becomes a performative subject.

This is another way of suggesting that autobiographical telling is not a 'self-expressive' act. The theory of self-expression that has driven various strands of autobiography theory assumes that self-identity emerges from a psychic interiority, located somewhere 'inside' the narrating subject. [...] But the 'self' so often invoked in self-expressive theories of autobiography is not a noun, a thing-in-itself, waiting to be materialized through the text. There is no essential, original, coherent autobiographical self before the moment of self-narrating. (108)

---

<sup>28</sup> A ce sujet, voir Lejeune.

Le sujet autobiographique est celui qui performe l'autobiographie, c'est-à-dire celui qui la raconte. Selon Smith, celui qui écrit est en effet assujéti par le processus même de la mise en mots de sa vie. L'identité de ce sujet est liée à ce qu'il dit au moment où il s'exprime. Il y a une dichotomie entre le vécu et le récit : le récit renforce l'identité de la personne qui a vécu. D'après la seconde partie de la citation de Smith, l'identité autobiographique ne vient qu'après la mise en mots du vécu. Sans raconter son histoire, il n'y a pas d'expression de soi, et sans expression de soi, il n'y a pas d'identité autobiographique. Les sujets autobiographiques d'Halimi, Ernaux, et Schneck sont donc nouveaux, parce que l'identité qu'elles construisent n'existe pas avant le moment de l'écriture. Cette identité est créée par le fait même de produire son autobiographie. L'autobiographie crée deux identités distinctes pour une même personne qui est à la fois le sujet qui a vécu, et le sujet autobiographique. Les trois auteures du corpus suivent ce modèle.

La deuxième considération théorique à prendre en compte est celle décrite par Chandler<sup>29</sup> : elle explique que l'autobiographie est un moyen qui peut être utilisé pour surmonter les traumatismes vécus. En effet, l'autobiographie est « an attempt on the part of the writer not only to heal him or herself by transforming crisis into story, but also to speak on behalf of others who have experienced similar life crises » (5). On peut alors analyser le fait même d'écrire et de témoigner sur le sujet de l'avortement. Il faut aller dans les détails de l'autobiographie pour voir le lien entre le corps, la douleur, et le témoignage : les trois sont liés, et donnent une représentation de l'avortement qui est forte et unit toutes les femmes qui en ont souffert<sup>30</sup>. Souvent, ces témoignages sont marqués par une période de silence, la période qui sépare le vécu

---

<sup>29</sup> Similairement, voir Robson, Rosello.

<sup>30</sup> Il faut cependant préciser que de nombreuses femmes qui ont avorté (avant ou après la légalisation) n'expriment pas de souffrance particulière à ce sujet.

de l'écrit. Chandler explique d'ailleurs que « [s]ilence is the starting place for every writer as well as the end toward which writing proceeds [...] Silence is also a generative force » (103) et que « [t]he encounter with silence seems to be an essential part of bringing experience to language » (103). C'est donc à partir de leur silence, qu'il soit forcé ou choisi au moment où elles devaient s'exprimer sur leur avortement que la possibilité des auteures à s'affirmer prend forme. C'est pour contrer ce silence qu'elles ont dû traverser qu'elles se décident enfin d'écrire leur expérience :

All marginal experiences or crises necessitate a struggle with language<sup>31</sup>. Crisis breaks down our frames of reference, the strategies we have devised for making sense of the world, and even the descriptive vocabularies we rely upon to communicate our individual perceptions to one another and thus achieve some congruence between inner and outer worlds. (Chandler 4)

D'après Chandler, il est normal que les auteures puissent avoir des difficultés à exprimer ce qui leur est arrivé. Cela est d'autant plus vrai quand l'utilisation du langage est également limitée par la société ou même par la loi, ce qui rajoute un degré de difficulté : les auteures doivent faire face à plusieurs niveaux d'impossibilité de s'exprimer. C'est à partir de ce silence et de la cassure qui en provient que l'écriture engendre le début de la guérison. Chandler explique également que la guérison d'une personne affecte plus que cette personne seule : « individual healing or enlightenment will resonate in a larger sphere [...] the healing of an individual life can help to bring about healing in the community » (182). Chandler explique aussi la distinction subtile à laquelle l'auteur d'autobiographie est confronté : « The autobiographer's problem [...]

---

<sup>31</sup> Elaine Scarry en parle aussi.

is one of balance: to maintain intact the contours of his or her own unique life story while making it a mirror for other lives as well »<sup>32</sup> (184). L'autobiographie lie l'auteur et le lecteur. Dans notre cas, la représentation de l'avortement est ce qui est important, et non les détails de la situation des auteures. Leur point commun est l'avortement même : c'est cela qui rassemble les femmes.

En analysant un texte autobiographique littérairement, on ne s'attarde pas seulement sur les faits historiques que l'auteur a pu vivre, mais plutôt sur comment cette personne particulière raconte la façon dont elle a vécu, ressenti les événements en question. On aperçoit donc une dimension plus grande qu'uniquement historique en comprenant les ramifications personnelles d'une personne aux faits qui sont racontés. La perspective littéraire que je me propose d'utiliser permet de décrypter la différence qui existe entre le vécu des auteures et comment elles le racontent. Dans les trois autobiographies étudiées, les effets rhétoriques que les auteures utilisent leur permettent de faire passer des messages. Par exemple, Halimi, une avocate, écrit une plaidoirie pour convaincre les jurés, ses lecteurs, du bienfondé d'une loi qui légaliserait l'avortement. Elle écrit de manière concise, et va droit au but pour renforcer son argument. Sa rhétorique la rend plus convaincante. Ernaux écrit son autobiographie dans le but de dire l'indicible. De cette manière, elle devient une porte-parole des femmes qui ont avorté clandestinement et qui n'ont jamais pu parler de leur expérience. Schneck, quant à elle, écrit son autobiographie dans le but explicite de partager son histoire pour répondre à l'appel d'Ernaux. En même temps, elle crée une distance entre elle-même adulte et adolescente pour retracer son histoire, et pour que, peu à peu, les deux Schneck se retrouvent et que l'auteure puissent enfin mettre des mots sur ce qu'elle n'a jamais exprimé auparavant au sujet de son avortement.

---

<sup>32</sup> Stendhal écrit d'ailleurs dans *Le Rouge et le Noir* qu'« un roman est un miroir qui se promène sur une grande route » (389), c'est-à-dire une réflexion de la réalité. Cela est d'autant plus vrai au sujet de l'autobiographie.

A travers ces trois textes, je propose de montrer les différentes raisons pour lesquelles les auteures ont écrit leurs autobiographies. A l'aide d'analyses détaillées des textes, je montre la manière dont les auteures ont transformé leur réalité en littérature, et leurs motivations pour décrire ce passage de leur vie. Certaines de leurs raisons sont explicites, comme vouloir partager son histoire, certaines sont implicites : devenir une porte-parole de la communauté des femmes par exemple.

Le premier chapitre est consacré à *La Cause des femmes*, écrit par Gisèle Halimi. L'auteure, née en 1927, est une avocate engagée dans la lutte pour le droit à l'avortement et pour dénoncer l'état déplorable des droits des femmes, surtout en matière de maîtrise de la reproduction. *La Cause des femmes* a été publié en 1973, alors que l'avortement est toujours illégal en France. La première partie du livre est l'autobiographie d'Halimi, dans laquelle elle raconte sa jeunesse difficile en Tunisie, à cause de son sexe, et le favoritisme de ses parents envers ses frères. Pourtant, elle réussit à aller à l'université en France, au prix de nombreux efforts. Elle tombe enceinte à dix-neuf ans, et a son premier avortement. Elle raconte ensuite comment elle est devenue avocate, et la situation singulière qu'elle a vécue lorsqu'elle a dû défendre des accusés qui risquaient la peine de mort, alors qu'elle portait une sonde parce qu'elle essayait d'avorter. Elle défendait la vie en même temps qu'elle essayait de s'en débarrasser. Le reste du livre explique la création de l'association *Choisir*, qui a lutté pour le droit à l'avortement, le procès de Bobigny, qui a montré que la loi de 1920 était obsolète et inapplicable. Ce livre est un polaroid du moment, puisqu'Halimi n'avait aucune certitude qu'une loi (celle de 1975) serait passée deux ans plus tard pour légaliser l'avortement. Dans ce chapitre, je montre comment Halimi convainc ses lecteurs en 1973 qu'une loi légalisant l'avortement est cruciale.

Le second chapitre est au sujet du livre d'Annie Ernaux, *L'Événement* (2000), qui décrit une partie de la vie de l'auteure, en se concentrant sur une grossesse dont elle ne voulait pas, et

son avortement clandestin en 1964, cet *événement* qui a marqué sa vie. Elle décrit la peur qu'elle a ressentie et les problèmes de santé qu'elle a eu des suites de cet avortement, ainsi que son hospitalisation et la violence du comportement du médecin qui lui fera le curetage (sous anesthésie) qui lui sauvera la vie. Pendant qu'elle recherche des détails sur l'avortement à la bibliothèque, elle se rend compte que les romans ne décrivent jamais l'avortement : l'acte lui-même est passé sous silence (37). On voit alors les difficultés et les dangers qu'une femme qui voulait avorter à tout prix devait affronter avant que l'avortement soit légalisé. On peut aussi comprendre la ténacité qui donnait aux femmes confrontées à une grossesse non-désirée une capacité d'agir à toute épreuve. A travers ce texte, je montre qu'Ernaux a écrit son texte pour devenir une porte-parole des femmes qui ont avorté illégalement, mais qui n'ont jamais pu partager leur histoire.

Enfin, le troisième chapitre est sur *Dix-sept ans* (2015), l'histoire de Colombe Schneck. Alors âgée de dix-sept ans, et prête à passer le bac, elle tombe enceinte. Elle raconte son avortement fait dans de bonnes conditions, en 1984, et exprime surtout ses impressions d'adolescente, notamment la honte qu'elle a ressentie d'être tombée enceinte et d'avoir eu à subir un avortement, ainsi que ce qui lui manque, l'enfant qu'elle aurait pu avoir mais qu'elle n'a pas eu. La fin du livre exprime de manière intéressante l'absence et le manque à combler qu'elle ressent : elle s'adresse au 'bébé' qu'elle a refusé de laisser naître. Elle partage aussi ses réflexions sur son vécu et sur l'avortement en général. Dans ce chapitre, je montre que malgré le milieu aisé dont elle vient et l'insouciance de sa jeunesse, Schneck a vécu les suites de son avortement plus difficilement que ce à quoi elle s'attendait.

En conclusion, je résume les différents moyens rhétoriques utilisés, ainsi que les raisons d'écrire trouvées à travers l'analyse littéraire de ces trois textes. J'explique aussi quelle direction la recherche pourrait prendre par rapport aux textes sur l'avortement.



## CHAPITRE 1 : LA CAUSE DES FEMMES (1973), GISELE HALIMI

### Introduction

Gisèle Halimi, célèbre avocate, est née en 1927 en Tunisie. Sa famille est très conservatrice et traditionnelle. Elle devient avocate à Tunis en 1949, puis à Paris en 1956. Elle est l'auteure de plusieurs livres, certains engagés comme *La Cause des femmes*, d'autres autobiographiques comme *Le Lait de l'oranger*, ou encore *Une Embellie perdue*. Gisèle Halimi a écrit et publié *La Cause des femmes* en 1973<sup>33</sup>, avant la légalisation de l'avortement, pour convaincre de la nécessité de sa légalisation. Peu d'informations ont été publiées dans la presse sur ce livre lorsqu'il est sorti. Il a été couvert principalement par le magazine féminin *Elle*, qui lui consacre plusieurs double-pages : le début du livre y est reproduit. *Le Figaro* annonce également sa sortie, dans une vignette de quelques lignes. Bien que les autres journaux (*Le Monde*, *L'Express*) parlent de la situation de l'avortement en France—surtout pour ce qui est du cours de la discussion dans le gouvernement et l'Assemblée Nationale—ils ne font pas mention du livre lui-même dans leurs pages. *Le Monde* publie une colonne d'Halimi intitulée « La qualité de la vie » dans lequel Halimi défend le droit à l'avortement. Aucun travail universitaire n'a été fait sur ce livre. D'une manière générale, les écrits d'Halimi n'ont que très peu intéressé les chercheurs<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> Une autre édition du livre a été publiée en 1992. Cette nouvelle édition est augmentée et annotée par Halimi. Dans ce chapitre, j'utilise principalement l'édition originale de 1973, puisque c'est celle qui a été publiée avant la légalisation de l'avortement. Néanmoins, j'utilise la version de 1992 pour indiquer des ajouts notoires.

<sup>34</sup> Quelques articles sur son livre *Djamila Boupacha* (1962), écrit avec Simone de Beauvoir, ont été publiés.

Il est indiqué sur la page de titre de l'ouvrage (*La Cause des femmes*) que les propos d'Halimi ont été « recueillis par Marie Cardinal<sup>35</sup> » (5), ce qui pose la question de la manipulation du récit fait par Halimi. Ses mots ont-ils été retravaillés ou laissés tels quels ? Il n'est pas possible de savoir si Halimi a relu et modifié le texte qui a été produit avec l'aide de Cardinal. Il est peu probable qu'elle ait eu besoin de l'aide de Cardinal en tant qu'auteure professionnelle puisqu'Halimi avait déjà publié deux livres au moment de la sortie de *La Cause des femmes*<sup>36</sup>. Cardinal a-t-elle simplement aidé Halimi en prenant des notes ou a-t-elle activement participé à l'écriture du livre ? Halimi espérait-elle profiter de la notoriété de Cardinal en utilisant son nom ? On ne peut que faire des hypothèses par rapport à ce fait. Malgré cet élément inconnu, Halimi a publié ce livre sous son nom. En tant qu'avocate elle est pleinement consciente de la valeur des mots utilisés, c'est pourquoi, pour cette étude, je considère que le texte provient d'Halimi.

*La Cause des femmes* peut être divisé en deux parties : le premier chapitre est une autobiographie de l'auteure dans lequel elle raconte ses trois avortements, les deux premiers avec l'aide de faiseuses d'anges, le troisième à l'hôpital, mais tous illégaux. Le reste du livre est composé de chapitres militants, racontant la création et le combat pour la légalisation de l'avortement de l'association Choisir, l'histoire du Procès de Bobigny dans lequel Halimi a défendu Marie-Claire, une jeune fille qui avait avorté. Dans ce livre, Halimi donne aussi de nombreux éléments sur la problématique du droit à l'avortement en France. Dans ce chapitre, je

---

<sup>35</sup> Marie Cardinal (1928-2001) était une romancière et journaliste franco-algérienne qui a écrit notamment *Les Mots pour le dire* (1975), autobiographie dans laquelle elle retrace sa psychanalyse pour faire disparaître un mal que les médecins n'arrivent pas à soigner.

<sup>36</sup> Le premier, écrit avec de Simone de Beauvoir est *Djamila Boupacha* (1962), et le second est *Le Procès de Burgos* (1971), préfacé par Jean-Paul Sartre.

me concentre principalement sur la partie autobiographique de *La Cause des femmes* puisque ma thèse porte sur les raisons d'écrire l'avortement dans l'autobiographie française.

Halimi ne cache pas qu'elle a écrit *La Cause des femmes* pour essayer de convaincre du bienfondé de la légalisation du droit à l'avortement. D'ailleurs, dans la préface de 1978 de *La Cause des femmes*<sup>37</sup>, elle explique :

Ce livre, je l'ai écrit pour convaincre. [...] Les parlementaires, donc. Il y avait urgence.

Dans la France de 1973, la stérilité, la septicémie, la mort frappaient les femmes qui ne pouvaient rejoindre les cliniques d'Angleterre et de Suisse pour avorter. La loi de 1920 [...] répressive, anachronique, obligeait à la clandestinité—clandestinité qui, pour toutes les femmes économiquement défavorisées, engendrait le drame, quand ce n'était pas la tragédie. Pour toutes, c'était la culpabilisation, le silence, la honte souvent. (1)

Dans ce livre, Halimi parle de plusieurs sujets pour faire avancer son argumentation. Elle utilise en partie sa propre expérience, et elle raconte, tour à tour, sa solitude, la douleur de la torture—physique, mais aussi morale—ainsi que la remise en question par le corps médical de ce qu'elle considérait comme un droit : pouvoir disposer de son corps. Enfin, elle utilise aussi son expérience professionnelle pour parler de l'expérience des autres femmes, comme son combat au sein de l'association Choisir qui a défendu Marie-Claire, une jeune fille âgée de seize ans tombée enceinte à la suite d'un viol et dénoncée à la police par son violeur après qu'elle a avorté, et les quatre femmes—dont sa mère—qui l'ont accompagnée.

---

<sup>37</sup> Cette préface est incluse dans l'édition de 1992.

### *Le début du combat : l'enfance*

Parce qu'elle est née fille, Halimi a découvert l'injustice très tôt dans son enfance. Cela a commencé à sa naissance, en Tunisie, quand son père a mis plus de deux semaines avant d'annoncer qu'il venait d'avoir une fille (9)<sup>38</sup>. Elle explique ensuite toujours dans ce premier chapitre intitulé « Au fil de la vie » : « Aussi loin que remontent les souvenirs, tout, dans mon enfance, dans mon éducation, dans mes études, dans ce qui m'était permis ou défendu, devait me rappeler que je n'étais née que femme. Ma sœur et moi n'avons absolument pas été élevées comme nos frères » (10). Elle explique encore que c'est en partie son enfance et la différence de traitement entre ses frères d'un côté, et elle et sa sœur de l'autre, qui lui ont permis de développer une idéologie féministe marquée. Elle écrit : « Ils me disaient la malédiction d'être née femme. Comme un glas, et en même temps comme un appel, un départ. Je crois que la révolte s'est levée très tôt en moi. Très dure, très violente. Sans aucun doute indispensable pour faire face à ce clivage que j'ai retrouvé dans toute ma vie : j'étais une femme dans un monde pour homme » (10). Un exemple marquant qu'elle utilise pour illustrer ce fait est lorsqu'elle parle du mariage que ses parents—surtout sa mère—voudraient la forcer à faire, alors qu'elle a seize ans<sup>39</sup>. Pour les femmes, le mariage n'est pas leur affaire, mais c'est celle de leurs parents (14-15). Halimi se rebelle contre cette tradition. La manière dont elle raconte cela est très lucide. Elle explique ce que la société—à travers sa famille—attend d'elle, et ce qu'elle veut—et va—vraiment faire : « En clair, me marier, c'était arrêter les études [...] Il avait trente-cinq ans. Moi, j'en avais seize.

---

<sup>38</sup> Les numéros de pages sans référence claire renvoient à l'original de 1973 de *La Cause des femmes*.

<sup>39</sup> Dans l'interview de Tania Angeloff et Margaret Maruani (2005), Halimi raconte que ses parents ont voulu la marier quand elle avait quatorze ans.

C'était tout à fait dans les normes du mariage, en Tunisie. Je ne voulais pas me marier. Je voulais étudier » (14).

D'ailleurs, dans l'essai « Le temps des malentendus » qui se trouve dans l'édition de 1992 de *La Cause des femmes*, Halimi explique : « On sait [...] combien l'abstraction que l'on voudrait universaliste (en disant Homme, on dit hommes ET femmes) est calquée sur un modèle qui, en définitive, est culturellement *masculin*, et non pas *neutre* » (italiques dans l'original, XXIII). Elle continue : « Car la société qui est la nôtre aujourd'hui n'est pas une société mixte. Elle se construit sur une maquette unique, celle de l'homme. Son projet demeure, pour l'essentiel, masculin » (XXIV). Ce qui était vrai dans son enfance est toujours d'actualité en 1992—ainsi qu'aujourd'hui. La ténacité d'Halimi s'explique donc par cet ancrage contre les relations établies entre les hommes et les femmes, les traditions familiales et sociales, la reproduction des normes qui infériorisent les femmes. Halimi étudiera et infiltrera coûte que coûte ce « monde pour homme ». Ce qui la motive, c'est l'injustice. Quand elle se rend compte que les femmes sont traitées de manière inférieure par rapport aux hommes, notamment quand elles ont leurs règles, Halimi décide : « je me battrais. Et pas seulement pour moi. Je me battrais pour tous ceux qui se trouvaient dans le même camp que moi » (22). C'est ainsi qu'elle s'est battue pour sa liberté personnelle, puis pour la liberté de toutes les femmes d'avoir le droit de maîtriser leur reproduction. C'est pour cela qu'elle décide d'écrire ce livre : c'est une plaidoirie en faveur du droit à l'avortement. Halimi est avocate dans la vie privée, mais également dans la vie publique. En mettant son combat personnel en lumière, elle montre la nécessité d'abolir la loi de 1920.

Dans ce chapitre, je montrerai d'abord qu'une des raisons d'écrire d'Halimi est la reprise du contrôle de son corps puisque la défense des libertés commence par la sienne (49). Ensuite, j'analyserai les différents effets rhétoriques qu'elle utilise pour convaincre ses lecteurs de l'importance de la légalisation de l'avortement en France.

## **Raison d'écrire implicite : affirmer la reprise de contrôle de son corps**

### *Perte de contrôle*

En 1946, alors qu'elle est en France pour faire ses études, Halimi se rend compte qu'elle est enceinte : elle a dix-neuf ans. Quand elle découvre qu'elle est enceinte, elle se sent « trahie » par son corps (29). Elle écrit : « Il m'avait tendu un piège » (29). L'utilisation des mots « trahie », et « piège » indiquent que son propre corps est responsable de ce qui lui arrive, elle sent qu'elle n'a pas pu le contrôler. En exprimant ce manque de contrôle de soi, on peut se demander si la jeune Halimi ne tombe alors pas dans la rhétorique—l'éducation—que sa famille, et la société ont essayé de lui apprendre : celle qui dit que les femmes sont inférieures aux hommes, et qu'elles ne peuvent pas prendre de décisions elles-mêmes, quelles qu'elles soient. Or, il n'est pas question ici de manque de contrôle de soi. Au pire, c'est de l'insouciance mêlée à l'ignorance du fonctionnement de son corps. Mais étant donné les possibilités de l'époque en matière de contraception et l'éducation sexuelle, il n'est pas question de manque de contrôle. C'est en effet plus une impossibilité de prendre le contrôle qu'un manque de contrôle. Elle est forcée à ne pas avoir de contrôle sur son corps, elle n'en a aucun moyen sans contraception. Cela la rentre de force dans la rhétorique de l'infantilisation de la femme et de son infériorité de fait pour la société. En avortant, elle reprend le contrôle<sup>40</sup>. En écrivant ce livre, elle affirme le contrôle qu'elle a repris. Quand Halimi se bat contre son corps, elle se bat en premier lieu contre l'ordre établi, comme elle s'était battue contre sa famille pour ne pas être mariée contre son gré, pour

---

<sup>40</sup> Comme Ernaux.

faire ses études, etc—pour regagner cette maîtrise qu'elle estime avoir perdue et pour la liberté de choisir de toutes les femmes.

Halimi refuse cette grossesse et explique qu'elle n'a aucun savoir de la maternité : « Je ne voyais pas pourquoi j'aurais dû laisser le soin au hasard de décider d'une naissance, d'une autre vie. A vrai dire, cette idée m'était étrangère. La maternité je n'en savais pas grand-chose. Sauf qu'elle me semblait fondamentale. Bien trop fondamentale pour ne pas être l'objet d'un choix responsable » (30). Ce n'est alors plus totalement le manque de contrôle forcé, mais aussi l'ignorance, le manque de connaissance et sa maturité par rapport à l'importance d'un tel événement, qui jouent un rôle dans la décision qu'elle prend : elle avortera. Halimi narratrice donne ici le point de vue de la jeune Halimi, celle à qui on a rabâché que les femmes sont inférieures aux hommes. Ce qu'elle exprime n'est pas sa croyance de l'infériorité de la femme—parce qu'elle se bat contre elle—mais des éléments qui lui sont donnés : l'information sur la grossesse, la maternité—ou plutôt le manque d'information—, les droits légaux (l'illégalité de l'avortement), etc, qui se résument à une infériorisation de fait de la femme puisqu'elle est soit ignorante, soit impuissante. Du point de vue de sa jeunesse, ou du point de vue de la maturité, Halimi s'est toujours rebellée contre le carcan patriarcal. Dans ce livre, elle exprime la lucidité de sa jeunesse avec la lucidité des années vécues.

Elle parle aussi de cette grossesse comme d'un accident. En effet, elle dit : « Accidentelle, en tout cas, elle [la grossesse] devenait intolérable. Or c'était l'accident » (30). La manière dont elle en parle évolue donc : ce n'est plus un piège, c'est un accident. En s'exprimant ainsi, elle supprime le contrôle du corps mentionné plus tôt : avant elle pensait que son organisme dominait, elle non ; maintenant, il n'est même plus question de maîtrise. Elle décide donc de reprendre la mainmise en prenant la mesure de la responsabilité d'avoir un enfant. Elle juge que ce n'est pas le bon moment pour avoir un enfant—puisque elle ne l'a pas choisi—et, non par égoïsme, mais

par maturité, elle se résout à avorter. La maternité est « bien trop fondamentale pour ne pas être l'objet d'un choix responsable » (30).

Elle a une réaction très forte face à cette grossesse. Elle dit : « Autant me nier moi-même » (30). Pour Halimi, une grossesse non voulue en revient à la négation de la femme par elle-même. Si le corps gagne, c'est-à-dire si elle ne peut pas maîtriser ses grossesses, la femme perd alors le peu d'indépendance qu'elle a. C'est un peu comme si elle devenait animale, elle n'a aucune autorité. Et, forcée de suivre le rythme biologique qui lui est imposé, elle subit les maternités. Dans le même paragraphe, Halimi mentionne le mot « hasard » par deux fois : « Un spermatozoïde avait rencontré par hasard un ovule, et il aurait fallu laisser faire ? Autant me nier moi-même. Je ne voyais pas pourquoi j'aurais dû laisser le soin au hasard de déterminer toute ma vie et de décider d'une naissance, d'une autre vie » (29-30). Ce n'est même plus son corps qui contrôle Halimi, mais le hasard, rien de plus que la chance ou la malchance, elle n'est maîtresse d'absolument rien. Dans ces conditions, elle explique « je me sentais prête à tout et à n'importe quoi » (30). Cela montre la volonté ultime qu'elle a d'interrompre ce « hasard ». Rien ne peut l'arrêter.

### **Raison d'écrire explicite : Plaidoirie en faveur du droit à l'avortement**

#### *Curetage à vif*

La manière dont Halimi décrit son avortement est très succinct : on peut penser qu'elle veut rester pudique quant aux détails de cet événement marquant de sa vie. C'est le premier effet rhétorique qu'elle adopte. Elle utilise en effet des phrases très courtes et donne très peu de



détails<sup>41</sup>, ce qui a pour conséquence de rendre l'argument d'Halimi plus clair, sans donner de détails qui pourraient faire d'elle le centre d'attention et diminuer l'impact de son argument en faveur du droit à l'avortement. Elle raconte :

Dans le silence, la solitude la plus totale, je me suis mise en quête de 'l'adresse'. J'ai fini par en trouver une. On m'a mis une sonde. Un souvenir abominable. J'ai fait une infection. Une fièvre de cheval. Grâce à une amie d'ami, j'ai pu enfin être admise d'urgence à l'hôpital.

Tout s'est passé très vite. Je suis rentrée à l'hôpital le matin. Quelques heures plus tard, j'en repartais. Mais ces quelques heures restent l'un de mes plus abominables souvenirs.

On m'a fait un curetage à vif. (30)

Elle explique que bien que tout se soit fait très rapidement, le souvenir qu'elle en a l'a marquée à vie. Halimi nous donne alors un détail choquant et douloureux : elle a subi un curetage sans anesthésie. Une autre raison pour laquelle elle ne rentre pas dans les détails de son avortement peut être trouvé dans *The Body in Pain* d'Elaine Scarry. Scarry décrit dans son introduction le lien entre impossibilité de s'exprimer et souffrance physique : « Physical pain—unlike any other state of consciousness—has no referential content. It is not *of* or *for* anything. It is precisely because it takes no object that it, more than any other phenomenon, resists objectification in language » (5). Face à la douleur, Halimi ne peut que rester muette.<sup>42</sup>

---

<sup>41</sup> Cette manière très concise de raconter son avortement contraste fortement avec celle d'Annie Ernaux. On verra la comparaison entre les deux dans le chapitre sur *L'Événement* d'Annie Ernaux.

<sup>42</sup> Dans *L'Événement*, Annie Ernaux cherche à dire « l'indicible ». C'est une des raisons pour laquelle elle écrit sur son passé.

Cette retenue quant aux détails qu'Halimi nous donne contraste avec le reste de son texte. En effet, dans le reste du chapitre, elle donne beaucoup de détails sur sa relation avec sa famille par exemple. Lorsqu'elle parle de son avortement, elle les passe sous silence. Cela peut être par pudeur, par modestie, ou encore parce que c'est quelque chose qui est toujours douloureux pour elle. Pourtant, Halimi aurait pu utiliser ces éléments pour convaincre encore plus de la nécessité d'une loi sur le droit à l'avortement. Ne pas donner de détails permet aussi aux lecteurs d'imaginer « l'abomination » dont elle parle, peut-être avec des détails pires que ce qu'elle aurait raconté pour mettre les lecteurs de son côté. Cela renforce aussi le silence et la solitude dont elle parle. Mise à part l'amie d'ami dont elle parle, il n'y a qu'elle dans ces phrases. « On » est l'autre sujet, mais il peut faire référence à n'importe qui, ce qui ne donne pas une image positive de cette personne. Ces paragraphes sont centrés sur Halimi, comme pour souligner la réalité qu'elle raconte. Tout ce qu'elle écrit, elle l'a vécu, elle parle en son nom, elle qui a été opprimée depuis toute petite, qui est courageuse et qui a avorté.

En même temps, on peut constater la forme concise de ce récit : elle ne veut pas de la pitié du lecteur, ce qui fait ressortir sa force et son courage, rendant son témoignage d'autant plus touchant et persuasif. « On » devient l'opresseur contre lequel il faut se battre, celui qui a introduit la sonde, et qui lui a fait subir un curetage à vif. Sans donner plus de précisions sur ce « on » (une femme, un médecin, etc), l'identité de ces « on » devient jointe : le « on » qui pose la sonde, et le « on » qui fait le curetage à vif sont dans le même groupe contre lequel il faut se battre. C'est pour cela qu'une loi est nécessaire, parce que ceux qui torturent pour punir les femmes qui ont avorté et les personnes qui aident les femmes à avorter ne font pas partie de la solution. La solution doit être décidée par une loi juste, pour pouvoir mettre une identité claire et précise sur qui « on » est : le médecin qui effectue l'avortement, sans risques de représailles, qu'elles soient médicales ou judiciaires.

Dans les paragraphes suivants, Halimi décrit ce qui lui est arrivé émotionnellement. La raison pour laquelle le médecin a décidé de lui faire subir un curetage à vif est pour la punir. En effet, il lui dit « comme ça tu ne recommenceras plus » (30), ce qui montre bien que c'est volontaire, pour lui servir de leçon. Il la tutoie aussi, ce qui montre le sentiment de supériorité et le peu d'égard que le médecin ressent face à Halimi. Le fait qu'elle se souvienne de ses mots et qu'elle nous les donne à travers du discours direct montre combien ils l'ont marquée. En même temps, cela choque le lecteur : la crudité des mots du médecin est projetée sans atténuation. Elle déclare ensuite : « Il m'a semblé qu'on voulait me faire payer [d'avoir avorté] jusqu'au bout » (31). Elle éclaircit les conséquences que cela a eu sur elle. « J'en suis restée pantelante, brisée » (30). Elle met un mot fort sur ce qui lui a été fait subir : « torture ». Elle l'utilise à plusieurs reprises. Elle écrit : « Plus tard, j'ai assimilé cela à de la torture » (30), « Anéantie par la douleur mais aussi par cette découverte de la torture, de son existence. Anéantie encore parce que l'on m'avait torturée pour sanctionner ma liberté de femme » (31), et enfin : « la séance de torture ne m'a pas servi de leçon quoi qu'ait espéré le jeune médecin répressif » (31).

Le récit de ce qui l'a marquée montre que la douleur physique n'est pas ce qui l'a troublée le plus, mais bel et bien la torture morale. En effet, ce qui la choque profondément, c'est la résolution du médecin de faire souffrir une personne pour un principe moral. Ce principe, le même que précédemment, est celui de la liberté de la femme à disposer de son corps comme elle l'entend. Et c'est parce qu'elle défend ce principe en faisant exactement cela, en disposant de son corps, que justement le médecin la torture. Elle dit : « Un tortionnaire de sang-froid, volontairement, décide de me faire souffrir, de me désintégrer » (31). Ce dernier verbe « me désintégrer » montre la détermination du médecin à faire disparaître l'être humain devant lui, à déshumaniser la femme. Encore une fois, Scarry explique le déroulement du processus : « Intense pain is also language destroying : as the content of one's world disintegrates, the content of one's

language disintegrates, so that which would express and project the self is robbed on its source and its subject » (35). Le médecin cherche donc à éliminer non seulement la possibilité pour Halimi de s'exprimer, mais aussi ce qui lui permet d'être. Il veut la faire rentrer dans les rangs, c'est-à-dire lui faire accepter ce que devrait être sa condition de femme selon la société, et perdre tout contrôle sur son corps et sa décision de donner la vie ou non. Cependant, comme Chandler l'explique (5)<sup>43</sup>, écrire permet à Halimi de surmonter ce traumatisme. En même temps, le silence auquel elle est forcée lui donne aussi deux éléments sur lesquels s'appuyer. Le premier est une force créatrice<sup>44</sup>, qui, malgré sa situation permet à Halimi de s'exprimer et de défendre les accusées et elle-même, contre l'ordre établi, et ce qui lui donne aussi les armes pour écrire ce livre. Deuxièmement, sans que la communauté des femmes qui sont touchées soit soulagée par les écrits mêmes d'Halimi<sup>45</sup>, ils ont tout de même une portée protectrice envers cette communauté puisqu'Halimi se bat pour que les femmes aient accès à l'avortement légal, ce qui à son tour apportera la guérison des femmes puisqu'elles n'auront plus peur de tomber enceinte, il n'y aura plus de morts dû à des avortements clandestins, et les femmes pourront vivre plus librement.

Bien que la douleur qu'elle a ressentie soit atroce, ce qui la touche plus profondément encore est la raison de cette torture : « Anéantie par la douleur mais aussi par cette découverte de la torture, de son existence. Anéantie encore parce que l'on m'avait torturée pour sanctionner ma liberté de femme » (31). On se rend alors compte que l'injustice qu'elle a vécue étant enfant parce qu'elle était une fille n'était qu'un début. Halimi nous montre spécifiquement que ceux qui l'entourent cherche à maîtriser sa vie. En construisant son récit de telle sorte, elle émerge comme

---

<sup>43</sup> Voir introduction p. 22

<sup>44</sup> Cela nous rappelle encore Chandler (103).

<sup>45</sup> Ce qui est le cas pour les écrits d'Ernaux. Voir Chandler (182) et introduction p. 23.

l'exemple parfait de sa lutte. Cet effet rhétorique renforce la force de son témoignage. En effet, sa liberté (de femme) a toujours été fortement restreinte justement parce qu'elle était une femme. Selon sa famille, selon ce médecin, sa liberté est limitée de fait par les autres (les hommes, et même sa mère, ainsi que par son corps indirectement, puisqu'elle ne devrait pas être capable de le maîtriser sur le plan de la reproduction). Néanmoins, il est attendu d'elle qu'elle maîtrise son corps sur le plan de la sexualité. C'est le seul élément de son corps qu'elle devrait maîtriser, c'est-à-dire qu'elle devrait nier sa sexualité. A chaque fois, elle est seule : seule quand elle réussit à l'école (13-14), seule pour étudier à l'université (28), seule pour trouver l'adresse d'une faiseuse d'anges, seule pendant l'insertion de la sonde (30), seule pendant et après son curetage, et pour rentrer chez elle (31). Halimi devient une représentante de la communauté des femmes en plaidant la cause des femmes (d'où le titre du livre), en se servant de son exemple. Halimi devient l'avocate des femmes qui avortent mais qui ne peuvent en parler de peur de conséquences judiciaires, et cela pour convaincre à la légalisation du droit à l'avortement. Halimi parle donc à la place de celles qui ne peuvent pas le faire, en utilisant son histoire comme exemple du changement qui doit se faire. En écrivant ce livre, elle se fait avocate en plus d'être porte-parole des femmes. Elle défend leur droit à l'avortement puisqu'elle est dans une situation privilégiée en tant qu'avocate d'une certaine notoriété. Elle est la défenseur des femmes, qu'elles soient individuelles, comme Marie-Claire, ou non, comme toutes les femmes au nom desquelles elle plaide.

L'homme responsable de sa grossesse n'est jamais mentionné dans le livre. Halimi ne semble partager aucun détail avec ses proches, famille ou ami(e)s. Dans la partie autobiographique de son livre, elle ne parle que d'elle-même. Mais l'insistance sur les moments extrêmement difficiles qu'elle a dus traverser dans la solitude sont un argument de plus, et une stratégie rhétorique, pour la légalisation du droit à l'avortement, pour que les femmes soient

accompagnées dans leur démarche. En effet, la vie d'Halimi recoupe la vie des autres femmes dans des situations similaires, faisant de son témoignage une démonstration publique de la nécessité d'une nouvelle loi.<sup>46</sup> Halimi fait coïncider son histoire et celles d'autres femmes avec l'Histoire dans le but de faire avancer son argument.

Elle explique donc que son avortement a été traumatisant à cause de ce qui s'est passé, parce qu'elle a été torturée par un médecin qui lui refusait sa liberté de femme. Elle écrit ensuite : « J'avais découvert l'oppression sous sa forme la plus barbare, et c'est cela qui m'avait traumatisée, bien plus que l'acte d'avorter lui-même. On avait voulu me marquer physiquement pour me rappeler que je dépendais des hommes. Pour me châtier d'avoir voulu m'évader » (31). L'avortement et la maltraitance qui l'accompagne se résument donc à une question de pouvoir. Dans la description qu'Halimi en fait, la reproduction n'est pas au centre du problème. C'est au contraire à propos de contrôle. En interdisant aux femmes d'avorter, le gouvernement essaye de les garder sous son joug. Le taux de natalité entre peut-être en ligne de compte, mais encore une fois, forcer les femmes à avoir des enfants, même pour augmenter une population décimée par les guerres mondiales, rend la femme esclave de son corps, de l'homme, et du gouvernement.

### *Défendre sa liberté individuelle*

Pourtant, cette « leçon » que le médecin a voulu donner à Halimi n'a pas le résultat escompté. En effet, Halimi écrit par la suite : « Mauvais calcul. En dehors de cette souffrance gratuite, je ne regrettais rien » (31). Tout comme depuis son enfance, Halimi tient tête à ceux qui tentent de la forcer à rentrer dans le moule du patriarcat. Mais la raison pour laquelle Halimi a

---

<sup>46</sup> C'est aussi ce qu'elle fait dans un chapitre particulier du livre : « Le procès de Bobigny », dans lequel elle raconte l'histoire de Marie-Claire, et les procès qui ont suivi.

décidé d'avorter semble ne pas avoir de rapport avec cela : elle a pris cette décision pour elle-même. Elle explique : « La biologie m'avait tendu un piège. Je l'avais déjoué. Je voulais vivre en harmonie avec mon corps. Mais pas sous sa dictature. En fait de culpabilité, je me sentais libre à nouveau » (31). Le contrôle qu'elle ne veut pas qu'on lui enlève est celui de son corps. A ce moment-là de sa vie, Halimi ne veut pas se battre contre le système qui opprime les femmes, elle veut avoir le contrôle de son propre corps. Sans en avoir conscience, elle suit le précepte qu'elle explicitera par la suite (49) : les femmes doivent commencer par défendre leur liberté individuelle avant de défendre celle de toutes les femmes. C'est donc logique, notamment à cause de son expérience de femme, et du métier qu'elle a choisi, avocate, que par la suite elle se battra pour libérer les femmes, non seulement pour qu'elles puissent contrôler leur corps elles-mêmes, mais aussi pour faire reculer l'intrusion du gouvernement dans leur vie privée. Par ailleurs, Halimi, sans moyen de contraception, avortera encore deux fois par la suite, sans ressentir « ni peur, ni hésitation » (31). La loi qui autorisera la contraception en France, et cela de manière très réglementée, la Loi Neuwirth, est passée en 1967. Cependant, les décrets d'applications ne sont passés qu'en 1972, rendant la loi inapplicable pendant cinq ans. Halimi ne fait d'ailleurs aucune référence à la contraception dans la partie autobiographique de son livre. Elle en parle néanmoins dans le chapitre V, intitulé « Avortement et sexualité ».

Pour Halimi, tomber enceinte sans le vouloir, cet « accident » (31), est d'une violence inouïe. Elle explique : « Je le vivais, comme une agression physique intolérable » (31). L'expérience de la grossesse non-voulue semble être pour Halimi pire que la torture qu'elle a endurée aux mains du médecin qui l'a curetée à vif. Si on décontextualise la description qu'elle fait de l'embryon qui se développe en elle, elle pourrait être celle d'une tumeur : « une 'chose' me rongait de l'intérieur, contre laquelle je ne pouvais rien. Elle poussait sans que je le veuille, se développait inexorablement » (31). En décrivant ses impressions fortes du début de sa

grossesse non désirée, Halimi utilise encore une fois les mots « accident » (31) et « piège » (32). Elle parle aussi de « blessure » (32). Elle admet que les mots qu'elle utilise quand elle parle du « fœtus indésiré [...] peu[vent] paraître scandaleux, choquant[s] ! » (32), mais elle ne s'en excuse pas. Elle réaffirme que la manière dont elle s'exprime représente la violence avec laquelle elle a ressenti l'invasion de son corps lors de ce début de grossesse non-voulue.

Halimi a ressenti ce « piège qui se referme » (32) les deux autres fois où elle est tombée enceinte sans le vouloir. Elle écrit : « Toutes les femmes qui refusent viscéralement une grossesse savent de quoi je parle ! Un refus si entier que rien ne peut l'entamer. Ni l'évocation d'un beau bébé, ni celle de la souffrance physique, ni les risques de stérilité ou de mort » (32). Aucune torture ou maltraitance, aucun risque de stérilité ou de mort, de procès et d'emprisonnement n'a pu arrêter les femmes d'avorter lorsqu'elles étaient confrontées à une grossesse non désirée. On peut se demander quelle véritable efficacité la loi avait vraiment<sup>47</sup>. C'est ici le manque évident de contrôle à la fois de la part du gouvernement, mais aussi du corps médical qui ressort.

#### *Effet rhétorique : Portrait du père*

Halimi ne peut parler de sa grossesse ni à son père, ni au reste de sa famille lorsqu'elle rentre en Tunisie. Elle doit garder un silence total. Elle explique que cela aurait été impossible pour son père d'imaginer qu'elle aurait pu être enceinte. En effet, elle dit : « A cette époque on m'attendait en Tunisie. Pas question d'en dire un mot chez moi. Mon père m'aurait tuée, ou se serait tué, ou aurait fait les deux, ou je ne sais quoi encore... Sa fille enceinte et célibataire, c'était pour lui *impossible*. Tout simplement *impossible*. Et puisqu'il ne l'imaginait pas, ça

---

<sup>47</sup> On a vu dans l'introduction de la thèse que l'estimation du nombre d'avortements au moins dans les années 1970 se montait probablement autour de 250 000 par an.



n'existait pas. Ça ne pouvait pas exister » (italiques dans l'original 30). Elle met le fait d'être enceinte en parallèle avec un accident de voiture ou même mourir. Elle dit que pour son père, ces deux choses sont « pour les autres » (30), elles ne peuvent pas lui arriver, tout comme une grossesse ne peut pas lui arriver. Il pense que c'est « impossible » (30) si elle est célibataire. Son père nie donc sa sexualité, et par là la réduit à une idée de la femme qui ne le dérange pas. On se rend compte en lisant les mémoires d'Halimi, surtout *Le Lait de l'oranger*, que la raison pour laquelle son père ne veut pas voir cette possibilité est certainement parce que Gisèle reste sa petite fille, innocente, sans sexualité, ce qui la projetterait dans le monde des adultes. La religion ne semble jouer aucun rôle dans le comportement de son père : Halimi ne le mentionne à aucun moment.

Il faut souligner la différence de traitement d'Edouard Halimi dans les deux œuvres. Dans *La Cause des femmes*, l'image que l'on nous donne de lui est celle du père qui ne veut pas la responsabilité d'avoir une fille, cette personne à charge dont il faut se débarrasser le plus vite possible en la mariant à un jeune âge. Halimi écrit : « nos parents nous l'expliquaient : la naissance d'une fille représente une responsabilité épouvantable. Il faut bien sûr l'assumer. Il faut surtout s'en décharger sur un mari, le plus rapidement possible » (10). Cependant, dans *Le Lait de l'oranger* (1988), il est décrit comme un adorateur de ses filles. Cela fait partie de la rhétorique d'Halimi. La représentation de son père est beaucoup plus sombre dans *La Cause* parce qu'elle doit convaincre. Si elle donnait une image positive de son père comme elle le fait dans *Le Lait de l'oranger*, le lecteur serait moins compatissant à son égard. En donnant cette image, elle se bat contre tout et tout le monde, y compris sa famille, depuis toute petite, ce qui donne plus de force à son personnage. Cela renforce la représentation qu'elle nous donne de son premier avortement, cela la rend plus courageuse, ce qui rend son argument en faveur du droit à l'avortement plus convaincant.

Bien qu'au début de *La Cause des femmes* Edouard ne veuille pas admettre qu'il vient de devenir père d'une fille, *Le Lait de l'oranger* dessine un portrait totalement différent de celui du père froid et indifférent auquel on pourrait attribuer un manque d'intérêt pour ses filles, ainsi qu'un manque de considération. Le contraste entre les deux descriptions de son père est probablement dû en grande partie à l'engagement qu'Halimi a de convaincre le bienfondé du droit à l'avortement. Ce portrait dur de son père donne plus de force au personnage d'Halimi jeune adulte, seule pour avorter, confrontée à la barbarie des hommes, sans personne à qui parler. Il est aussi question de la fin de la vie de son père dans *Le Lait de l'oranger*. Cela peut aussi expliquer la description plus émotionnelle que l'on retrouve dans ce livre. Le fait qu'Halimi n'a pas écrit ses mémoires pour convaincre ses lecteurs de la nécessité d'un changement des lois fait penser que le portrait qu'elle nous donne à voir dans ses mémoires est sans doute plus proche de la réalité que celui du père distant de *La Cause des femmes*.

#### *Effet rhétorique : Portrait de la mère*

Contrairement à son père, la mère d'Halimi ne semble pas avoir eu tant d'affection pour ses enfants. Elle est décrite comme rigide dans les deux livres. Halimi nous donne peu de détails sur sa mère dans *La Cause des femmes*. Elle veut, comme son mari, se défaire de Gisèle le plus tôt possible. Ce n'est probablement pas uniquement pour ne plus avoir la responsabilité de sa fille, mais aussi pour refaire ce qu'elle a vécu, soit parce qu'elle ne sait pas comment faire d'autre, ou simplement par vengeance. Halimi dit : « Je crois que ma mère a mis un certain acharnement, peut-être inconscient, à maintenir ce clivage. Comme si, au fond, elle voulait reproduire ce qu'elle avait subi » (10). Pourtant, Halimi indique dans *Le Lait de l'oranger* (292), et dans une interview que sa mère en est venue à avorter plusieurs fois elle-même. Halimi dit : « Me marier c'était me faire endosser le destin de ma mère... qui faisait un enfant tous les 2 ans,

qui s'arrangeait avec la religion pour avorter comme elle pouvait... [...] elle me disait « Dieu ne veut pas que, quand on souffre trop, etc. », elle avortait, mais elle a eu un enfant tous les 2 ans pendant des années » (Angeloff et Maruani 8). Fortunée a eu cinq enfants au total. Cette citation montre en partie de la sensibilité par rapport à sa mère. On peut se demander pourquoi Halimi n'a pas utilisé cette information avant la publication du *Lait de l'oranger*. Une raison peut être qu'Halimi ne voulait pas impliquer sa mère dans cette bataille, même si l'avortement a été légalisé en Tunisie en 1973. Une autre hypothèse est qu'Halimi ne veut pas diluer la sympathie que les lecteurs ont envers elle en incluant sa mère dans les difficultés qu'elle a eu pour avorter. Au contraire, elle veut continuer à donner cette image de combattante à ses lecteurs, comme avec son père, pour rendre son argument plus convaincant.

#### *Effet rhétorique : convaincre de la véracité de ses propos*

Certaines expressions utilisées montrent un effort de véracité de la part d'Halimi. En effet, elle essaye d'être la plus transparente possible quant aux faits qu'elle raconte. Elle utilise « je crois » plusieurs fois (10, 15, 23, 25, 44), ce qui laisse part à une possible incertitude. Elle utilise souvent « se souvenir » ou une de ses variations : « Je me souviens », « je me souviens bien », « je me souviens très bien » (13, 15, 18, 19, 21, 34, 40, 44), « Autant que je m'en souviennne » (14), « je ne garde pas le souvenir » (12), « Aussi loin que peuvent remonter dans le temps les souvenirs » (13), et « J'ai le souvenir » (16). Cela donne au lecteur une impression de certitude de la part d'Halimi. Il n'y a pas d'hésitation, le souvenir est bien présent, le rendant réel aux yeux des lecteurs. Cela est d'autant plus vrai qu'Halimi semble admettre sans difficultés quand elle n'est pas sûre : quand elle dit « je crois ». Autre expression utilisée pour persuader de la véracité de ses dire : « je revois » (13) et « je nous revois » (46), encore plus infaillibles que le souvenir puisque le tableau se dessine dans l'esprit d'Halimi. Le doute est néanmoins parfois possible,

comme quand Halimi donne un détail à propos de sa première grossesse : « Oui, je me souviens bien. Je *devais* dormir un peu plus » (je souligne 34). L'utilisation du conditionnel dans ce cas contraste avec l'assurance qu'elle nous donne avec la phrase précédente « oui, je me souviens bien ». Cela montre que la mémoire d'Halimi n'est pas infaillible, et qu'il est possible que ses souvenirs ne soient pas aussi clairs qu'elle y fait paraître. Néanmoins, le cas unique de ce petit détail n'est pas suffisant pour remettre en cause la véracité des dires d'Halimi. D'ailleurs, au même moment, elle rend compte de son expérience historique dans des termes forts, ce qui montre qu'elle se rappelle cette période. Toujours alors qu'elle est enceinte et quand elle défend des accusés dans un procès monté de toutes pièces autour de l'indépendance de la Tunisie, elle déclare : « Indubitablement, cela restera toujours comme l'un des temps forts de ma vie » (35-36).

Halimi montre aussi qu'elle fait preuve de réflexion sur son passé, ce qui est une preuve du recul et de la mesure avec lesquels elle parle. Par exemple, à propos de sa sœur elle explique que : « Je le vois aujourd'hui, c'était une révolte avortée » (16). Elle ne se cache pas derrière la bienséance pour ne pas dire ce qu'elle pense, ce qui est encore un élément de rhétorique convaincant. Elle dit à propos de sa famille :

Ce que je dis ici peut paraître dur à l'égard d'êtres auxquels je reste *affectivement* très liée, mais j'essaie d'être objective, de dire comment les choses se sont passées. Cela ne change rien à ce que j'éprouve pour ma mère, ma sœur, mon père, ces *victimes*. Je ne veux pas les accabler. Je voudrais les éclairer de *l'intérieur*. J'explique pour eux et pour moi l'aliénation qui fut la *nôtre*, qui reste, en grande partie, la leur. Je dénonce. D'une certaine manière, je les réhabilite aussi. De toutes manières, je viens d'eux, de ce milieu, et je ne l'oublie pas. (italique dans l'original 17)

Avec une note de supériorité qui peut être perçue, Halimi montre qu'elle ose tout dire, même si elle semble acerbe envers sa famille. Il n'y a pas que sa famille qui s'en prend pour son grade. En effet, Halimi a également des mots durs envers elle-même : « Une victime n'est pas forcément passive. Cette oppression qui pesait sur moi, je l'ai assumée. J'ai choisi mon camp, je me suis volontairement mise du côté des opprimés et des victimes ! Mon oppression devint alors révolte, combat ouvert » (21-22). Comme pour la citation à propos de sa famille, Halimi décrit la réalité qu'elle voit sur ce qu'elle a vécu, puis elle nous donne un élément de sa réflexion, donnant une image différente de celle que l'on imagine en premier lieu, la rendant plus véridique et montrant que sa situation ne relève pas du manichéisme.

### *Troisième avortement*

Halimi continue avec son troisième avortement, celui qui s'est passé le mieux<sup>48</sup>. Encore une fois, la description est très courte : « Un ami gynécologue m'a fait entrer dans une clinique à Paris. Anesthésiée, avortée, curetée en moins de vingt-quatre heures. Et heureuse » (32). Les suites de son dernier avortement sont ici bien notables : bien que fait dans l'illégalité, il s'est passé dans de bonnes conditions. Cela est possible grâce aux connaissances et aux moyens financiers qu'Halimi a. Xavière Gauthier explique en effet ce phénomène : « les médecins pratiquaient des avortements au sein de l'hôpital pour les femmes plus ou moins privilégiées qui avaient la chance de pouvoir faire ça en milieu hospitalier, contre beaucoup d'argent, évidemment » (*Paroles* 163). Le résultat est positif pour Halimi. Elle explique : « en prenant le taxi pour rentrer chez moi, je me sentais revivre, redevenir moi-même. Je repartais avec un

---

<sup>48</sup> Halimi raconte en détails les circonstances de son deuxième avortement dans les pages suivantes.

nouvel acquis de liberté. Presque une nouvelle vie » (32). Parce que, plus tard dans sa vie, elle fait partie de ces privilégiées qui peuvent contourner la loi sans craindre de répercussion, Halimi regagne le contrôle de son corps sans être torturée, c'est-à-dire sans que personne ne lui fasse prendre conscience que sa liberté doit être punie, mais au contraire avec la paisible certitude qu'elle est libre de faire les choix qu'elle veut quand il est question de son corps, et cela malgré la loi l'interdisant. En montrant cette injustice qu'il est possible d'avorter dans de bonnes conditions sans réellement se cacher quand on a de l'argent, Halimi renforce son argument en faveur du droit à l'avortement pour toutes les femmes, qu'elles soient riches ou pauvres, influentes ou non.

### *Deuxième avortement*

Le livre ne suit pas d'ordre chronologique, et Halimi détaille son deuxième avortement après avoir raconté son troisième. Ce manque d'ordre dans les événements est un effet rhétorique rendant cet avortement encore plus injuste. En effet, on voit Halimi se battre non seulement contre la cour en tant qu'avocate, mais aussi contre le système en tant que femme. D'avoir vu, juste avant, que si on est une femme privilégiée, l'interdiction de l'avortement peut être contournée rend la description de son combat encore plus forte, plus convaincante, et joue en faveur de son argument.

Le deuxième avortement d'Halimi, après la naissance de son premier enfant désiré, s'est déroulé dans des circonstances qui l'ont aussi marquée, bien qu'elles soient différentes de son premier, pendant le procès de Moknine, un moment important de l'histoire tunisienne face à la France. Le procès de Moknine est un procès auquel Halimi a participé en tant qu'un des avocats de la défense. Il s'est déroulé en 1953 après qu'une manifestation de rue à Moknine, ville de Tunisie, a tourné au drame quand des membres des forces de l'ordre françaises ont perdu la vie (44). Halimi explique que ce procès était une mascarade, un « moyen pour la 'présence' française

de marquer un grand coup » (44). Halimi explique que ce procès essaye de faire un exemple de manifestants, et que le tribunal français— « la justice coloniale » (44) —voulait simplement « réprimer avant tout » (44). Alors que les Tunisiens manifestaient pour leur liberté face au colonialisme français, ce dernier cherche à « frapper l'esprit de la population pour la maintenir dans un climat de terreur » (44). Cette situation n'est pas sans rappeler ce que le corps médical et le gouvernement font subir aux femmes qui avortent dans le but, encore une fois, de limiter leur liberté. Le combat qu'Halimi mène n'est qu'une instance supplémentaire de la lutte qui lie les minorités opprimées face au pouvoir qui tente de les contrôler.

Après avoir décrit les circonstances de ce procès, Halimi annonce au lecteur qu'elle est « enceinte et décidée à avorter » (45). Elle écrit ensuite : « Malgré une contraception archaïque— 'débrouillez-vous... Ogino... Vous n'avez qu'à calculer...' m'avait dit mon gynécologue —je m'étais retrouvée enceinte » (45). En utilisant le mot « malgré », elle sous-entend que cette grossesse aurait pu être empêchée. Quand la liste des contraceptions que son gynécologue lui a indiquées se résume à la méthode Ogino—compter les jours du cycle, et s'abstenir d'avoir des relations sexuelles les jours à risques—on se rend compte qu'elle allait devoir faire face à une grossesse non-voulue à un moment ou à un autre. A cette époque, en 1953, aucune contraception ou propagande anticonceptionnelle n'est autorisée : la loi de 1920 est toujours en effet. Halimi continue en donnant les raisons de son choix. Elles sont en premier lieu financières, mais elles sont aussi personnelles. Elle écrit : « un autre enfant, c'était une cassure dans ma vie. Une cassure que je ressentais comme une déchirure profonde, comme une régression par rapport à mes choix. Je ne voulais pas d'enfant. C'était clair » (45). On comprend alors que c'est un choix personnel. Comme lors de sa première grossesse, c'est quelque chose qu'elle ressent au plus profond d'elle-même. La décision d'avorter a été prise avec son mari (45).

Halimi se retrouve donc dans une situation particulière : elle décide d'avorter alors qu'elle défend des « militants dont quelques-uns encouraient la peine de mort » (45). La pression qui s'impose sur elle est donc importante. Elle écrit : « j'avais donc besoin de toute ma liberté d'esprit ; mais, la liberté d'esprit, cette liberté intérieure, quand se développe dans votre ventre quelque chose dont vous ne voulez pas, comment peut-elle exister ? » (45). Bien que le souvenir marquant du curetage à vif qu'elle a subi soit toujours là (46), elle est décidée à ne pas continuer cette grossesse : « Mais ma décision était prise. J'ai procédé exactement de la même manière. Toujours aussi peu d'argent. Toujours aussi peu de relations 'utiles'. Je suis allée trouver une faiseuse d'anges. Dans la plus pure tradition. » (46).

Comme pour la description de son premier avortement, Halimi est très concise : « Au fond d'une cour, un appartement vétuste. Une cuisine crasseuse. Une femme m'a mis une sonde. Moyennant argent, bien sûr » (46). Elle résume l'atmosphère en deux phrases : « tout était sordide. Ma douleur, cette cuisine, cette femme, véritable caricature de matrone (sic) » (46). Ce n'est qu'après plus de seize jours<sup>49</sup> que l'avortement aura lieu. En attendant, elle retourne voir plusieurs fois celle qu'elle appelle sa « praticienne » (46) pour qu'elle lui mette une autre sonde, et, par la suite, encore une autre. Ce mot, « praticienne » est surprenant : il dénote un professionnalisme de la part de cette femme, celle qu'Halimi appelle aussi « une véritable caricature de matrone (sic) », mot désignant à l'origine une femme mariée, une mère de famille, et qui au fil du temps s'est transformé en femme d'âge mûr, grosse et laide, ce qui semble donner une image presque humoristique de cette femme. Mais le mot « praticienne » montre aussi la confiance qu'Halimi a en elle, malgré son apparence parodique, bien qu'il soit possible que cette

---

<sup>49</sup> D'après le nombre de jours qu'Halimi nous donne, on compte seize jours, plus d'autres qui ne sont pas clairement énumérés. Il est très possible que la durée totale des souffrances avant l'hospitalisation d'Halimi soit de vingt jours minimums, c'est-à-dire trois semaines.



confiance résulte du manque d'entourage qu'Halimi ressent à ce moment. En effet, mis à part son mari, qu'elle ne mentionne d'ailleurs plus après qu'ils ont pris la décision qu'elle avortera, Halimi est totalement seule, avec sa « praticienne » pour unique aide. Ici encore, le rappel de sa solitude est un effet rhétorique qui renforce son argument.

Halimi évoque ensuite la difficulté avec laquelle elle a continué à plaider alors qu'elle souffrait atrocement : « Je luttais de toutes mes forces. Une fatigue atroce m'envahissait. Des vertiges me brouillaient la vue. Une douleur intolérable, fulgurante m'irradiait tout le ventre [...] Pour m'adresser aux juges, je me souviens m'être cramponnée littéralement à la barre » (47). Elle finit par s'évanouir pendant une audience et « prétext[e] une crise d'appendicite » (47). Elle est déposée chez elle par un collègue et elle est envoyée d'urgence à l'hôpital par son médecin : « Je commençais une magnifique infection. On m'a fait un curetage. Très bien d'ailleurs » (47). Le dénouement de ce deuxième avortement est donc différent du premier : il n'y a pas eu de représailles de la part du corps médical. Mais ce n'est pas pour autant que cela ne l'a pas marquée. Halimi explique

Jamais, je ne me suis sentie aussi présente aux côtés de ces opprimés. Jamais je ne me suis sentie aussi opprimée moi-même [...] Je ressentais ma situation comme paradoxale, absurde. J'avais la charge de défendre la vie de plusieurs militants. Je parlais au nom de la dignité et de la liberté d'un peuple et je devais le faire dans cet état, en train d'essayer désespérément d'avorter. (46-47)

Ce n'est pas tant le paradoxe entre essayer de sauver la vie des accusées alors qu'elle est en train de mettre un terme à sa grossesse qui la choque, mais, comme la première fois qu'elle a avorté, le fait qu'elle n'a pas la liberté de maîtriser son propre corps : « Je n'avais donc pas le droit de disposer de moi-même. Je dépendais de données biologiques que je ne pouvais pas contrôler » (48). En plus de cela, le combat personnel qu'elle doit mener parce qu'elle est une femme ne fera

jamais partie de la vie des hommes. Elle explique : « Mon angoisse, cette lutte, aucun des hommes de ce procès ne les connaîtrait jamais [...] Pour la première fois de ma vie, j'ai éprouvé un doute sur le pouvoir qui était le mien. Je m'interrogeais : 'Etre avocate, est-ce rigoureusement la même chose qu'être avocat' ? » (48). De sa liberté enfreinte par la difficulté d'avorter et du curetage à vif qu'elle a subi la première fois, Halimi porte cette fois sa réflexion sur le pouvoir qu'elle a vraiment, non seulement en tant qu'avocate, mais aussi en tant que femme. Elle explique :

Est-ce que je pouvais, femme, agir sur quelque chose, sur quelqu'un, sur la justice, moi qui ne pouvais librement agir sur moi-même ? [...] défenseur d'un accusé, j'étais moi-même, au même moment, une accusée en puissance. J'enfreignais la loi, j'avortais. Mais j'étais une avocate. J'étais en somme une délinquante et défenseur. En contradiction totale avec ma vie quotidienne, professionnelle. Je me sentais au cœur d'un conflit. Le conflit de toutes les femmes. (48)

Elle fait enfin référence ici à l'universalité de sa situation, elle n'est finalement plus seule, mais cela uniquement de manière symbolique. Dans les faits, elle est obligée de cacher à ses collègues ce qui est réellement en train de se passer. Halimi est donc au cœur d'un double paradoxe : avocate et criminelle, et seule dans une situation qui est « le conflit de toutes les femmes » (48). Elle pose aussi la question de savoir si elle pouvait vraiment avoir un impact sur le combat qu'elle menait (pour que ses clients qu'elle croit innocents ne soient pas condamnés à la peine de mort) alors qu'elle peine à pouvoir agir librement sur son propre corps.

### *Comparaison avec une grossesse désirée*

Ce qu'elle ressent lorsqu'elle découvre qu'elle est enceinte et qu'elle ne désire pas cette grossesse diffère grandement du bonheur qu'elle a lorsqu'elle attend son premier enfant désiré.

Les mots qu'elle utilise pour décrire cette situation sont diamétralement opposés à ceux utilisés avant, ceux qui faisaient du fœtus indésiré une tumeur à enlever. En effet, elle explique : « Quand j'attendais Jean-Yves, mon premier fils, je l'appelais déjà, à quelques semaines de grossesse, 'mon enfant'. Le désir que j'en avais le faisait vivre en moi qui étais toute chaleur, toute tendresse, tout amour pour lui » (32). Ce qu'elle décrit par la suite est son épanouissement total au cours de cette grossesse voulue : « J'ai vécu cette grossesse dans une joie immense. Parfaitement en accord avec moi-même » (32). Cette grossesse semble lui faire prendre conscience de l'étendue de sa liberté, de toutes les possibilités qui s'offrent à elle : « J'y trouvais des forces supplémentaires pour mener mon combat. Il était question de tout, sauf de m'arrêter » (33). Malgré cela, elle doit toujours se battre : elle veut continuer à exercer son métier d'avocate pendant qu'elle est enceinte. Tout comme subir une grossesse serait revenu à « se nier moi-même » (30), « m'imposer de faire l'une de ces tâches fondamentales sans l'autre, revenait à me mutiler, à me tronquer d'une partie essentielle de moi-même » (33). Elle doit donc encore se battre pour faire accepter qu'elle peut conjuguer à la fois la maternité et être avocate. C'est encore une fois une lutte comme celles qu'elle a connu auparavant : se battre pour aller à l'université en France, se battre pour devenir avocate, pour avorter, et maintenant, se battre pour montrer qu'il est possible de rester un être humain capable de faire son travail correctement quand on est une femme, et enceinte de surcroît.

C'est donc un autre combat qui attend Halimi quand elle est enceinte. Elle s'était déjà battue pour être prise au sérieux en tant que femme plaidant dans ce milieu d'hommes, elle doit alors se battre à nouveau—ou plus fortement—pour essayer d'être considérée égale à ses collègues pendant sa grossesse. Elle explique d'ailleurs : « Je me suis d'ailleurs appliquée à ce que ma grossesse ne se voit pas parce que je vivais dans un monde d'hommes. Un monde dans lequel une femme enceinte est encore diminuée et quasiment invalide » (34). Le problème auquel

elle est confrontée montre particulièrement bien la place—inférieure—de la femme à cette époque, comme nous l'avons déjà vu plus tôt.

Halimi explique d'ailleurs : « Alors, toute mon énergie, je l'ai employée à ce qu'on ne s'adresse pas à moi comme à une avocate enceinte. Mais bien comme à une avocate-avocat » (35). Sa sentence est donc double : ce n'est pas suffisant qu'elle soit avocate, elle doit être « avocate-avocat », c'est-à-dire que son travail en tant que femme n'est pas suffisant, mais elle doit convaincre qu'elle peut le faire, non pas aussi bien qu'un homme, mais comme un homme.

### **Conclusion**

Halimi a donc défendu la cause des femmes, en commençant par la sienne. Elle s'est ensuite attaquée au système même qui les empêchait d'avorter dans la légalité. A travers son livre, le procès de Bobigny, et le reste de son activisme, elle a fortement contribué à la légalisation du droit à l'avortement. Halimi est une des signataires du Manifeste des 343, écrit en 1971 par Simone de Beauvoir pour demander la légalisation de l'avortement en France. En signant ce document, Halimi déclare publiquement qu'elle a avorté<sup>50</sup>. Elle a aussi participé à la création de l'association Choisir qui avait pour but au départ de défendre certaines des femmes signataires du Manifeste et qui ont été inquiétées par la justice. D'après Halimi, les trois « fronts de lutte » de l'association étaient : « 1) contraception—éducation sexuelle. 2) Suppression de la loi de 1920. 3) Défense gratuite des inculpés. » (55). C'est avec Choisir qu'Halimi a défendu Marie-Claire et les femmes qui l'ont aidée à avorter et que la loi de 1920 est enfin tombée<sup>51</sup>.

---

<sup>50</sup> Le Manifeste des 343 a été signé par 343 femmes, souvent célèbres, qu'elles aient réellement avorté ou non.

<sup>51</sup> Voir introduction pp. 14-15.

Halimi résume par où les femmes doivent commencer pour pouvoir se faire entendre : elles doivent « conquérir un droit fondamental : celui du pouvoir sur elles-mêmes » (49). C'est d'ailleurs ce qu'elle fait : elle a commencé par reprendre le pouvoir sur elle-même, sur son propre corps à travers ses trois avortements, puis elle a défendu les femmes et leur droit à disposer de leur corps. Elle explique dans son interview (Angeloff et Maruani) : « ma chance, c'est que mes petites histoires de vie ont collé avec la grande Histoire avec un grand H » (12). C'est pour cela qu'elle a décidé d'écrire ce livre, pour utiliser sa « petite histoire » pour essayer de faire bouger la « grande Histoire. » En écrivant, elle affirme son autorité. C'est de la même manière qu'elle tente de convaincre ses lecteurs que le droit à l'avortement est un droit auquel toutes les femmes devraient avoir accès, sans être jugées ou maltraitées et que la loi doit changer le plus vite possible. En racontant ses avortements et les injustices qu'elle a vécues de la façon la plus convaincante qu'elle puisse, en y intégrant sa famille et les difficultés d'être avocate dans un monde masculin, elle ne cherche pas seulement à défaire le carcan patriarcal, elle plaide également pour la liberté des femmes à maîtriser leurs grossesses.

## CHAPITRE 2 : *L'ÉVÈNEMENT* (2000), ANNIE ERNAUX

### Introduction

Publié en 2000, vingt-cinq ans après la loi Veil, et écrit par Annie Ernaux, *L'Événement* raconte une partie de la vie de l'auteure, née en 1940 et qui a grandi en Normandie avec son père, tenancier de café, et sa mère, épicière. Devenue professeure agrégée de français, elle se concentre dans ce récit autobiographique sur sa grossesse non-désirée et son avortement en 1964, alors qu'elle est étudiante en lettres. A cette époque, la loi de 1920 est toujours en vigueur : l'avortement et la contraception sont illégaux en France. Ernaux tombe enceinte alors qu'elle est étudiante à Rouen. Son copain habite Bordeaux. Comme elle ne concevait pas pouvoir tomber enceinte, elle ne veut pas continuer sa grossesse. Les difficultés auxquelles la jeune Ernaux est confrontée sont nombreuses : à qui en parler ? Comment trouver un médecin ou une faiseuse d'anges qui pourront l'aider ? Comment survivre à l'acte potentiellement mortel même de l'avortement ? Elle part à la recherche d'un médecin qui pourra l'aider, sans succès. Après plusieurs semaines, un couple d'amis lui donne l'adresse d'une faiseuse d'ange. Livrée à elle-même, elle expulse le fœtus dans les toilettes de sa résidence universitaire. Elle est ensuite accompagnée par O., étudiante catholique qui vit au même étage qu'elle. O. n'est pas vraiment l'une de ses amies, mais elle devient pourtant le seul soutien d'Ernaux pendant cette nuit. Après la visite d'un médecin qui ne cache pas sa désapprobation, Ernaux est finalement emmenée d'urgence à la clinique où elle est curetée pour mettre fin à l'hémorragie qui menace sa vie. Trente-cinq ans plus tard et avec la même détermination, elle écrit ce récit à travers lequel elle revient sur son histoire, mettant l'accent sur le déroulement de son avortement.

L'autobiographie d'Ernaux se compose de plusieurs niveaux narratifs. Il y a le personnage qui veut avorter, la narratrice qui raconte l'histoire du jeune personnage qui veut avorter, mais également celle qui accomplit une rétrospection sur l'expérience de la jeune femme. Enfin, elle

réfléchit aussi à l'écriture du texte même, ainsi qu'au moment de l'écriture et à sa signification. L'entrelacement de ces niveaux de narration permet à la narratrice de révéler la complexité de l'enchevêtrement temporel et des différentes Ernaux qui sont représentées.

C'est peut-être par prémonition qu'Ernaux a publié *L'Événement* en même temps que *La Vie extérieure*, parce qu'elle savait que ce premier livre serait difficile pour les critiques et certaines femmes. En effet, les critiques ont levé le nez sur son livre. Les articles de presses ont été rares, avec des comptes rendus mitigés. Ernaux avoue au micro de Geneviève Brisac : « Il y a eu un retrait assez violent, un refus de lecture, pourtant ça ne s'appelle pas *L'avortement*, c'est volontaire, ça s'appelle *L'événement* ». Ernaux continue : « Il y a des femmes qui ont eu des avortements clandestins qui ont refusé énergiquement de lire ce texte parce que ça n'est pas passé [sic] dans leur vie c'est-à-dire que c'est quelque chose qu'elle veulent oublier complètement » (Brisac et Ernaux). Dans un autre article, Ernaux explique le sentiment général de la presse :

Il n'a eu aucun retentissement [à la publication du livre]. L'accueil média a été épouvantable. Une sorte de loi du silence l'a accompagné. Alors que Bernard Pivot avait l'habitude de m'inviter, là il s'est abstenu. Un journaliste n'a pas voulu en parler car, m'avait-il dit : « La lecture du livre m'a donné la nausée. » Pour beaucoup de médias ce combat était dépassé. Arte a estimé qu'il n'y avait aucun intérêt à revenir sur ce sujet. Il y a eu un consensus pour ne pas en parler. (Kaci)

Au moment de la sortie du livre, seuls trois journaux nationaux ont publié des articles<sup>52</sup>. *Le Monde* (« Annie Ernaux, une femme pudique ») et *La Croix* (Crom), pourtant journal catholique, se sont montrés positifs, sans encenser Ernaux pour autant. L'article de *Libération* (Devarrieux), journal de centre gauche, se montre à la fois sarcastique et admiratif. Les comptes rendus

---

<sup>52</sup> *L'Express* a publié deux interviews avec Ernaux, une de Payot, et la seconde d'Argand.

semblent s'arrêter là<sup>53</sup>. Au vu de mes recherches, il apparaît que *La Vie extérieure* n'ait pas reçu bien plus de critiques que *L'Événement*. En plus du silence relatif des critiques à la sortie du livre, l'avortement d'Ernaux était déjà entouré de silence en 1963-1964. Ces difficultés se retrouvent dans son œuvre. De toute évidence, le silence a été brisé puisque le livre se retrouve dans nos mains. Pourquoi donc Ernaux a-t-elle décidé d'entreprendre l'écriture de son livre malgré ces obstacles ? Dans une première partie, j'expliquerai les difficultés d'expression d'Ernaux liées à son avortement, puis pourquoi l'auteure a décidé de rendre public cette partie de son passé. Il y a en effet deux raisons principales pour lesquelles Ernaux a écrit cet ouvrage : la première est pour reprendre et garder le contrôle qu'elle n'a pas eu pendant cette période de sa vie, la seconde montre de quelle manière Ernaux est devenue une porte-parole des femmes qui ont vécu une expérience similaire à la sienne.

Dans le reste de l'introduction, je répondrai à des questions préliminaires essentielles : quel est le mécanisme d'écriture d'Ernaux ? Quel genre de sujet autobiographique la narratrice est-elle ? Pour finir, nous analyserons la scène de l'expulsion du fœtus, naissance symbolique d'Ernaux, à la fois en tant que personne, et en tant que narratrice de *L'Événement*. En effet, sans cet incident, Ernaux n'aurait rien eu à écrire.

### *Le déclenchement du souvenir*

Annie Ernaux commence son autobiographie dans un hôpital. Elle se rend dans une salle d'attente pour rencontrer une docteure qui doit lui donner les résultats de son test de dépistage du SIDA. Après avoir appris la bonne nouvelle qu'elle est séronégative, elle repart. C'est à cet

---

<sup>53</sup> Par ailleurs, je n'ai trouvé que deux comptes rendus universitaires sur *L'Événement*. Voir les articles de Lee et de Genova.



instant qu'elle fait un parallèle avec un moment important de son passé : « Je me suis rendu compte que j'avais vécu ce moment à Lariboisière de la même façon que l'attente du verdict du docteur N., en 1963, dans la même horreur et la même incrédulité » (15)<sup>54</sup>. Le « verdict du docteur N., en 1963 » est celui de sa grossesse. Débute ensuite le récit de cet *événement* qu'Ernaux nous dévoile.

L'écriture et les sensations d'Ernaux naissent de souvenirs. Elle doit se souvenir pour pouvoir écrire, mettre en mots ce qu'elle a ressenti exactement, mais elle doit aussi revivre une situation similaire à son passé pour être renvoyée dans cette période. Un lien au passé est toujours nécessaire pour Ernaux. Le lien entre l'avortement et l'écriture est tellement fort chez Ernaux qu'il lui permet de produire son autobiographie. C'est pour cela qu'il est important de comprendre d'où vient son écriture. Elle ne provient pas d'un souvenir forcé, mais le souvenir qui la fait naître est déclenché involontairement. Cette distance temporelle qui existe par rapport au passé permet à Ernaux d'être plus perspicace quant à la signification des événements passés. Loraine Day explique d'ailleurs que

*L'Événement* communique la façon de voir l'avortement de la narratrice en train d'écrire trente-cinq ans après l'expérience traumatisante. De ce point de vue, le texte (comme tous les écrits ernauxiens) explore la manière dont la subjectivité en cours lit le passé afin de mieux comprendre le moment que la conscience est en train de vivre. (58)

Il faut cependant aller plus loin pour comprendre la totalité du mécanisme qui permet à Ernaux d'écrire. Non seulement écrire lui permet de « comprendre le moment que la conscience est en train de vivre » (58), ce qui est démontré par le métadiscours comme nous le verrons plus tard, mais écrire permet aussi à l'auteure de revisiter son passé pour mieux le comprendre et

---

<sup>54</sup> Les citations sans références claires renvoient à *L'Événement*.

l'accepter. La réflexion qu'Ernaux fait sur sa vie de jeune adulte lui permet d'analyser avec le recul de l'âge ce qu'elle a vécu en 1963, ses réactions, et ce qui en est ressorti.

### *Véracité de l'écriture*

Il ne faut pas oublier qu'écrire laisse toujours une part à la fiction, même dans le cas d'une autobiographie. En effet, raconter des événements vécus donne à l'auteur la nécessité de choisir sa manière de s'exprimer, utiliser tel mot plutôt qu'un autre, même avec une volonté de rester le plus objectif possible. Delvaux explique que « [t]out témoignage, dès lors qu'il est nécessairement énonciation, narration, récit, est appelé non seulement à demeurer dans l'ordre du secret mais à entrer dans celui de la fiction » (137) : écrire est forcément un acte subjectif. A propos d'Ernaux, Delvaux ajoute ensuite :

La femme d'aujourd'hui ne réagit pas comme la jeune fille d'alors ; les émotions ressenties aujourd'hui ne correspondent pas à celles vécues lors de l'événement mais bien au souvenir que la narratrice en a, à ce que le souvenir provoque chez elle et à l'écriture qui en est issue. Comme si l'auteure était en avance sur l'étudiante, possédant d'emblée la mémoire de l'événement, alors que celle qui le vit dans le texte, la jeune fille du passé, n'y est pas encore arrivée. (142)

Les multiples niveaux de la narration se retrouvent ici entre le savoir, le recul et l'analyse de la narratrice adulte. L'écriture d'Ernaux n'est pas seulement un travail de représentation de son passé, c'est aussi un travail de réflexion pour et par elle-même. D'ailleurs, dans son entretien avec Pierre-Louis Fort en 2003, Ernaux décrit ce qu'elle cherche à faire avec son écriture : « Faire voir ce qu'on ne voyait pas et que moi-même je ne voyais pas avant d'écrire, dont l'impact réel m'échappe aussi. Mais l'important, c'est d'essayer d'apporter un peu plus de vérité et de choisir, même dans l'écriture littéraire, les 'moyens' les plus sûrs pour atteindre cette

vérité » (988). Ernaux avoue donc elle-même ce mécanisme de l'écriture par lequel elle tente de se rapprocher de la vérité, sans même savoir forcément ce que cette vérité est vraiment puisqu'elle ne « voyai[t] pas avant d'écrire » ce qu'elle veut « faire voir ». Malgré cette impossibilité d'exactitude, Martine Delvaux conclut qu' Ernaux veut « [r]egarder les choses jusqu'au bout pour que l'événement/avortement devienne écrit et que l'écrit soit événement/avortement : voilà, semble-t-il, l'enjeu [de l'*Événement*] » (135). On comprend avec cette citation qu'il y a une dualité entre d'une part le vécu, la réalité, et l'avortement, et d'autre part les souvenirs, le ressenti, et l'écriture. Cela montre la divergence qui existe entre le passé et le présent, l'auteur/narrateur et le personnage, ce qui a été vécu et la manière dont Ernaux le raconte. La question de la véracité de son récit se pose alors. Sans mettre pour autant en doute la vérité de ce qu'elle dit avoir vécu, on peut se demander si Ernaux réussit à décrire ce qu'elle a vécu avec véracité.

### *Réflexion sur la véracité de l'écriture*

Dans une parenthèse qui montre la réflexion de l'auteur sur son processus d'écriture, Ernaux écrit :

Je viens de retrouver dans mes papiers cette scène [de l'expulsion du fœtus] déjà écrite, il y a plusieurs mois. Je m'aperçois que j'avais employé les mêmes mots [...] Ce sont toujours aussi les mêmes comparaisons qui me sont venues à chaque fois que j'ai pensé au moment où j'avorte dans les toilettes [...] Cette impossibilité de dire les choses avec des mots différents, cet accollement définitif de la réalité passée et d'une autre image à l'exclusion de toute autre, me semblent la preuve que j'ai *réellement* vécu *ainsi* l'événement. (94)

Pour Ernaux, l'« impossibilité de dire les choses » autrement montre que son écrit est devenu réalité c'est-à-dire que le fait de pouvoir écrire les choses et de les écrire de la même manière signifie pour elle que ce qu'elle décrit est l'illustration réelle de ce qu'elle a vécu. Cela est souligné quand elle insiste sur « cet accollement définitif de la réalité passée et d'une autre image à l'exclusion de toute autre » (94). Ernaux sait qu'elle ne peut représenter parfaitement par écrit ce qu'elle a vécu. Elle est consciente que ce qu'elle écrit doit montrer « une image » de la réalité, image qui ne peut jamais être objective. Mais elle est satisfaite de l'image qu'elle donne au lecteur quand elle choisit une seconde fois la même image et les mêmes mots que par le passé pour décrire la même scène.

### *La naissance d'Ernaux*

La naissance d'Ernaux doit commencer par la mort, qu'elle soit symbolique—chez la faiseuse d'anges—ou non—avec le fœtus. Pour s'approprier son identité, Ernaux a dû en passer par une grossesse non-désirée et un avortement. Elle écrit : « Il me semble que cette femme qui s'active entre mes jambes, qui introduit le spéculum, me fait naître. J'ai tué ma mère en moi à ce moment-là » (77). La faiseuse d'anges prend à la fois le rôle de mère qui « fait naître » Ernaux, ainsi que celui de matricide. Ce n'est pas la seule fois qu'il y a une référence à la notion de naissance. En effet, après qu'Ernaux a porté la première sonde depuis deux jours, rien ne se passe. Elle téléphone alors à la faiseuse d'anges qui lui dit de revenir (80-81). Cette fois-ci, Ernaux ne souffre pas. Quand la faiseuse d'anges s'apprête à lui poser la seconde sonde, elle dit à Ernaux qu'elle est « en plein travail » (82). Ernaux réagit ensuite en se disant : « C'était une phrase de sage-femme. Je n'avais pas pensé jusqu'ici que tout cela pouvait se comparer à un

accouchement » (82). De manière symbolique, Ernaux accouche d'elle-même ce jour-là<sup>55</sup>, puisqu'elle met au monde sa propre identité. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on peut comprendre pourquoi elle dit que « [p]endant des années, la nuit du 20 au 21 janvier a été un anniversaire » (111) : la nuit où elle a avorté est celle où elle est née symboliquement. Dans la situation d'Ernaux, il y a deux niveaux d'assujettissement, et donc deux identités différentes. L'avortement est le premier, et plus précisément l'insertion de la première sonde par la faiseuse d'anges. Le second est atteint grâce à son autobiographie, c'est-à-dire quand Ernaux explique sa première identité et son origine sous forme d'écriture de soi.

Après la mort symbolique d'Ernaux qui mène à sa naissance chez la faiseuse d'anges, il y a la mort réelle du fœtus dont elle avorte. Ernaux donne beaucoup de détails<sup>56</sup> sur l'expulsion du fœtus lors de son avortement. Elle est très explicite, et utilise parfois même un langage cru (90). Une fois que le fœtus est sorti, elle écrit : « J'ai vu un petit baigneur pendre de mon sexe au bout d'un cordon rougeâtre » (90). Cette 'chose' qui grandissait en elle et à laquelle elle faisait référence avec le temps est alors matérialisé. Elle devient réelle puisqu'elle peut la voir, mais la description qu'elle en fait l'éloigne une fois de plus de la réalité. En effet, le fœtus ressemble à un « baigneur », petite poupée nue en plastique. Dans la suite du paragraphe, elle ne fait référence au fœtus qu'avec des pronoms. Ernaux garde donc une distance par rapport au fœtus même lorsqu'elle le tient de ses propres mains.

Après ce passage dans les toilettes, Ernaux va chercher son amie O. et toutes les deux se rendent dans la chambre d'Ernaux. O. coupe le cordon ombilical, et toutes les deux regardent le fœtus : « Nous regardons le corps minuscule, avec une grosse tête, sous les paupières

---

<sup>55</sup> Tout comme Ernaux accouche de son autre identité lorsqu'elle écrit son autobiographie.

<sup>56</sup> Contrairement à Halimi qui passe ces détails sous silence.

transparentes les yeux font deux taches bleues. On dirait une poupée indienne. Nous regardons le sexe. Il nous semble voir un début de pénis » (91). Ernaux humanise enfin le fœtus avec la description qu'elle nous donne. Les parties du corps énumérées nous permettent d'imaginer un être différent d'une poupée comme auparavant. Puis O. et Ernaux se mettent à pleurer : « Nous pleurons silencieusement. C'est une scène sans nom, la vie et la mort en même temps. Une scène de sacrifice » (91).

Pour se débarrasser du fœtus, Ernaux explique ce qu'elles ont fait, d'abord sans savoir quoi faire exactement (92). Ernaux utilise encore une fois un pronom pour le désigner. Néanmoins elle n'en utilise qu'un seul ici : « O. va chercher dans sa chambre un sac de biscottes vide et je le glisse dedans. Je vais jusqu'aux toilettes avec le sac. C'est comme une pierre à l'intérieur. Je retourne le sac au-dessus de la cuvette. Je tire la chasse » (92). Après qu'Ernaux « le glisse » dans le sachet, il n'y a plus mention du fœtus. Il a déjà disparu. La comparaison avec « une pierre » ne fait que renforcer l'état de chose du fœtus.

Ce n'est pourtant pas terminé pour Ernaux : « Je perdais du sang. Je n'y avais pas d'abord pris garde, je croyais que tout était fini. Il sortait par saccade du cordon coupé » (93). Probablement parce qu'elle est effrayée et entêtée, Ernaux explique : « Je ne voulais pas avoir affaire aux médecins, jusqu'ici je m'en étais bien sortie sans eux » (93). Mais lorsqu'elle comprend que la situation est sérieuse et qu'elle risque de mourir, elle « [a] crié à O. qu'il [lui] fallait un docteur immédiatement » (93). Ernaux croit qu'elle va mourir : « J'étais sûre que j'avais déjà perdu trop de sang » (93). Ernaux est ensuite amenée à l'hôpital où un interne qui ne sait pas qu'elle est étudiante lui fait un curetage.

Dès le début de cette expérience, le silence et l'indicibilité sont prépondérants pour Ernaux. C'est de ce paradoxe qu'est né *L'Événement*, et c'est pour cette raison que cette notion est au centre de la partie suivante.

## Raison d'écrire explicite : l'indicibilité de l'expérience

*Avortement : « une épreuve ordinaire » dans le silence*

Quand Ernaux explique qu'avorter ne lui fait pas peur, on comprend qu'elle fait preuve d'innocence, voire de naïveté : « cela me paraissait, sinon facile, du moins faisable, et ne nécessitant aucun courage particulier. Une épreuve ordinaire. » (30). Elle pense que c'est d'autant plus facile qu'un nombre très important de femmes est déjà passé par là (30). Elle avoue : « Je ne pensais pas que je puisse en mourir » (31). Cela est aussi dû à la difficulté de trouver des informations, non seulement sur l'avortement même (37), mais aussi parce que les femmes qui avortaient le faisaient dans le secret le plus complet. Si elles devaient aller à l'hôpital, elles mentaient sur les raisons de leur hospitalisation<sup>57</sup>. Ernaux explique à des étudiantes qu'elle va se faire retirer un grain de beauté pour pouvoir exprimer sa peur (73). Les femmes refusaient aussi de dire au corps médical que la fausse couche qu'elles faisaient était volontaire, par peur des représailles<sup>58</sup>, ce qui ne les protégeait pas pour autant. Les femmes qui mouraient des suites d'un avortement n'étaient plus là pour en parler, et si leur entourage proche savait à quoi était dû leur décès, la honte et la peur les forçaient au silence<sup>59</sup>.

---

<sup>57</sup> Halimi par exemple fait savoir à ses collègues qu'elle a eu une crise d'appendicite.

<sup>58</sup> Pour les témoignages de femmes qui ont avorté dans ces conditions, voir Gauthier (*Paroles*). Un exemple frappant est celui de Martine dont la tante « était sujette aux fausses couches naturelles. À chaque fois, en milieu hospitalier, elle subissait le curetage à vif et sans ménagement ; les médecins la faisaient souffrir volontairement pour lui apprendre à ne pas recommencer. Elle ressentait d'autant plus l'injustice qu'elle n'y était pour rien » (160).

<sup>59</sup> Le film *Histoire d'un secret* (Otero) est un bon exemple. Le père de Mariana Otero, Antonio Otero, a caché à ses filles et à son entourage la cause du décès de leur mère, la peintre Clotilde Vautier, morte des suites d'un avortement clandestin. Pendant la première année, les deux enfants pensaient que leur mère était partie travailler à Paris, puis leur grand-mère leur a dit que leur mère avait succombé aux complications d'une crise d'appendicite. Pendant la majeure partie de

### *Trouver de l'aide*

Comme pour la majorité des femmes dans son cas, il est difficile pour Ernaux de trouver de l'aide. Jean T. lui donne le nom d'une femme qu'ils connaissent tous les deux et qui a avorté. La jeune Ernaux essaye de la rencontrer sans succès. Elle écrit dans son agenda : « Je suis désespérée. Il faut que cette chose-là parte » (36). Elle décide alors d'aller chez un autre médecin, d'abord dans le quartier de Martainville, « quartier pauvre, un peu zone, [où] les médecins devaient être plus compréhensifs » (38). Elle va finalement chez un médecin généraliste des beaux quartiers, « impossible de dire pourquoi » (40). Il lui annonce ce qu'elle sait déjà, qu'elle est probablement enceinte. Elle dit ensuite : « Je n'ai pas osé lui demander de m'avorter, je l'ai seulement supplié de me faire revenir les règles » (41). Au lieu de lui faire la morale, il lui fait « la diatribe habituelle contre les hommes qui abandonnent les filles après avoir pris leur plaisir » (41). Il lui prescrit des ampoules et des injections d'hormones. Le texte d'Ernaux ne laisse pas transparaître de mauvais traitement de la part du médecin. Mais quand elle écrit : « Il s'est radouci à la fin en apprenant que j'étais une étudiante » (41), on comprend que l'attitude du médecin à son égard n'était certainement pas agréable. Ce qui fait la différence, c'est la classe sociale dont Ernaux semble venir en tant qu'étudiante. Une étudiante enceinte ou qui cherche à avorter est moins dérangeant qu'une fille de la classe ouvrière dans le même cas.

Lorsqu'elle part, le médecin « paraissait soulagé » (41). Il est facile de comprendre pourquoi lorsque l'on sait les risques encourus par les médecins suspectés d'aider les femmes à avorter : « la loi [...] pouvait les envoyer en prison et leur interdire d'exercer pour toujours » (42). Cela explique aussi pourquoi les injections qu'il avait prescrites à Ernaux étaient en fait

---

leur vie d'adulte, les deux filles de Clotilde Vautier, ainsi que sa famille, ne savaient pas la cause réelle de la mort de la peintre. Dans son documentaire, Mariana Otero revient sur la vie et la mort de sa mère, et sur les conséquences du secret sur son entourage.



« pour empêcher les fausses couches » (44). Ainsi, le médecin n'a rien à se reprocher au niveau de la loi.

Alors qu'Ernaux est enfermée dans le silence et la solitude et qu'elle ne trouve personne pour l'aider, elle décide d'utiliser des aiguilles à tricoter qu'elle avait achetées un été (52). Elle essaye de s'en introduire une dans le col de l'utérus, mais sans succès : elle n'arrive pas à se résoudre à continuer lorsqu'elle ressent une douleur. Elle décrit son désarroi : « j'étais désespérée par mon impuissance. Je n'étais pas à la hauteur » (53). Puisqu'Ernaux n'arrive pas à ses fins, elle décide de téléphoner au docteur N., celui qui lui a envoyé son certificat de grossesse. Elle lui dit qu'elle ne voulait pas « le garder » (53) et qu'elle s'était « abîmée » (53). Elle ajoute ensuite : « C'était faux mais je voulais qu'il sache que j'étais prête à tout pour avorter » (53-54). Alors qu'il lui dit « de venir immédiatement » (54), Ernaux espère qu'il va l'aider à mettre fin à sa grossesse. Il n'en fait rien, mais la description qu'Ernaux fait de lui laisse à penser qu'il est partagé entre se protéger lui-même, et respecter son serment d'Hippocrate et protéger sa patiente : « Il était prostré à son bureau, la tête baissée, l'air bouleversé » (54). Finalement, il lui annonce : « Je ne veux pas savoir où vous irez. Mais vous allez prendre de la pénicilline, huit jours avant et huit jours après. Je vous fais l'ordonnance » (54). Le thème de l'avortement est bien présent puisqu'implicitement c'est ce dont le médecin parle. « Où vous irez », « huit jours avant et huit jours après » indiquent une connaissance précise de ce qui va se dérouler tout en gardant le silence autour de l'acte même de l'avortement. En partant, Ernaux est déçue, elle pense qu'elle a « gâché [sa] dernière chance » (54). Elle explique : « Je n'avais pas su jouer à fond le jeu qu'exigeait le contournement de la loi » (54). Ce jeu est compliqué par les non-dits et les sous-entendus qui remplissent le peu de conversation entre Ernaux et le médecin. Le contournement de la loi est rendu impossible par le contournement du langage.

« Le jeu du contournement de la loi » existe à plusieurs niveaux, et Ernaux arrive à l'utiliser à ses fins quand elle paraît être de la classe sociale à laquelle elle n'appartient pas grâce à son statut d'étudiante, ce qui lui permet d'avoir une certaine approbation du corps médical à la suite de son avortement. Avec le médecin cependant, Ernaux pense qu'elle aurait peut-être pu le convaincre si elle avait pleuré plus, si elle lui avait donné « une meilleure représentation de la réalité de [son] désarroi » (54), mais elle n'y arrive pas. Peut-être est-ce une victoire qu'il ait accepté de lui prescrire de la pénicilline. En face du médecin, Ernaux essaye de décrire sa réalité, mais elle ne peut pas le faire. Elle refuse cette grossesse, comment pourrait-elle donc faire prendre conscience à quelqu'un ce qu'elle refuse d'accepter pour elle-même ? Ce n'est d'ailleurs pas la réalité de la situation dont elle parle, mais de la « réalité de [son] désarroi » : elle ne peut qu'exprimer ce qui lui arrive par rapport à elle-même. Il lui est impossible de dire aux autres ce qu'elle ressent.

Ce n'est pas le dernier essai d'Ernaux pour obtenir l'aide du médecin. En effet, après sa deuxième visite avec la faiseuse d'anges, elle décide de téléphoner au docteur N. pour lui dire qu'on lui a posé une sonde. Elle pense qu'il lui demandera peut-être de venir et qu'il l'aidera (84). Or, la réponse du médecin est toute autre : « Il est resté silencieux, puis m'a conseillé du Masogynestril. A son ton, j'ai compris que me voir était la dernière chose qu'il désirait et que je ne devais plus lui téléphoner » (84). Avec le recul, Ernaux comprend pourquoi il a réagi ainsi. Elle explique : « Figé par le dilemme. S'il acceptait de la [la fille au bout du fil, Ernaux] voir, la loi l'obligeait à lui retirer aussitôt cet engin et à lui faire continuer la grossesse dont elle ne voulait pas. S'il refusait, elle risquait d'en mourir » (85). Elle essaye de se procurer ce médicament, mais il ne peut être vendu que sous ordonnance. Ernaux sent sa culpabilité face au regard et aux questions des pharmaciens (85), confrontée encore une fois à sa solitude dans cette épreuve.

## *Rejet de la grossesse et censure*

Ernaux est confrontée à cette solitude dès le commencement de sa grossesse. Au début, elle n'a que son agenda pour seul confident. Ernaux explique qu'en « octobre 1963, j'ai attendu pendant plus d'une semaine que mes règles arrivent » (17). Elle écrit « RIEN » dans son agenda tous les soirs : elle garde un compte rendu de ce qui ne se passe pas. Elle fait référence à l'embryon qu'elle porte en tant que « cette RÉALITÉ dans mes reins » (emphases dans l'original 18). Cette grossesse est plus qu'une grossesse pour Ernaux : c'est un futur qui change si elle la poursuit, c'est ce qu'elle n'a pas voulu qui grandit en elle. Lorsqu'elle a la confirmation qu'elle est enceinte, elle écrit dans son agenda : « je suis enceinte. C'est l'horreur »<sup>60</sup> (21). Elle utilisait la méthode Ogino comme moyen de contraception, et malgré le fait qu'elle ait été dans « une période à risques » (21), elle a couché avec P., le garçon qu'elle fréquentait à ce moment-là. Soit par naïveté, ignorance, ou insouciance, elle explique : « je ne croyais pas que 'ça puisse prendre' à l'intérieur de mon ventre. Dans l'amour et la jouissance, je ne me sentais pas un corps intrinsèquement différent de celui des hommes » (21). A travers cette dernière citation, on peut voir qu'Ernaux ne se sent pas différente du sexe opposé, au moins par rapport à « l'amour et la jouissance » (21) des hommes. Elle pense, à tort, avoir la même liberté, le choix de la même insouciance<sup>61</sup>.

---

<sup>60</sup> Dans l'interview qu'Annie Ernaux a donné à *L'Humanité*, elle explique cette réaction plus en détails : « C'est l'horreur, car cela vous tombe sur la tête. C'est l'horreur et qu'allais-je faire ? Le garder à vingt-trois ans voulait dire que mon avenir était foutu. C'est l'époque où toutes les femmes avaient peur de se retrouver enceintes, il n'existait pas de contraception » (Kaci).

<sup>61</sup> Ce qui est l'inverse d'Halimi.

Lorsqu'elle reçoit le certificat de grossesse<sup>62</sup> envoyé par le docteur N., elle le déchire (22), symbole du rejet de son état. Delvaux note d'ailleurs que « [l]'acte de déchirer le certificat de grossesse peut alors s'interpréter comme un premier avortement, symbolique, et la rébellion contre la fatalité sociale » (99). De plus, quand elle écrit dans son agenda « je suis toujours malade » (47) après être allée voir un médecin qui lui a prescrit des piqûres, l'embryon devient un virus, un organisme nocif pour le corps. Ce n'est que la confirmation de l'immense rejet qu'elle a pour cette grossesse, mais aussi la preuve inavouable de son échec de sortir de son milieu. En effet, Ernaux explique le lien qu'elle voit de manière évidente entre sa « classe sociale d'origine » (29) et sa grossesse, raison principale pour laquelle elle ne veut pas garder l'enfant : « ni le bac ni la licence de lettres n'avaient réussi à détourner la fatalité de la transmission d'une pauvreté dont la fille enceinte était, au même titre que l'alcoolique, l'emblème. J'étais rattrapée par le cul et ce qui poussait en moi c'était, d'une certaine manière, l'échec social » (30)<sup>63</sup>.

Elle n'arrive pas non plus à utiliser dans son agenda les mots qui pourraient rendre concret à ses yeux l'embryon qu'elle porte. Elle écrit :

Pour penser ma situation, je n'employais aucun des termes qui la désignent, ni « j'attends un enfant », ni « enceinte », encore moins « grossesse », voisin de « grotesque ». Ils contenaient l'acceptation d'un futur qui n'aurait pas lieu. Ce n'était pas la peine de nommer ce que j'avais décidé de faire disparaître. Dans l'agenda, j'écrivais : « ça », « cette chose-là », une seule fois « enceinte ». (28)

---

<sup>62</sup> Le nom sur le certificat de grossesse qu'elle obtient est « Annie Duchesne », le nom de jeune fille d'Annie Ernaux. Cela ne crée donc pas de problème de concordance entre l'identité de l'auteur et du narrateur.

<sup>63</sup> Pour une analyse sociale de l'avortement chez Ernaux, voir Nelson.

De plus, dans les notes écrites dans son agenda et qu'elle donne au lecteur, il n'y a pas de mention du mot « avortement » non plus. Elle y écrit : « Il faut que cette chose-là parte » (36), « Rien. Impossible ou quoi » (53) après avoir essayé d'avorter avec une aiguille à tricoter, et après la première sonde que la femme lui a posée, elle écrit : « J'attends toujours. Demain je retournerai chez la faiseuse d'anges puisqu'elle n'a pas réussi » (80). Ce refus d'utiliser les mots corrects est une façon pour la jeune Ernaux de rendre les choses moins réelles, mais aussi de se censurer. Par ailleurs, Barbara Havercroft explique que

L'emploi récurrent de l'euphémisme [...] fait partie intégrante de la vie du sujet féminin lors de cette épreuve difficile, aussi bien que de la narration de l'événement des décennies plus tard, une narration nourrie par la conscience féministe de l'auteure. Les multiples euphémismes du texte se divisent grosso modo en deux types : ceux qui sont utilisés pour faire référence à l'avortement lui-même et ceux énoncés à la place des mots 'grossesse' ou 'bébé'. Rappelons que l'euphémisme est une figure qui 'repose sur une réduction de l'information', présentant 'le réel sous un éclairage favorable'. Justement, les nombreux euphémismes dans *L'Événement* accentuent l'interdiction de l'avortement, la nécessité de le garder secret, le besoin de la discrétion absolue. C'est comme si la seule énonciation du mot suffisait pour mériter une punition, pour reléguer l'énonciateur dans la sphère double du criminel et du pécheur. En effet, nommer l'acte semble suffire pour le faire exister, et pour entraîner toutes les conséquences néfastes qui lui sont associées. (134)

Il est souvent difficile de distinguer dans le texte d'Ernaux qui utilise les euphémismes : est-ce la narratrice elle-même, ou est-ce les propos de la jeune Ernaux rapportés par la narratrice ? Ce mélange des voix fait perdre la trace des différents sujet autobiographiques aux lecteurs. Cette multiplication donne un effet de confusion, peut-être représentatif de la confusion de la jeune fille, perdue dans la solitude. Seule la narratrice utilise l'expression « l'événement » pour parler

de l'avortement (24, 25, 26, 50, 94, 112) comme si seule l'adulte avait le recul nécessaire pour se rendre compte de la gravité de ce qui lui est arrivé. Cependant, comme nous venons de le dire, la jeune Ernaux évite d'utiliser certains mots, avec elle-même au début, et ensuite avec les autres. Elle semble parfois se permettre d'être explicite avec elle-même et les autres par la suite. Avec les médecins, elle ne prononce jamais les mots interdits « avortement » ou « avorter ». A la place, elle supplie les médecins de faire revenir ses règles (41) ou bien la conversation reste abstraite (54). Comme nous l'avons vu, avec les médecins, le langage se transforme en chape de plomb. La narratrice note par ailleurs à la suite d'une visite chez un des médecins : « Ni lui ni moi n'avions prononcé le mot avortement une seule fois. C'était une chose qui n'avait pas de place dans le langage » (54). Pourtant le docteur et elle-même savent exactement de quoi ils parlent. Le silence du médecin provient du refus de mettre sa carrière en danger. Et pour Ernaux, c'est refus d'accepter d'admettre devant une figure d'autorité et qui pourrait la dénoncer, qu'elle veut commettre un acte illégal. Cette censure par crainte de devoir faire face à la justice pour « avortement criminel » (37) devient une des raisons pour lesquelles sa « situation » (28, 29, 32, 51, 56, 69) est « indicible » (24). La multiplication de ce mot rend sa signification de ce qu'il désigne vague pour le lecteur. Ernaux parle-t-elle de l'avortement, de la grossesse, des deux ensembles ? La confusion créée par cette répétition rend le langage obsolète pour le lecteur de la même manière qu'il l'était pour Ernaux face aux médecins. Ce qui est dit n'est pas ce qui est vraiment, les mots corrects ne sont pas utilisés. Ils sont remplacés par des inexactitudes intentionnelles. D'ailleurs, après avoir été curetée, « la feuille accrochée au pied du lit » (98) indique qu'elle est hospitalisée pour « utérus gravide » (97), c'est-à-dire « Dans lequel se développe un embryon ou un fœtus » (« Gravide »), comme si le personnel de l'hôpital ne pouvait pas non plus avouer ce qui est arrivé à Ernaux et l'acte médical qu'elle a subi. Elle explique ensuite : « Je ne comprenais pas pourquoi on écrivait cela puisque je n'étais plus

enceinte. On ne voulait donc pas dire ce que j'avais eu » (97). La censure existe aussi bien dans le milieu hospitalier qu'au niveau individuel.

### *Métadiscours*

Cependant, il est important de noter qu'Ernaux adulte ne se censure pas : elle raconte et détaille à plusieurs reprises ce qu'elle a fait et ce qu'elle pense pendant qu'elle écrit, sorte de communication directe entre Ernaux adulte et ses lecteurs. Ernaux contre le silence auquel elle a été confrontée, non seulement en écrivant son autobiographie, mais aussi en plongeant le lecteur dans ses pensées. Comme si Ernaux prenait une revanche sur le passé, Delvaux explique cette situation par un « dédoublement du sujet narratif en celle qui raconte et celle qui vit, le 'je' du présent de l'écriture et celui du passé de l'événement, entre l'écrivaine et l'héroïne » (140).

Par exemple, après le paragraphe où elle raconte que la jeune Annie a utilisé une aiguille à tricoter pour essayer d'avorter, la narratrice écrit entre parenthèses :

(Il se peut qu'un tel récit provoque de l'irritation ou de la répulsion, soit taxé de mauvais goût. D'avoir vécu une chose, quelle qu'elle soit, donne le droit imprescriptible de l'écrire. Il n'y a pas de vérité inférieure. Et si je ne vais pas au bout de la relation de cette expérience, je contribue à obscurcir la réalité des femmes et je me range du côté de la domination masculine du monde.) (53)<sup>64</sup>

---

<sup>64</sup> Ernaux réitère dans l'interview qu'elle a donné à Marianne Payot pour *L'Express*. Elle explique à propos de l'écriture sur l'acte même de l'avortement dans *L'Événement* : « Ce fut un moment violent. J'ai plongé au fond de ma mémoire, non pas dans la souffrance mais dans l'exaltation. Je me suis dit qu'il fallait passer outre à ces histoires de mauvais goût et d'aiguilles à tricoter, car ce qui a eu lieu doit être écrit. Alors, bien sûr, il y a des passages qui ont été plus durs que d'autres. L'expulsion du fœtus, ou plutôt, comme je le dis, du « petit baigneur », de la « petite poupée indienne », est une scène impressionnante que je n'avais jamais racontée. Mais se

Ernaux réfléchit au moment présent de l'écriture par rapport au passé qu'elle raconte<sup>65</sup>. Le fait qu'elle examine l'acte d'écrire lui donne la possibilité de peser les conséquences de ses actions, passées et actuelles : écrire lui permet non seulement de contribuer à la communauté formée par les femmes, nous le verrons plus en détail par la suite, mais cela lui permet également de se libérer elle-même : elle peut enfin dire les choses de la manière dont elle les a vécues, sans se cacher derrière un langage erroné.

Françoise Simonet-Tenant commente également les digressions d'Ernaux. Elle explique qu'

[o]n peut également remarquer l'utilisation intensive des parenthèses. Des paragraphes entiers sont ainsi mis entre parenthèses, ce qui semble accentuer encore leur isolement. Ces paragraphes ou phrases ont généralement une teneur spécifique : métadiscours, réflexions *a posteriori* sur le comportement du personnel médical, citations de l'agenda ou du journal tenus à l'époque de l'avortement, comme si l'auteur éprouvait le besoin de fournir des attestations d'exactitude informative. (50)

Delvaux a une interprétation intéressante des parenthèses dont Ernaux fait usage. Elle écrit :

Les parenthèses qu'emploie Ernaux rappellent l'ellipse dont est marqué l'avortement à l'intérieure des récits qui le mentionnent mais qui ne le donnent pas à voir, récits qui le rendent présent mais de façon fantomatique, elles signalent aussi la difficulté qui consiste à témoigner d'un tel événement, la scission du sujet narratif qui d'une part raconte et d'autre part affirme qu'il est impossible de raconter. (140)

---

taire, c'est taire sa réalité de femme et se ranger sous la domination masculine du monde » (Payot).

<sup>65</sup> Martine Delvaux parle « des réflexions sur le processus de l'écriture [qui] viennent régulièrement interrompre le flot du récit » (139).



Cette impossibilité de raconter explique le soin avec lequel Ernaux essaye de justifier son récit. Que ce soit parce qu'elle a le droit d'exprimer ce qu'elle a vécu (53), ou parce qu'elle ne veut pas se « ranger du côté de la domination des hommes » (53), Ernaux cherche à convaincre au moins ses lecteurs, voire elle-même, que son acte d'écrire est légitime, et même un obligation d'une certaine manière. C'est pour la même raison que Simonet-Tenant indique qu'Ernaux digresse : « comme si l'auteur éprouvait le besoin de fournir des attestations d'exactitude informative » (51), c'est-à-dire pour rendre son texte légitime.

### *Réflexion sur son expérience*

Ernaux entrecoupe donc son récit d'apartés qui ramènent le lecteur au moment de l'écriture. Dans un autre exemple, elle note : « Il y a une semaine que j'ai commencé ce récit, sans aucune certitude de le poursuivre. Je voulais seulement vérifier mon désir d'écrire là-dessus » (24). Elle pense que ce serait « une faute » (24) si elle venait à « mourir sans avoir rien fait de cet événement » (24). Elle conclue : « Je sais maintenant que je suis décidée à aller jusqu'au bout, quoi qu'il arrive, de la même façon que je l'étais, à vingt-trois ans, quand j'ai déchiré le certificat de grossesse » (25). A vingt-trois ans, elle avorte. A soixante ans, elle donne naissance à un livre sur le sujet avec la même détermination.

Ernaux continue : « Cette exploration [de cette période de sa vie] s'inscrira dans la trame d'un récit, seul capable de rendre un événement qui n'a été que du temps, au-dedans et au-dehors de moi » (25). Elle veut rendre compte de son expérience qu'elle décrit comme immatérielle, puisque cet « événement [...] n'a été que du temps ». Cette immatérialité explique la volonté d'Ernaux de trouver et de présenter des preuves tangibles aux lecteurs. Elle veut convaincre. Pourtant, quand elle parle de ce qu'elle a « vécu et éprouvé » pendant les mois qui ont suivi, elle

explique que c'était « quelque chose d'indicible et d'une certaine beauté » (24). Cela semble être paradoxal qu'elle décrive ce qu'elle a ressenti comme « indicible » alors qu'elle écrit un livre sur le sujet, et également qu'« une certaine beauté » émane de la peur et de l'angoisse dont elle fait état. Mais encore une fois, la possibilité qui existe pour Ernaux de s'exprimer est une conséquence de son dédoublement en tant que sujet : la jeune fille qui ne pouvait que difficilement mettre des mots sur les choses est devenue une adulte qui redéfinit son silence en texte littéraire. Chandler explique d'ailleurs que « [s]ilence is the starting place for every writer as well as the end toward which writing proceeds [...] Silence is also a generative force » (103) et que « [t]he encounter with silence seems to be an essential part of bringing experience to language » (103). C'est donc à partir de son silence, qu'il soit forcé ou choisi au moment où elle devait s'exprimer sur son avortement que la possibilité qu'Ernaux a de s'exprimer prend forme. C'est pour contrer ce silence qu'elle a dû traverser plus jeune qu'elle se décide enfin d'écrire son expérience. Elle doit dire maintenant ce qu'elle n'a pas pu exprimer avant comme elle le confirme vers la fin de son texte (112).

En écrivant ce récit, elle veut également « affronter, dans sa réalité, cet événement *inoublable* » (italiques dans l'original 26). Ernaux dévoile la possibilité de son dédoublement : comme si pendant qu'elle a vécu cette période de sa vie, elle n'était pas dans la réalité, et seule une mise en mots peut la faire revenir à elle-même et à la réalité de son passé. C'est pourtant quelque chose qu'elle a bel et bien vécu et qui la marque toujours. En effet, elle écrit : « Depuis des années, je tourne autour de cet événement de ma vie. Lire dans un roman le récit d'un avortement me plonge dans un saisissement sans images ni pensées, comme si les mots se changeaient instantanément en sensation violente » (24). Les mots sont tellement vrais qu'ils la ramènent à la « sensation violente » de ce qu'elle a vécu. Elle indique qu'elle veut articuler par elle-même ces mots quand elle déclare qu'elle veut « descendre dans chaque image, jusqu'à ce

que j'aie la sensation physique de la 'rejoindre', et que quelques mots surgissent dont je puisse dire, 'c'est ça' » (25-26). Cela contraste avec ce qu'elle dit pourtant juste avant que ce qu'elle a « vécu et éprouvé alors [était] quelque chose d'indicible » (24). Selon Chandler (4)<sup>66</sup>, il paraît donc typique qu'Ernaux ait eu des difficultés à exprimer ce qui lui est arrivé puisque ce qu'elle a traversé n'était en rien commun.

### *Ce n'est plus indicible maintenant*

A l'époque, Ernaux ne pouvait parler de son avortement qu'à un nombre restreint de personnes<sup>67</sup>. Maintenant, et pour les raisons qu'elle a expliquées, ce n'est plus le cas. Ce qu'elle dit va même plus loin. Comme nous l'avons déjà vu, ce n'est pas que le mot 'avortement' n'avait pas de place dans la conversation, mais il « n'avait pas de place dans le langage » (54).

Quelque chose force pourtant la jeune Ernaux à dire son désarroi : « le désir qui me poussait à dire ma situation ne tenait compte ni des idées ni des jugements possibles de ceux à qui je me confiais. Dans l'impuissance dans laquelle je me trouvais, c'était un acte, dont les conséquences m'étaient indifférentes, par lequel j'essayais d'entraîner l'interlocuteur dans la vision effarée du réel » (56-57). On retrouve ici encore un paradoxe : la jeune femme partage ses difficultés avec certaines personnes, parfois de manière détournée (31, 109), parfois de manière

---

<sup>66</sup> Voir introduction p. 22.

<sup>67</sup> Dans son entretien avec Kaci, Ernaux explique : « Je n'ai jamais eu honte. J'ai évidemment subi la réprobation. Mais j'ai davantage souffert du silence autour de mon avortement. À l'époque, donc en 1964, je ne pouvais en parler à personne. Pas même à ma meilleure amie. Mon mari le savait mais on n'en parlait pas. Après la sortie de mon livre, en 2000, les femmes qui avaient subi une IVG ne voulaient pas témoigner, elles souhaitaient tirer un trait. L'amnésie. Or il est impossible d'oublier. La nuit du 20 au 21 janvier 1964 est devenue une date anniversaire pour moi. Une immense solitude enveloppe les femmes qui avortent. »

explicite (23, 56, 57) alors qu'il lui paraît impossible de l'exprimer. En faisant cela, elle essaye de faire prendre conscience aux gens la réalité dans laquelle elle se trouve comme si elle ne pouvait le faire ni pour ni par elle-même, mais plutôt à travers ces gens à qui elle parle. Même dans sa situation précaire, elle arrive donc à *dire l'indicible*. Ce problème n'est pourtant pas résolu, même après que des décennies se sont écoulées. En effet, dans une autre parenthèse, elle écrit :

La nuit dernière, j'ai rêvé que j'étais dans la même situation de 1963 et que je cherchais un moyen d'avorter. En me réveillant, j'ai pensé que le rêve m'avait redonné exactement l'accablement et l'impuissance dans lesquels j'étais alors plongée. Le livre que je suis en train d'écrire m'est apparu comme une tentative désespérée. (55)

Même au moment de l'écriture du livre, quand elle est remémorée de « sa situation » comme si elle revivait les émotions du passé, elle n'utilise pas le mot « enceinte ». Elle essaye d'écrire pour exprimer ce qu'elle n'a pas pu dire avant, mais elle semble être toujours bloquée, et les mots interdits paraissent toujours tabous. Cette « tentative désespérée » fait écho au désespoir qu'elle a ressenti quand elle ne trouvait pas de solution pour avorter. Avec le recul, elle s'est rendu compte qu'elle avait besoin de mettre en mots ce qu'elle a vécu, elle a besoin de dire encore une fois et d'une autre manière l'indicible. La première raison pour cela est la nécessité de reprendre et garder le contrôle qui lui a été enlevé pendant cette période de sa vie.

### **Raison d'écrire implicite : reprendre et garder le contrôle**

*Ecrire pour accepter son passé et le jugement de l'Autre/ Reprendre le contrôle*

Ecrire après un traumatisme facilite l'acceptation de ce qui s'est passé<sup>68</sup>. Lorraine Day écrit à ce sujet :

---

<sup>68</sup> Voir introduction p. 22.

*L'Événement* démontre très bien l'aptitude de la narratrice à utiliser le traumatisme de manière constructive, dans la mesure où, à la suite de l'épreuve, elle est munie d'une confiance nouvelle en ses propres ressources, et d'une volonté accrue de faire face aux circonstances malencontreuses entraînées par ses désirs et ses choix. (Ecriture 62)

McIlvanney explique également à propos du texte d'Ernaux que :

The literary text clearly facilitates the narrator's own assimilation of her experience, whether as a producer or consumer of it: her retrospective portrayal of the act of abortion in *L'Événement* enables her to gauge the event's full significance in her maturation process, making it more 'real' for her. [...] the textual medium can be seen to replace the role of the confessional for Ernaux's adult narrators, allowing them to confront and assume past experiences and to reduce the judgmental role of the Other to a virtual presence. (169)

Selon McIlvanney, écrire permet à Ernaux d'éliminer le jugement de l'Autre dans ce qu'elle a vécu. L'Autre de son passé—son entourage, les médecins, ceux à qui elle en a parlé—perd en effet toute pertinence puisque la loi qui était en application à cette époque est obsolète depuis plusieurs décennies et Ernaux n'encourt plus de risques pénaux. Pourtant, quand elle écrit, l'Autre ne disparaît pas. Il devient les lecteurs de son livre, c'est-à-dire les témoins passifs de son histoire. Cet Autre est également divisé : une division genrée d'abord, entre hommes et femmes, mais aussi idéologique, entre ceux qui sont pour le droit à l'avortement et ceux qui sont contre. L'Autre d'Ernaux devient donc plus complexe maintenant qu'elle a produit son texte, à la fois plus nombreux et moins cohérent, donc moins virulent. Par exemple, la plupart des critiques ont passé le livre sous silence, ce qui contre une des raisons pour lesquelles Ernaux a écrit ce texte. Cependant, ce nouvel Autre ne peut rien contre Ernaux mis à part faire une critique négative de son livre, ne pas l'acheter, ou même ne pas le lire. Ce qui est en jeu n'est plus crucial par rapport

à ce qui l'était avant : la vie d'Ernaux n'est plus au centre de la problématique comme elle l'était quand elle a avorté. Ce qui est plus important est qu'Ernaux a enfin le contrôle sur ce qu'elle permet à l'Autre de voir et de savoir. Rita Felski extrapole sur le lien entre la confession féministe et la prise de contrôle que celle-ci crée : « Feminist confession thus seeks to affirm a female experience which has often been repressed and rendered invisible by speaking about it, by writing it into existence. The act of writing promises power and control, endowing subjective experience with authority and meaning » (90). L'écriture permet à Ernaux de garder la main mise sur son passé, et la façon dont elle raconte son histoire. Mais elle permet aussi de redonner le pouvoir à la communauté des femmes qui ont vécu la même chose. Comme nous allons le voir plus loin, Ernaux devient la porte-parole de toute une catégorie de la population en partageant ce qu'elle a vécu. Felski explique plus en détails que

The recognition that women's problems are not private but communal is perhaps the most fundamental message underlying feminist confession. . . . Consequently, whereas the contemporary concern with subjectivity may be viewed from a male perspective as a degeneration of the public realm into an unseemly obsession with private affairs, its implications from the standpoint of women's history are precisely the opposite. (92)

C'est à ce moment précis que la division genrée de l'Autre entre vraiment en jeu : ce qui n'apparaît pas nécessaire pour certains—probablement une partie des hommes—est crucial pour les autres, comme les femmes ayant vécu un avortement clandestin et qui n'ont jamais pu ou voulu en parler. Ce que certains pensent être une incursion inutile et répulsive<sup>69</sup> dans la vie privée

---

<sup>69</sup> On pense par exemple au moment où Ernaux essaye d'avorter avec des aiguilles à tricoter (52). Elle écrit ensuite « (Il se peut qu'un tel récit provoque de l'irritation ou de la répulsion, soit taxé de mauvais goût) » (53).

de millions de femmes devient la légitimation de ce qui a été vécu dans le silence et la souffrance. Ce mécanisme qui change le privé et le public est expliqué plus en détails par Leigh Gilmore :

Criticism of autobiography [...] offers writers the opportunity to promote themselves as representative subjects, that is, subjects who stand for others. It also threatens writers with unsympathetic scrutiny [...] Public and private life are interwoven in such a way that either legitimation or shaming is always possible. Within the volatility generated by representativeness, the private becomes ambivalent as it transforms public discourse. (4)

La chose principale qui entre en ligne de compte dans le rôle que joue la critique est la transformation de l'auteur en « sujet représentant », c'est-à-dire qui devient un porte-parole pour ceux qui ont vécu une situation similaire. C'est à cause de cette transformation que la démarcation entre vie privée et vie publique se floute. En effet, Gilmore explique également que quand la vie privée transforme le discours public lorsqu'elle est dévoilée. C'est ce qu'Ernaux cherche à faire en écrivant son autobiographie<sup>70</sup>. Ernaux veut communiquer son expérience principalement pour elle-même, mais aussi en tant que représentante des femmes qui ne peuvent ou ne veulent pas faire la lumière sur leur avortement(s) clandestin(s).

Pour ceux qui le lisent, ce texte leur impose de voir la manière crue avec laquelle Ernaux détaille ce qui lui est arrivé. Comme nous l'avons déjà remarqué, plusieurs choses sont en jeu ici : la confession d'Ernaux pour apaiser sa conscience, mais aussi une représentation pour toutes les femmes qui sont restées sans voix, peu importe pour quelle raison, et qu'elles le veuillent ou non, ce qui peut être problématique. C'est pour cette raison que Chloë Taylor Merleau parle de « psychological colonialism » (74). Cependant, Christine Fau explique la raison pour laquelle

---

<sup>70</sup> C'est la même chose pour Halimi, puisqu'elle a écrit son livre pour convaincre de la nécessité de légaliser l'avortement.

Ernaux décide d'écrire selon elle. C'est parce que « [l]ibératrice, l'écriture est une forme d'expiation qui produit un nouveau moi plus harmonieux » (511). Ce pardon des péchés rentre bien dans le cadre de la confession écrite d'Ernaux qu'est son autobiographie. Comme nous allons le voir plus tard, *L'Événement* permet en partie à Ernaux de se confesser pour ne plus avoir le fardeau de ce secret à porter.

### *Confession*

Felski explique le lien logique qui existe entre l'autobiographie et la confession :

« Autobiography [...] develops out of the genre of the religious confession » (87). Ce n'est donc pas une surprise pour le lecteur de lire qu'après son avortement, Ernaux est allée se confesser à l'église. C'est sans surprise non plus que le prêtre n'a pas soutenu pas sa décision. Ernaux explique : « Un autre après-midi, je suis entrée dans une église, Saint-Patrice, près du boulevard de la Marne, pour dire à un prêtre que j'avais avorté. Je me suis rendu compte aussitôt de mon erreur. Je me sentais dans la lumière et pour lui j'étais dans le crime. En sortant, j'ai su que le temps de la religion était fini pour moi » (*L'Événement* 108). Merleau explique dans sa critique acerbe de l'auteur que « she represses, or refuses to examine, her knowledge that this [parler de ses souvenirs] is a Catholic compulsion in order to continue the pleasurable and gratifying practice of her confessing. After confessing her abortion to a priest, however, she gives up the formal observance of Catholicism, and yet, we see, she wishes to maintain its practice of confession in a transformed way » (84). Elle continue plus loin :

She wants approbation for her revelations, in other words, and to be viewed as victim and heroine of her past rather than as sinner, and thus, like many others in the nineteenth and twentieth centuries, replaces the disapprobation of priests with more gratifying secular forms of confession. Ernaux writes, as seen, that her only guilt lies, not in the actions to



which she confesses, but in not having confessed them already—or, given that she had, in fact, confessed them already—not having confessed them thoroughly enough or to a large enough audience. (85)

Merleau explique qu'Ernaux a écrit plusieurs autobiographies au sujet de son avortement (et sur d'autres sujets) parce que la confession qu'elle a fait au prêtre quand elle était plus jeune n'a pas eu le résultat escompté. D'après Merleau, Ernaux voulait que le prêtre soit une source d'admiration, peut-être même d'encouragement, mais sa confession a fait d'Ernaux une criminelle aux yeux de l'homme de foi. C'est donc pour essayer d'arriver à ses fins qu'Ernaux insisterait à plusieurs reprises en faisant à nouveau sa confession sur le même sujet<sup>71</sup> pour pouvoir devenir à la fois « victime et héroïne de son passé ». Cette critique sévère d'Ernaux ne correspond pas à ce qu'elle dit elle-même sur ses raisons d'écrire.

### *Ecrire pour guérir*

Une raison plus crédible pour écrire est celle de la guérison. Comme Chandler l'explique :  
Autobiography, we may infer, is becoming more widespread because it provides a cathartic outlet previously institutionalized in the confessional, and therefore serves a necessary social function. As a more loosely defined and more personalized release from guilt, it corresponds to the needs of an atomized society in which individualism approaches the status of a religion: the penitent retains authority over the form of his penance, expressing in his penitential act both humility and spiritual autonomy. The

---

<sup>71</sup> Ernaux parle de son avortement dans *L'Événement*, mais aussi dans *Les Armoires vides*. Elle y fait aussi référence sans entrer dans les détails dans quelques autres de ses livres.

autobiographer acts as his or her own priest and physician, responding in a literary act to the challenge, 'Heal thyself.' (32)

Chandler ne remet pas en cause le rôle de confessionnal que l'autobiographie peut prendre. Mais son but est tout autre que l'apaisement de son égo comme semble le croire Merleau. Comme nous l'avons déjà vu, écrire une situation traumatisante permet à la personne qui l'a vécue de reprendre le contrôle sur ce qu'elle n'a pas pu contrôler auparavant. C'est cette notion d'autorité dont parle Chandler. Ecrire pour se défaire d'un secret pesant est surtout un moyen pour passer outre le traumatisme, même au risque de recevoir une critique acerbe, comme Merleau en arrive à le faire au sujet d'Ernaux. Ernaux écrit pour faire quelque chose de ce qui lui est arrivé (112), personnellement, mais aussi pour faire prendre conscience des difficultés auxquelles de nombreuses générations de femmes ont dû faire face. Elle s'expose donc, non pas par soif d'attention, mais pour révéler une vérité méconnue par beaucoup. D'ailleurs au moment de sa parution, *L'Événement* a été publié en même temps que *La Vie extérieure*. Si Ernaux avait voulu que les critiques se concentrent sur « sa confession » pour être érigée en martyre, *L'Événement* aurait été publié seul. A ce sujet, Ernaux explique qu' : « [i]l est des textes que je crains de publier seuls. *L'Événement* est de ceux-là. C'est pourquoi je l'ai accompagné d'un journal. C'est la seconde fois que je le fais, mais c'est idiot : un livre ne peut en recouvrir un autre... » (Argand).

#### *Garder le contrôle en restant silencieuse*

La question de contrôle, de ce qui est dit, pourquoi et comment ne se pose pas seulement au moment de l'écriture d'un texte autobiographique. Pour certains événements, garder le silence est aussi crucial pour tenter de garder le contrôle.

Après le début de l'avortement quand Ernaux a expulsé le fœtus, son amie O. qui l'épaule coupe le cordon ombilical, ce qui entraîne une hémorragie. Ernaux est dans sa chambre d'étudiante, et O. appelle un médecin pour essayer de la sauver. Celui-ci questionne Ernaux pour savoir comment elle a avorté. La violence avec laquelle il le fait rappelle plus un interrogatoire qu'une conversation entre un médecin et sa patiente : « Il s'est assis sur mon lit et il m'a saisi le menton : 'Pourquoi as-tu fait ça ? Comment as-tu fait ça, réponds !' » (93). Ce n'est que le début des maltraitances qu'Ernaux va subir cette nuit-là aux mains du corps médical. Le médecin lui demande ensuite de jurer qu'elle n'avortera plus jamais (93-94). Ernaux écrit : « A cause de ses yeux fous, j'ai cru qu'il était capable de me laisser mourir si je ne jurais pas » (94). Il l'envoie à l'Hôtel-Dieu alors qu'elle lui demande d'aller dans une clinique. Pour finir, il veut qu'elle lui paye la consultation. Néanmoins, comme elle est incapable de se déplacer, il se sert tout seul dans son porte-monnaie (94). Ici, un paradoxe s'installe : la jeune Ernaux n'avoue que sous la menace—bien que la narratrice ne le révèle pas explicitement—alors qu'Ernaux adulte donne à ses lecteurs un compte rendu détaillé sous forme d'autobiographie de tout ce qui s'est passé depuis qu'elle a appris sa grossesse. Le changement de circonstances—Ernaux n'est plus sous la même pression, elle donne volontairement tous ces détails—mais aussi le changement de public—pour la même raison—explique la différence entre les deux situations, et la volonté de parler d'Ernaux. La raison de ces détails est donnée par Felski :

Whereas [Estelle] Jelinek argues that 'neither women nor men are likely to explore or to reveal painful and intimate memories in their autobiographies,' this is clearly *not* the case in feminist confessional literature, which explicitly seeks to disclose the most intimate and often traumatic details of the author's life and to elucidate their broader implications. (83)

L'explication sous-jacente de cette raison pour écrire est différente de celle dont nous avons déjà parlé : prendre le contrôle de son passé n'entre pas en ligne de compte ici : il s'agit plutôt de

prendre conscience de l'impact de ce qu'Ernaux a vécu. C'est en même temps pour que les femmes qui ont aussi vécu cette situation ne soient pas oubliées, et pour que les personnes qui ne l'ont pas vécu puissent comprendre l'horreur de ce phénomène de société que sa confession féministe transforme Ernaux en porte-parole de la communauté des femmes qui ont avorté illégalement.

### **Raison d'écrire implicite : devenir une porte-parole des femmes**

Une autre raison pour laquelle elle raconte son histoire : elle refuse de « laisser enfouie » (26) son histoire sous prétexte que ce qu'elle a vécu a été fait dans « la clandestinité » (26), mais c'est justement parce que ce n'est plus illégal qu'elle peut en parler<sup>72</sup>. Ernaux explique plus loin dans son livre pourquoi elle pense qu'écrire son histoire était une nécessité :

J'ai effacé la seule culpabilité que j'aie jamais éprouvée à propos de cet événement, qu'il me soit arrivé et que je n'en aie rien fait [...] Car par-delà toutes les raisons sociales et psychologiques que je peux trouver à ce que j'ai vécu, il en est une dont je suis sûre plus que tout : les choses me sont arrivées pour que j'en rende compte. Et le véritable but de ma vie est peut-être seulement celui-ci : que mon corps, mes sensations et mes pensées deviennent de l'écriture, c'est-à-dire quelque chose d'intelligible et de général, mon existence complètement dissoute dans la tête et la vie des autres. (112))

Par ailleurs, dans l'entretien donné à Argand, Ernaux dit qu'avorter illégalement, était « [u]n événement individuel mais pas seulement, il appartient à l'histoire des femmes ». Même en

---

<sup>72</sup> Contrairement à Ernaux, Halimi écrit son autobiographie alors que l'avortement est toujours illégal en France. Halimi écrit parce qu'elle veut convaincre qu'il est nécessaire d'avoir une loi qui est juste, c'est-à-dire qui autorise les femmes à avorter.

dehors de son récit, Ernaux reconnaît que la portée de ce qu'elle a vécu va au-delà d'une situation individuelle. Elle en est déjà consciente quand elle désire avorter (30). Dans son article, Merleau reproche aussi à Ernaux de forcer les femmes qu'elle est censée représenter au silence. Elle écrit : « Instead of exposing the violence of there being exemplary or representative subjects who speak for, that is to say silence, a multiplicity of non-subjects, Ernaux tries to assert herself as a new representative or exemplary subject and thus impose her truth on others, silencing theirs and their difference from her » (73). En prenant pour référence la citation dont nous avons déjà discuté plus haut<sup>73</sup>, Merleau<sup>74</sup> accuse Ernaux de tyrannie littéraire dans le seul but de réduire au silence les femmes qui ont aussi vécu un avortement clandestin. Si on analyse la citation d'Ernaux sous l'angle offert par Merleau, au pire Ernaux exprime de manière maladroite son désir de répandre sa vie—comme on répand des cendres—dans « la tête et la vie des autres » ce qui en revient à une sorte d'immortalité ; et, au mieux, Ernaux décrit son expérience de manière si frappante qu'elle laisse une trace indélébile dans l'esprit de ses lecteurs. Il n'est jamais question pour Ernaux de coloniser l'esprit de son audience à son profit pour faire taire les femmes qui ont vécu une expérience similaire à son avortement. Décrire l'écriture d'Ernaux comme Merleau le fait en revient à faire des lectrices d'Ernaux une masse de victimes perpétuelles. Au contraire, Ernaux a

---

<sup>73</sup> « Et le véritable but de ma vie est peut-être seulement celui-ci : que mon corps, mes sensations et mes pensées deviennent de l'écriture, c'est-à-dire quelque chose d'intelligible et de général, mon existence complètement dissoute dans la tête et la vie des autres » (112).

<sup>74</sup> Chloë Taylor Merleau est Associate Professor en Women and Gender Studies et Philosophie à l'Université d'Alberta. Sa recherche se concentre sur la théorie féministe, la philosophie du sexe et le genre. Ses publications sont principalement sur Foucault et la confession.

pour but, implicite, de s'exposer pour mettre au grand jour ce moment obscur de l'histoire des femmes en France<sup>75</sup>.

*Exemple : la maltraitance à l'hôpital*

Un exemple à travers lequel nous pouvons voir le rôle d'Ernaux en tant que représentante de la communauté des femmes est lorsqu'elle raconte le moment où elle est à l'hôpital et ce que le corps médical lui fait subir. A son arrivée à l'hôpital, Ernaux doit attendre. Elle voit une jeune femme enceinte qui vient et qui se fait renvoyer. Une infirmière dit : « celle-là, elle nous fait le coup depuis quinze jours » (96). Alors Ernaux explique : « J'ai compris qu'il s'agissait d'une fille de vingt ans sans mari. Elle avait gardé l'enfant mais elle n'était pas mieux traitée que moi » (95). L'hôpital juge les conditions dans lesquelles l'enfant naît ou non. Ce qui n'est pas approuvé, c'est-à-dire les enfants hors mariage, les avortements ou tentatives d'avortement, autorise le corps médical à maltraiter les femmes, que ce soit physiquement ou mentalement, ou les deux.

Ernaux continue sa réflexion sur la condition des femmes et ce qui fait la différence dans leur traitement par les soignants : « La fille avortée et la fille mère des quartiers pauvres de Rouen étaient logées à la même enseigne. Peut-être avait-on plus de mépris pour elle que pour moi » (96). L'importance de la classe sociale perçue fait toute la différence. Pour la jeune femme des quartiers pauvres, être fille-mère est au moins aussi répréhensible que d'avorter. Comme nous allons le voir, le traitement de la jeune Ernaux change lorsque les infirmières et l'interne voient sa

---

<sup>75</sup> C'est la même chose pour Halimi, Otero, et toutes les femmes qui ont parlé ouvertement de leur avortement clandestin, ou de l'avortement clandestin d'une proche. Il en est de même pour les femmes qui parlent aujourd'hui de leur avortement, que ce soit en termes positifs ou négatifs. Ce qui revient toujours dans les témoignages est de parler pour que les femmes à qui cela arrive. se sentent moins seules, que leurs émotions et ressentis soient validés, même si elles ne peuvent en parler à personne. Voir Gauthier (*Paroles*) et Les filles des 343.

carte d'étudiante, comme si faire partie d'une classe sociale plus favorisée rendait l'avortement moins délictueux. Mais ce n'est pas avant une autre humiliation qu'Ernaux est mieux traitée.

Quand Ernaux est enfin opérée, on lui fait un curetage sous anesthésie<sup>76</sup>. Elle écrit : « Dans la salle d'opération, j'ai été nue, les jambes relevées et sanglées dans des étriers sous une lumière violente [...] J'ai supplié le jeune chirurgien de me dire ce qu'il allait me faire. Il s'est planté devant les cuisses ouvertes, en hurlant : 'Je ne suis pas le plombier !' » (96). Le refus du chirurgien de dire à Ernaux ce qui allait se passer est une attaque psychologique qui la laisse dans la peur. De plus, sa réponse humiliante « Je ne suis pas le plombier » contribue à la pression psychologique à laquelle la jeune femme est soumise. Non seulement elle ne sait pas ce qui va lui être fait, mais elle est aussi humiliée parce qu'elle ose demander qu'on lui dise. La réaction du chirurgien montre la déshumanisation de la jeune femme à ses yeux. Elle n'est pas une personne, mais une chose qu'il doit réparer. Le mépris du corps médical continue encore lorsqu'Ernaux se réveille et qu'elle entend « une femme entrer et [lui] crier de [se] taire à la fin » (97).

Ernaux continue à raconter ce qui lui est arrivé à l'hôpital :

L'interne de la nuit précédente est passé. Il est resté au fond de la chambre, il semblait gêné. J'ai cru qu'il avait honte de m'avoir maltraitée dans la salle d'opération. J'étais embarrassée pour lui. Je me trompais. Il avait seulement honte d'avoir—parce qu'il ne savait rien de moi—traité une étudiante de la fac de lettre comme une ouvrière du textile ou une vendeuse de Monoprix. (99)

Ernaux poursuit sa réflexion sur les maltraitances du chirurgien. Elle se rend compte que sa situation aurait pu être encore plus difficile si elle n'avait pas fait partie de la bonne classe

---

<sup>76</sup> C'est la première différence d'avec Halimi qui elle a subi un curetage à vif. La seconde est, encore une fois, les détails qu'Ernaux nous donne, alors qu'Halimi est plus que concise.

sociale. La culpabilité de l'interne ne repose pas sur ce qu'il a fait, mais à qui il a fait ces remontrances. Il regrette d'avoir maltraité Ernaux uniquement parce qu'il pense qu'elle est du même milieu que lui. La culpabilité de pourquoi la jeune étudiante a été ainsi traitée retombe sur elle. Ce n'est pas le comportement des médecins qui est inacceptable, mais qu'Ernaux ne leur ait pas dit qui elle était. La citation suivante montre cela en détails :

La garde de nuit, une femme à cheveux gris, est revenue dans ma chambre, s'est approchée silencieusement jusqu'à la tête de mon lit. Dans la pénombre de la veilleuse, je la voyais bienveillante. Elle m'a chuchoté d'une voix grondeuse : 'La nuit dernière, pourquoi vous n'avez pas dit au docteur que vous étiez comme lui ?' Après quelques secondes d'hésitation, j'ai compris qu'elle voulait dire : de son monde à lui. Il avait appris que j'étais étudiante seulement après le curetage [...] Elle mimait l'étonnement et la colère de l'interne, 'mais enfin, pourquoi elle ne me l'a pas dit, pourquoi !' comme indignée elle-même de mon attitude. J'ai dû penser qu'elle avait raison et que c'était de ma faute s'il s'était conduit violemment : il ne savait pas à qui il avait affaire. En me quittant, faisant allusion à mon avortement, elle a conclu avec conviction, 'vous êtes bien plus tranquille comme ça !'. C'est la seule parole consolatrice qui m'ait été offerte à l'Hôtel-Dieu et que j'ai dû, moins peut-être à une complicité de femmes qu'à une acceptation par les 'petites gens' du droit des 'haut placés' à se mettre au-dessus des lois. (99-100)

Ernaux souligne aussi que la classe sociale d'une patiente a une plus grande portée que la complicité féminine qui pourrait exister entre les patientes et les infirmières. La « prise en charge punitive de l'Hôtel-Dieu » (101) de l'étudiante se termine mieux pour elle grâce à la perception erronée du corps médical. Cela met en lumière la différence de traitement des patientes suivant l'impression que le corps médical a d'elles ainsi que les maltraitances que les femmes qui



n'appartenaient pas à la bonne classe sociale subissaient. Le récit d'Ernaux exemplifie de manière minime cette maltraitance, et c'est ainsi qu'Ernaux devient une porte-parole des femmes.

### *Guérison individuelle, guérison de la communauté*

Chandler explique que la guérison d'une personne affecte plus que cette personne seule (182)<sup>77</sup>. Si l'on suit ce raisonnement, il devient clair que cette dissémination de l'existence d'Ernaux « dans la tête et la vie des autres » (112) est plus grande qu'Ernaux : il s'agit de la communauté des femmes, non pas pour la faire taire, mais bien pour transformer pour le meilleur la vie marquée de celles qui ont avorté dans des circonstances similaires, c'est-à-dire de manière illégale. Ernaux n'essaie pas « d'étouffer » ses lectrices, mais bien au contraire d'être une source d'inspiration pour elles. Car c'est par le biais du récit de son avortement et non de la situation dans sa totalité qu'elle devient la porte-parole des femmes qui ont aussi avorté. En effet, sa situation est tellement spécifique—elle a avorté alors qu'elle était étudiante, c'est-à-dire en transition entre deux classes sociales, elle est allée voir plusieurs médecins, elle a expulsé le fœtus dans sa résidence universitaire, et s'est retrouvée à l'hôpital—qu'elle ne peut pas représenter la majorité des femmes sauf dans le récit de l'acte même. Ernaux ne peut pas être celle qui essaye de faire taire les femmes qui ont aussi vécu un avortement dans des situations différentes. Le reste de la situation étant personnel à Ernaux, seul son avortement est représentatif de l'histoire des femmes, et c'est cela qui en fait une porte-parole. La représentation de l'avortement est ce qui est important pour la communauté des femmes, et non les détails de la situation d'Ernaux. Ces détails sont importants pour elle seule, et le fait de les partager ne profite qu'à elle seule, pour passer outre son traumatisme, pour faire quelque chose de sa

---

<sup>77</sup> Voir introduction p. 23.

situation (*L'Événement* 112) et voir ce qu'elle y a gagné. Le premier destinataire de l'autobiographie d'Ernaux est donc elle-même. Chandler résume le mécanisme qui entre en jeu dans l'autobiographie : « The autobiographer's first audience is himself. The written page is his mirror. In that dialogue he discovers a self that comes into being in the act of writing. The contents of the unconscious may first appear there in a form that allows them to be recognized and dealt with » (193).

### *L'utilisation du je transpersonnel*

Dans un entretien avec Catherine Argand, Ernaux explique :

Ce ne sont [les livres qu'Ernaux écrits] ni des romans ni de l'autofiction. Ce sont des récits véridiques. Tout est vérifiable, même si je ne souhaite nullement que quelqu'un entreprenne des vérifications ! Je ne « fictionnalise » pas ma vie, c'est un parti pris. Je travaille plutôt dans la mémoire, ou la chose vue. (Argand)

Elle renchérit encore une fois dans un entretien accordé à Christine Ferniot et Philippe Delaroche :

Je n'ai rien à voir avec l'autofiction. Je voudrais le dire, quand même ! Dans l'autofiction, il y a beaucoup de fiction, justement. Et justement, ce n'est pas mon objet. Ça ne m'intéresse pas ! La littérature est intéressante dans ce qu'elle dit du monde. Ni le mot « auto » ni le mot « fiction » ne m'intéressent. Finalement, je préfère conserver le terme « autobiographie » bien qu'il me soit difficile de l'utiliser. (Ferniot et Delaroche)

Ernaux semble donc refuser d'utiliser le concept d'autofiction pour décrire ses textes. Pourtant, en 1993, dans son essai « Vers un 'je transpersonnel' », elle admet masquer l'autobiographique de ses textes derrière de la fiction. Le je transpersonnel qu'Ernaux utilise crée un lien entre l'auteure-narratrice-personnage et la communauté des femmes. Le je transpersonnel met l'accent

sur la communauté des femmes pour que l'expérience partagée soit au centre du récit. En même temps, cette entité n'a pas d'unité. En effet, l'auteure est différente du personnage qui est à la recherche d'une faiseuse d'anges, alors que la narratrice est divisée : il y a la narratrice qui raconte l'histoire passée de la jeune Ernaux, et celle qui reflète sur le présent de son écriture. Ce manque d'unité de toute part renforce la nature universelle de *L'Événement*.

Ernaux explique que l'utilisation du je transpersonnel est un « choix spontané, inconscient » (219). Elle fait une liste de ses raisons :

- « Maintenir le doute sur l'identité du *je* avec moi, l'auteur (même si je n'étais pas du tout sûre d'être publiée, il fallait tout prévoir). La fiction protège, c'est une position ambiguë mais inexpugnable. Nul n'aurait le droit de dire « Denise Lesur<sup>78</sup> c'est vous ». Je découvrirai en effet qu'il est plus facile de déclarer dans une interview « Denise méprise ses parents » que « je méprisais mes parents ».
- Jouir de la plus grande liberté d'écriture. Le masque romanesque levait les censures intérieures de tous ordres, me permettait d'aller le plus loin possible dans l'exposition du non-dit familial, sexuel, scolaire, sur un mode de violence et de dérision. » (219)

Un élément principal se dégage de cette énumération : celui d'avoir la liberté de s'exprimer librement en utilisant un *je* qui n'est pas elle. Au début de sa carrière, le *je* était un autre personnage, comme Denise Lesur, il est ensuite devenu un *je transpersonnel*, pour se distancier

---

<sup>78</sup> Denise Lesur est le nom du personnage principal dans *Les Armoires vides* qui avorte dans une chambre universitaire, la même que celle où le personnage de la jeune Ernaux avorte dans *L'Événement*. Quand elle fait référence à sa situation dans *L'Événement*, Ernaux écrit dans une parenthèse, signification de réflexion sur le moment de l'écriture comme nous allons le voir plus loin : « Ce n'était donc pas le malheur. Ce que c'était vraiment serait peut-être à chercher dans la nécessité que j'ai eue de m'imaginer à nouveau dans cette chambre, ce dimanche-là, pour écrire mon premier livre, *Les Armoires vides*, huit ans après. Dans le désir de faire tenir, dans ce dimanche et dans cette chambre, toute ma vie jusqu'à vingt ans » (88).

d'elle-même, un *je* qui est elle, et qui n'est pas elle en même temps. Barbara Havercroft explique ce qu'est le je transpersonnel : c'est « un déictique pluriréférentiel qui laisse s'exprimer les voix des autres à travers la sienne » (136). Ernaux explique ensuite plus en détail ce *je* qu'elle utilise et qui lui permet de représenter plus qu'elle-même :

[J]e cherche à objectiver, avec des moyens rigoureux, du « vivant » sans abandonner ce qui fait la spécificité de la littérature, à savoir l'exigence d'écriture, l'engagement absolu du sujet dans le texte. Cela veut dire aussi, bien sûr, que je récuse l'appartenance à un genre précis, roman et même autobiographie. Autofiction ne me convient pas non plus. Le *je* que j'utilise me semble une forme impersonnelle, à peine sexuée, quelquefois même plus une parole de « l'autre » qu'une parole de « moi » : une forme transpersonnelle, en somme. Il ne constitue pas un moyen de me construire une identité à travers un texte, de m'autofictionner, mais de saisir, dans mon expérience, les signes d'une réalité familiale, sociale ou passionnelle. Je crois que les deux démarches, même, sont diamétralement opposées. (« Vers un je transpersonnel » 221)

Ernaux n'écrit donc pas pour devenir le point central de ses textes. Au contraire, ses textes sont centrés sur l'expérience, « les signes d'une réalité » plus que sur elle en tant que personnage ou même en tant que personne. C'est pour cette raison qu'elle exprime avec une « parole de 'l'autre' » plus qu'avec « une parole de 'moi' » : elle ne veut pas que son récit soit perçu comme provenant d'elle, elle veut simplement transmettre/partager ce qu'elle a vécu. C'est ce qui est vraiment important pour elle. Bien que ce soit un texte dans lequel elle parle d'elle, elle crée une distance entre elle et son personnage. En conséquence, son personnage prend une certaine universalité, ainsi que son histoire. Cela montre aussi qu'elle n'écrit pas seulement pour elle : elle ne veut pas être au centre de ses livres, elle veut que ses expériences le soient. La réalité du vécu qu'elle transmet est plus importante qu'Ernaux elle-même.

Fabrice Thumerel extrapole sur l'effet qui est rendu par le je transpersonnel :

[E]n forgeant la notion de je transpersonnel, Annie Ernaux théorise la tension qui anime son écriture [...] Dans *La Honte* ou *L'Événement*, par exemple, le je est transpersonnel dans la mesure où il se rattache à une communauté : celle de la famille, de l'école, ou d'une endogénie géographique, sociale, voire sexuelle. Dans le premier texte, le je se situe par rapport à un nous ou un on ; dans le second, à un elles. (19)

En utilisant le je transpersonnel, Ernaux crée un lien entre son *je* et les autres, « elles », les autres femmes, dans *L'Événement*. Comme nous venons de l'expliquer, le je transpersonnel se concentre aussi sur l'expérience plutôt que sur le personnage qu'Ernaux met en page. Ernaux prend un rôle de porte-parole de la communauté des femmes en mettant en avant l'expérience commune que nombre d'entre elles partagent sans se mettre en premier plan pour autant.

Havercroft écrit que « [c]'est justement par le dévoilement et, en même temps, par le dépassement de l'expérience individuelle du je autobiographique que [les textes d'Ernaux] manifestent une portée collective et politique, qu'ils sont susceptibles de lever le voile sur des réalités féminines particulières et de faire advenir des changements de mentalités » (125). Le je transpersonnel va donc plus loin qu'un simple outil de représentation pour la communauté des femmes. Il permet aussi aux textes d'Ernaux d'avoir un retentissement sur les mentalités. Quand Ernaux écrit, en 2000, il n'est plus nécessaire d'essayer de convaincre que le droit à l'avortement doit être légalisé<sup>79</sup>. Il s'agit plutôt d'un devoir de mémoire : témoigner pour que les jeunes générations sachent et n'oublient pas les combats passés. En utilisant une technique qui ne laisse pas le témoignage d'Ernaux dans la singularité, son histoire prend d'autant plus d'importance et montre l'ampleur de ce problème de société.

---

<sup>79</sup> Ce qui était le cas pour Halimi, et la raison pour laquelle elle a écrit son livre.

## Conclusion

*L'Événement* n'a peut-être pas eu de retentissement chez les critiques, mais ce livre a certainement touché beaucoup de femmes, qu'elles aient connu la période de l'avortement illégal ou non. Ernaux a publié ce livre bien après la légalisation de l'avortement, et en même temps qu'une autre de ses œuvres, comme si cela pouvait cacher la première. *L'Événement* soulève un paradoxe : le livre est rempli de silence et d'indicibilité. Pourtant, cela permet à Ernaux non seulement de reprendre le contrôle sur ce passage de sa vie, mais aussi de le garder, et même d'en faire quelque chose, qui est ce qui permet à Ernaux de ne pas avoir de regrets. Ce quelque chose est de devenir une porte-parole de la communauté des femmes qui ont vécu la même expérience sans pouvoir en parler. Cette autobiographie représente un devoir de mémoire, un partage d'une histoire pour que les générations qui n'ont pas connu cette terrible période puissent comprendre et continuer à se battre pour les droits des femmes.

### CHAPITRE 3 : *DIX-SEPT ANS* (2015), COLOMBE SCHNECK

#### Introduction

Colombe Schneck est une écrivaine et journaliste française née en 1966. Elle a publié plusieurs romans, dont *Sœurs de miséricorde* (2015) et *Val de Grâce* (2008). Schneck a écrit son autobiographie, *Dix-sept ans* en 2015 pour raconter son avortement en 1984. Le livre n'a pas reçu beaucoup d'attention, avec seulement quelques articles parus dans la presse<sup>80</sup>, encore moins que pour la parution de *L'Événement* d'Ernaux. Il n'y a aucun article universitaire publié sur ce livre<sup>81</sup>.

Schneck tombe enceinte à l'approche du bac et décide rapidement d'avorter. En 1984, l'avortement en France est légalisé depuis près de dix ans. Schneck n'a donc aucune difficulté pour avorter, aucune contrainte, ni aucune menace. La contraception est aussi légale et facile à obtenir. Le contexte légal dans lequel Schneck avorte est totalement différent de celui de Gisèle Halimi et d'Annie Ernaux qui ont dû se cacher, enfreindre la loi, et subir les remontrances du corps médical à la suite de leur avortement. Le texte est composé de multiples sections assez courtes. Les différentes parties, les « chapitres » très courts qui constituent le livre, sont entrecoupés de nombreuses pages blanches. Le texte est chronologiquement linéaire pour la plupart du livre, sauf vers la fin où l'on fait un bon rapide de trente ans. Tout au long du livre, la narratrice fait des incursions assez explicites, donnant ses réflexions au lecteur. Néanmoins, le plus souvent, la narratrice raconte l'histoire de la jeune fille avec son point de vue d'adolescente, sans créer de distance narrative entre les deux, ce qui a pour effet de montrer au lecteur les

---

<sup>80</sup> Voir Fresnel, Brigaudeau, et Vantroyen.

<sup>81</sup> Seul un article académique a été publié sur l'un de ses livres, *L'Incrévable M. Schneck*, qui retrace le meurtre du grand-père de Schneck. Les textes de Schneck ne sont donc pas étudiés, tout comme ceux d'Halimi.

sentiments bruts, parfois égocentriques, de la jeune fille à ce moment donné. La narratrice parle à la première personne du singulier, et alterne entre deux âges : quand elle a dix-huit ans, et quand elle est adulte. Cependant, elle marque des moments importants quand elle change de personne et parle d'elle à la troisième personne du singulier, ou quand elle s'adresse directement à l'enfant qu'elle n'a pas eu.

Dans le reste de l'introduction, je parle de l'importance de son milieu social, puisque cela a modelé la jeune fille et son comportement. Puis, dans le chapitre, je montre que la raison explicite de Schneck, répondre à Annie Ernaux et partager son histoire, au sujet de son avortement se défait petit à petit pour révéler deux raisons implicites d'écrire : d'abord l'auteure critique son comportement d'adolescente, puis, elle cherche à attendrir le lecteur, comme pour lui demander le pardon d'une faute qu'elle aurait commise.

### *Insistance sur son milieu d'origine*

La description des parents de Schneck montre des parents aisés et très ouverts<sup>82</sup> : « Ils sont médecins, de gauche, ils vivent Rive gauche, ils sont ouverts, charmants, cultivés » (25)<sup>83</sup>. La description de leur salon donne l'image d'une famille très aisée : ils sont « sur le large canapé en cuir, dans un salon en rotonde clair, vaste, chaleureux » (25). Lorsque Schneck leur demande « Vous n'auriez pas un gynécologue parmi vos copains ? » (25), leur réaction est positive : « Cette question leur semble tout à fait naturelle. Ils sont ravis que leur fille les consulte ainsi » (25). Cela montre de manière claire le milieu dans lequel elle a grandi : financièrement aisé,

---

<sup>82</sup> Ils sont très différents des parents d'Ernaux et d'Halimi. Les parents d'Ernaux ne sont pas éduqués, et font partie de la classe ouvrière. Les parents d'Halimi n'ont pas fait d'études non plus, ils sont des Tunisiens juifs très conservateurs.

<sup>83</sup> Les citations sans références claires renvoient à *Dix-sept ans*.



ouvert et culturellement privilégié. Dans le livre, elle insiste fortement sur le milieu d'où elle vient.<sup>84</sup> Le canapé en cuir fait plusieurs apparitions, ainsi que d'autres meubles, comme dans cette scène où elle décrit le bureau de son père : « Je me vois encore, à huit ans, assise dans un fauteuil en cuir camel dessiné par Marcel Breuer, face au bureau de mon père, une sobre et épaisse plaque de verre » (48). De même, lorsque son père l'invite avec Vincent à la Closerie des Lilas pour déjeuner, sa description indique que son père vit dans l'opulence. En effet, il porte « des chemises sans col fabriquées sur mesure chez Arnys » (49) et il déjeune là-bas trois fois par semaine. En donnant autant de détails, Schneck essaye d'immerger le lecteur dans sa vie et montre que sa situation aisée ne l'a pas empêchée d'avoir à subir un avortement, malgré la différence financière et celle du soutien parental qui existent entre sa vie et celle d'Ernaux<sup>85</sup>. L'insistance de Schneck nous montre qu'un avortement peut arriver à toutes les femmes, peu importe leur milieu socio-économique.

L'environnement de Schneck est d'abord constitué par la présence de son père. L'analyse du début des chapitres indique la forte préférence de Schneck pour son père. En effet, « mon père » commence sept chapitres (33, 35, 49, 55, 65, 67, 87), alors que « ma mère » n'en commence qu'un (57), le chapitre qui parle entièrement de sa mère et qui décrit succinctement sa jeunesse. Schneck se retrouve également souvent au début de ses chapitres, ce qui est normal puisque c'est son autobiographie. « Je » ou « J' » se retrouvent sept fois (17, 29, 41, 43, 47, 79, 81). Par comparaison, Schneck ne mentionne « mon amant » qu'une seule fois (21). Cela montre l'importance que son père a pour elle, et la distance qui existe entre elle et sa mère, ainsi que Vincent, son amant.

---

<sup>84</sup> Il en est de même pour les descriptions vestimentaires qu'elle donne (29, 31, 47, 54, 73).

<sup>85</sup> Voir le chapitre 2 pour une description de la vie d'Ernaux.

D'ailleurs, Schneck aimerait modeler sa vie d'après celle de son père. Elle explique : « Mon père a inventé une vie de famille qui l'arrange. Il habite quai de la Tournelle, au rez-de-chaussée d'un hôtel particulier du XVII<sup>e</sup> siècle. Il reçoit amis et maîtresses. Il est pour la vie, l'amour libre, contre le couple, l'ennui, les habitudes. Le week-end, il retrouve sa femme et ses enfants rue du Val-de-Grâce » (33). La garçonnière de son père se situe dans le V<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, ce qui montre, encore une fois, qu'il vit très confortablement. Il est important de noter que son père est une référence pour la jeune Schneck. En effet, elle semble s'être inventé une vie sexuelle comme son père s'est inventé une vie personnelle. Schneck continue ensuite : « Secrètement, je pense qu'il a raison. J'aimerais tant que ma mère sorte de sa chambre, arrête de se dérober à la vie » (33). Ici encore, de manière inattendue, Schneck parle de sa mère et de ses difficultés, mais sans faire le rapprochement que le comportement de son père vis-à-vis de sa femme y est peut-être pour quelque chose.

La jeune Schneck considère aussi que tout lui est dû. Par exemple, quand son père suggère qu'elle aille voir le docteur L. Elle prend rendez-vous, puis explique : « J'y vais seule. De toute façon, je n'aurai pas besoin de payer. Mes parents sont médecins et je grandis avec cette règle implicite selon laquelle on ne se fait pas payer entre médecins. Pour moi, cette gratuité concerne beaucoup de choses, il suffit presque de vouloir, de se servir. Je suis une ignorante » (26-27). L'adulte montre que la jeune fille ne se rend pas compte de la facilité avec laquelle elle obtient ce qu'elle veut. D'ailleurs, quand elle se rend à « la Maison des examens » (54) le jour du bac, elle prend le RER à Port-Royal, ce qui nous donne un autre aperçu de la perception de la jeune fille par l'adulte. Sur le quai en attendant le train, elle pense :

Pourtant, je suis comme eux [les autres lycéens sur le quai]. Une adolescente qui lit tout le temps, ne fume pas, ne boit pas d'alcool, se couche tôt, mange des fruits et des légumes, cuisine des pizzas et des gâteaux au chocolat pour ses amis, porte des chemises en Liberty

de chez Cacharel, cette adolescente qui ne voit pas en quoi elle peut se révolter contre ses parents, qui aurait trouvé injuste de se révolter, elle qui n'a pas connu la guerre. Je ne veux pas que mes parents s'inquiètent pour moi, je ne veux leur causer aucun souci ni me plaindre auprès d'eux, je veux être toujours propre, parfaite, enjouée. Aujourd'hui, c'est raté. (54)

En pensant « je suis comme eux », elle indique qu'elle fait partie de ce même milieu bourgeois que tous les autres étudiants qu'elle remarque sur le quai. Quand elle dit « je suis une fille normale » (48), elle oublie ses privilèges, et la vision biaisée avec laquelle elle se voit évoluer dans le monde. Elle se croit « normale » parce qu'elle « lit tout le temps, ne fume pas, ne boit pas d'alcool, se couche tôt » etc. Elle insiste d'ailleurs beaucoup sur le fait qu'elle est une adolescente typique, une bonne enfant (37-38, 54). L'insistance de la narratrice à se décrire comme une fille modèle souligne à la fois la nostalgie de cette perception d'elle-même, et la différence qui existe entre l'adolescente et l'adulte. Schneck fait ressortir la naïveté de la jeune femme à travers ces multiples exemples dépeignant son milieu. Plus tard dans le livre, ces descriptions prennent une autre signification : ce n'est pas parce qu'elle vient d'un milieu aisé que son avortement a été facile à vivre.

### **Raisons d'écrire explicites : partager son histoire, répondre à l'appel d'Annie Ernaux**

Schneck explique qu'elle n'a jamais parlé à personne de son secret—son avortement—à cause de la « honte, gêne, tristesse » (11). Ce qui lui est arrivé est arrivé « par accident »<sup>86</sup> (11) en 1984, et cela a eu pour effet de la faire grandir et entrer « dans le monde des adultes » (11). Son

---

<sup>86</sup> Comme Halimi.

envie d'écrire a commencé après avoir lu l'entretien qu'Ernaux a donné à *L'Humanité*<sup>87</sup> sur son propre avortement. En effet, Schneck écrit : « J'avais le sentiment qu'Annie Ernaux s'adressait à moi, il fallait que je raconte ce printemps 1984 » (15). Dans cet entretien, Ernaux parle de la « solitude [qui] entoure les femmes qui avortent » (Schneck 13). Cette solitude rappelle le secret qu'elle vient d'évoquer et dont elle n'a jamais parlé à personne. Mais sa situation et la solitude qu'elle a ressentie étaient bien différentes de celles d'Ernaux. Schneck veut montrer que malgré son milieu aisé, mais aussi malgré la légalité qui a entouré son avortement, cela n'a pas été une épreuve facile pour elle.

Une autre des motivations de Schneck est le peu de fois où l'avortement se retrouve dans la littérature. Elle écrit : « Aujourd'hui, si l'avortement est inscrit dans la loi, il est toujours en marge de la littérature [...] L'avortement, ce n'est pas un beau sujet de littérature » (14).<sup>88</sup> C'est pour cela que même si l'avortement est « une guerre que l'on traverse, entre la vie et la mort, l'humiliation, l'opprobre et le regret » (14), Schneck décide de ne plus cacher son histoire. La description que Schneck nous donne contraste avec l'expérience d'Ernaux qui est fière et n'a aucun regret d'avoir avorté<sup>89</sup>. L'utilisation du mot « opprobre » est étrange puisque Schneck dit qu'elle n'en a parlé à personne, alors que ce mot implique une notion publique<sup>90</sup>, et qu'elle décide par elle-même de révéler son secret. Cela révèle la difficulté que Schneck a toujours par rapport à son avortement : elle se croit jugée par tout le monde alors que personne ne sait ce qui lui est arrivé.

---

<sup>87</sup> Article de Kaci

<sup>88</sup> Une liste extensive de livres dont le sujet principal est l'avortement se trouve en Annexe 1.

<sup>89</sup> Halimi n'a pas de regret non plus.

<sup>90</sup> « Déshonneur extrême *public* infligé à quelqu'un. » (Je souligne, « Opprobre »)

Le terme « avortement de confort » donne à Schneck une autre raison de raconter son histoire : « Alors qu'en Europe les législations sur l'interruption volontaire de grossesse sont remises en cause, quand on continue de parler de banalisation de l'avortement, qu'on invente jusqu'à la notion d'avortement de confort, je dois raconter ce qu'a signifié et ce que signifie encore pour moi cet 'événement'. » (15) Elle reprend ici les mots d'Ernaux, quand elle utilise le terme 'événement'. Cela arrive plusieurs fois, parfois comme un écho, parfois dans une comparaison. Cette raison d'écrire que Schneck donne au lecteur est aussi explicite : elle partage son histoire pour montrer qu'il n'y a pas d'avortement de confort. Elle explique que « J'ai entendu Annie Ernaux. Ce qu'elle dit sur le silence, la gêne, quand 'rien n'est gagné pour les femmes' et que pourtant 'les filles ne se mobilisent pas assez' » (14-15). Schneck décide donc de se mobiliser pour que l'avortement ne retombe pas dans le silence<sup>91</sup> comme quand il était illégal. Elle veut aussi montrer que, même si les temps ont changé, un avortement peut être traumatique et difficile à surmonter.

Néanmoins, en lisant le texte de Schneck de plus près, et en mettant en parallèle certains passages de *L'Événement* d'Ernaux, on se rend compte que Schneck a surtout écrit ce livre pour d'autres raisons.

### **Raison d'écrire implicite : critiquer son comportement négligeant**

*La classe sociale importe peu*

En racontant son histoire, Schneck essaye de montrer l'ignorance de la jeune fille. Cela commence dès le début du livre, de manière subtile, quand elle cite un extrait du livre d'Ernaux :

---

<sup>91</sup> Ici, le silence crée d'une manière à laquelle Chandler (103) n'a pas pensé : ce n'est pas grâce au silence que Schneck se met à écrire ; c'est au contraire pour le contrer, pour le faire disparaître que Schneck s'exprime.

« J'étais rattrapée par le cul, et ce qui poussait en moi c'était, d'une certaine manière, l'échec social » (Ernaux 17, Schneck 14). Au début du livre de Schneck, le lecteur ne sait pas à quoi s'attendre. Peut-être Schneck a-t-elle aussi vécu une enfance dans la pauvreté, avec des parents peu éduqués. Il devient rapidement évident que Schneck ne fait absolument pas partie de la même classe sociale qu'Ernaux. Schneck vit dans un monde aisé avec des parents éduqués. Mis à part le fait qu'elles n'ont pas vécu leur avortement dans les mêmes conditions, dans la même période, une différence importante à souligner est le manque d'accès à la contraception pour Ernaux, et également le fait qu'elle a failli mourir des suites de cet acte clandestin. En faisant cette comparaison, Schneck montre au lecteur que le milieu dans lequel une femme vit ne l'empêche pas d'être confrontée à une grossesse indésirée. « L'échec social » a une signification différente pour Ernaux et pour Schneck. Pour Ernaux, cela signifie l'enfermement dans sa classe sociale inférieure, alors que pour Schneck, c'est le rabaissement par rapport aux attentes de sa classe sociale supérieure.

Schneck utilise les propos de Simone Veil<sup>92</sup> pour expliquer que « malgré la contraception, un accident est possible » (53). Bien que Schneck n'ait pas pris la pilule « consciencieusement », elle se demande : « Est-ce que j'ai le droit de me donner l'excuse d'un accident ? » (53). Elle donne ensuite une liste d'excuses pour son comportement : « J'étais si insouciante. J'avais un corps de femme, c'était nouveau, je ne savais pas encore que ce corps limite gestes, mouvements, libertés, impose des règles. Il ne vous appartient pas entièrement, peut devenir celui d'un autre. Je

---

<sup>92</sup> Simone Veil, ancienne ministre de la santé, est la femme qui a présenté en 1974 la loi légalisant l'avortement en France. Cette loi est maintenant connue communément comme « la loi Veil ». Voir Veil et Cojean.

me suis sentie trahie<sup>93</sup> par lui. Il m'a dépossédée de ma liberté (53). Schneck utilise l'article indéfini « un » pour parler de son corps. Elle ne dit jamais « *mon* corps ». Ensuite, elle utilise « ce » et « le » pour faire référence au corps indéfini qu'elle mentionne dans la phrase précédente. L'utilisation des verbes au passé montre que Schneck adulte nous rapporte ce que l'adolescente pensait. Elle met une distance entre son corps et elle-même comme pour convaincre qu'elle pensait qu'elle n'était pas responsable de ce que son propre corps faisait. Ce n'était donc pas elle mais son corps la cause de tout cela. Malgré des connaissances suffisantes pour savoir qu'elle devait prendre la pilule, Schneck pointe du doigt l'ignorance et l'excuse de l'adolescente : elle ne savait pas, personne ne lui avait dit les responsabilités qui venaient avec « un corps de femme ».

### *L'insouciance de la jeunesse*

Quand Schneck commence son récit, elle utilise des phrases simples, entrecoupées de virgules, reflétant la simplicité de sa vie à ce moment, son inconscience. Elle écrit : « J'ai dix-sept ans et j'ai un amant. Je ne suis pas amoureuse, mais j'ai un amant. Je traverse le boulevard Saint-Michel en chantonnant, 'j'ai dix-sept ans et j'ai un amant', il est très beau, je suis très contente » (17). Elle fait bien remarquer qu'elle n'est pas amoureuse, mais qu'elle fait « un truc de femme » (17). Elle fanfaronne : « Je suis moi, une fille qui couche avec un garçon sans être amoureuse. J'ai dix-sept ans et j'ai un amant. Pas un petit copain, pas un amoureux, pas un truc d'adolescente, un amant, un truc de femme » (17). Cela montre non seulement sa superficialité, l'influence de son père, mais aussi son insouciance d'adolescente. On peut aussi voir dès le début

---

<sup>93</sup> Halimi aussi se dit « trahie » par son corps (Halimi 29). La différence importante entre les deux situations est qu'Halimi a grandi dans l'ignorance de son corps, et qu'elle n'avait pas accès à la contraception. Schneck a eu une éducation sexuelle et connaissait les risques de grossesse puisqu'elle voulait prendre la pilule.

du livre la différence de contexte qui existe avec Schneck, Ernaux et Halimi. La société à l'époque de Schneck, ainsi que la classe sociale dans laquelle elle évolue, sont beaucoup plus acceptantes au sujet des relations homme-femme qu'à l'époque et la classe sociale d'Halimi ou d'Ernaux. Schneck est fière de coucher avec un garçon sans être romantiquement attachée à lui, ce qui reflète le contexte historique de l'époque.

La description du garçon avec lequel elle couche reflète la jeunesse du personnage : « Mon amant est un garçon de ma classe. Il s'appelle Vincent, il est nouveau, il vient de la Rive droite. C'est un grand type avec des lunettes en écailles. Il est charmant, il a un scooter. Je ne suis pas amoureuse de lui mais je l'aime bien » (21). La description est succincte, et les phrases sont courtes sans beaucoup de détails. Il semble que la jeune Schneck s'intéresse plus à son apparence qu'à sa personnalité. D'ailleurs, quand elle écrit : « Je l'ai choisi » (je souligne, 21), Vincent est désigné par un pronom objet, comme s'il n'était rien d'autre qu'une chose à utiliser. Schneck exprime ce sentiment d'indépendance et de contrôle absolu dans sa vie : « A l'époque, je mène la danse. Je choisis, je décide, je désigne. Tout est si facile. Je ne demande pas l'autorisation à mes parents pour aller dormir chez lui, y passer le week-end » (21). Schneck nous montre que la jeune fille joue à l'adulte, et comme nous le verrons, sans comprendre les responsabilités qui vont avec.

Quand elle parle de sexe, elle explique : « Je n'ai pas peur, j'ai lu tant de scènes érotiques dans la littérature » (21). Pour elle, la réalité est la fiction qu'elle a lue et relue, alors que cette littérature est subjective ; elle est écrite pour plaire et faire vendre. Cependant, elle ne semble pas s'en apercevoir. Un des livres qu'elle a « lu et relu » (22) est *Emmanuelle*<sup>94</sup>. Elle veut vivre comme l'héroïne du roman qui, contrairement à Schneck, n'a aucune crainte à avoir au niveau

---

<sup>94</sup> *Emmanuelle* est un roman érotique français d'Emmanuelle Arsan, publié en 1971.



d'une grossesse non-désirée par ce qu'elle n'est que des mots sur des pages. Schneck nous montre que la jeune fille est détachée de la réalité, dans son monde.

Le paragraphe suivant est constitué d'une seule phrase. Elle est complexe et contraste avec les multiples phrases simples représentant l'adolescente. L'adulte observe :

Nous [elle et Vincent] n'avions pas autant d'expérience du corps de l'autre, nous n'étions pas allongés dans des fauteuils de première d'un vol Paris-Bangkok, à peine cachés du regard de l'hôtesse, je ne portais pas de bas de soie, de dessous en soie, la main n'était pas celle d'un inconnu, mais d'un camarade de classe, nous étions dans le lit étroit d'un garçon de dix-sept ans, dans une chambre qui portait encore les traces de l'enfance, mappemonde, affiche de Snoopy, couverture écossaise, je ne désirais que cela, lui aussi. (22)

Schneck expose ici sa réflexion d'adulte qui se rend compte que sa vie n'était pas comme dans le livre. A la fin de la phrase, son explication est beaucoup moins attrayante que l'idée d'*Emmanuelle*, surtout à la mention de l'affiche de Snoopy. Le lecteur se rend compte qu'elle n'avait que dix-sept ans, et elle ne savait pas ce qu'elle faisait.

Schneck a déjà révélé que la jeune fille n'était pas amoureuse du garçon avec qui elle couche, mais il devient clair qu'elle ne veut que vivre la vie d'*Emmanuelle*, faire comme si c'était elle, sans se rendre compte, encore une fois, que, dans un livre de fiction, les personnages n'ont pas de responsabilités, puisqu'ils ne sont justement que cela : des personnages. Elle ne s'intéresse pas à vivre sa propre vie : « J'invente une histoire d'homme plus âgé, il est l'inconnu de l'avion, un Américain parlant à peine français » (23). Les paragraphes suivants sont encore une fois remplis de phrases courtes, c'est à nouveau la jeune Schneck qui parle : « Nous apprenons vite à nous toucher comme dans le *Licorne* Paris-Bangkok. L'odeur du cuir en moins. Nous sommes prêts à recommencer, sans jamais nous lasser. Sa peau est douce, sa peau est dure.

C'est très bon » (23). Elle admet ensuite : « j'ai vécu comme dans un roman, je me sens encore plus affranchie » (23). Leurs parents sont bienveillants, et ceux du jeune homme pensent qu'elle est sa petite amie (23). Les phrases simples et en cascades que Schneck adulte nous donne confirme la frivolité de l'adolescente.

### *Immaturité*

Adolescente, cette insouciance est une conséquence de sa vie facile, de son immaturité. Alors qu'elle est chez le gynécologue recommandé par son père pour commencer à prendre la pilule, elle explique : « Je suis confiante, certaine que tout est pour le mieux, que tout s'arrange toujours » (27). Elle applique cette philosophie à sa vie entière. Et pendant que le médecin lui explique qu'elle peut tomber enceinte facilement si elle ne prend pas la pilule correctement, Schneck explique à travers son personnage d'adolescente ce qu'elle ressent : « J'ai l'impression d'être en cours de sciences naturelles, je m'ennuie un peu, je n'écoute pas tout. C'est simple, je veux prendre la pilule, il me faut une ordonnance. Je repars légère. Tout est si facile » (27). Elle joue à l'écolière qui n'a pas de responsabilités, qui n'écoute pas, ce qui aura des répercussions sur sa vie. Elle prend cette décision à la légère, sans en mesurer l'importance.

Schneck décrit ensuite sa vie de lycéenne insouciante. Cela apparaît comme une vie idéale à l'adolescente. Elle dit « Je prépare mon bac, je porte un tee-shirt Agnès b. à rayures bleu clair et crème, je couche avec un garçon, je prends la pilule. Tout est facile » (29). A la mention du genre de tee-shirt qu'elle porte, on se rend compte de son aisance et de sa superficialité. Cette citation est remplie de désinvolte, Schneck montre l'enfant gâtée qu'elle a été. Elle le prouve par la suite : « Je suis insouciante. La première semaine, je pense à la pilule tous les soirs. Ensuite, il m'arrive d'oublier. Cela m'amuse moins, ce n'est plus une nouveauté, un truc de grand, juste une contrainte. J'ai du mal avec les contraintes » (30). On se rend alors compte que tout cela n'est

qu'un jeu pour elle, elle ne veut pas prendre les responsabilités d'une adulte, même si elle agit comme telle. Elle ne veut que lire et coucher avec Vincent. En réalité, l'environnement laxiste que Schneck critique et dans lequel elle a grandi ne lui permet pas de prendre au sérieux ce qui peut lui arriver. En effet, quand elle explique comment son école fonctionne, il devient clair qu'on ne lui a pas appris à être responsable :

Je n'écoute pas en classe, je ne fais pas mes devoirs, ce n'est pas grave. Je n'ai pas à m'opposer à une autorité, rien à affronter, ni l'école, ni les parents. Personne ne nous dit d'obéir, de nous soumettre aux règles, sauf celles de la vie commune et du respect de l'autre. Il faut trouver sa place, exercer sa liberté, persévérer dans sa volonté, être curieux. Nos parents et nos professeurs se sont battus pour cela. Nous sommes les enfants d'une ère nouvelle. (32)

On retrouve ici un écho du comportement qu'elle a eu pendant que le médecin lui expliquait comment prendre la pilule correctement. Sa négligence s'explique : il semble que c'est ce qu'on lui apprend à l'école. Ce mode de pensée influence la manière dont elle agit, mais aussi celle dont elle perçoit le monde. Elle est enfermée dans son univers, et les rappels à la réalité se font rares et ne paraissent pas avoir d'incidence sur sa vie au-delà de la peur qu'ils peuvent créer.

Par exemple, en lisant *Libération*, elle se rend compte que quelque chose dont elle n'a pas encore pris conscience est en train de se passer :

Je suis intriguée, inquiète. La crise ? Quelle crise ? Pourtant c'est vrai. Dans le quartier, on a vu apparaître ceux que l'on appelle les 'nouveaux pauvres'. A côté de l'Ecole, une dame aux cheveux blonds décolorés et aux racines très apparentes me demande de l'argent. Il n'y a pas si longtemps, elle allait chez le coiffeur ou s'achetait de la teinture au supermarché. Elle pensait à se faire belle, blonde, elle avait du temps pour elle. Ce temps est révolu. J'entrevois que mon monde peut se fissurer. (34)

La fissure dont elle parle ne la touche pas directement. C'est plutôt le changement d'environnement qui s'avère la perturber. En effet, être confrontée à la pauvreté, qui ne fait pas partie de son monde, semble être ce qui la dérange. Et en expliquant le fait qu'elle ne s'en est aperçu qu'après qu'on lui l'a montré du doigt, Schneck illustre que son monde d'adolescente ne tourne qu'autour d'elle.

### **Raison d'écrire implicite : émouvoir le lecteur**

En essayant d'émouvoir le lecteur, Schneck montre que le milieu dans lequel elle a grandi ne l'a pas immunisée contre l'avortement, bien au contraire, il semble que tout ait été fait pour que cela lui arrive, sans garde-fou la protégeant de son comportement négligeant d'adolescente. Schneck retrace pour le lecteur ses différentes émotions et transmet en même temps, et sans filtre, son ressenti et son jugement adolescent, teinté par un milieu bourgeois.

#### *Découverte de sa grossesse*

Quand la jeune Schneck se rend compte qu'elle est enceinte, c'est un drame : « Ce soir, je m'allonge et je pleure. Ce sont des larmes que je ne connais pas. Moi qui pensais être la fille la plus heureuse du monde, assise entre mes parents sur un grand canapé en cuir confortable et tiède, je me heurte à quelque chose de dur, quelque chose que j'ignore » (35). Elle mentionne encore ce canapé qui représente l'aisance de sa famille, et qui représente le soutien qu'elle a dans sa famille, puisqu'il est « tiède » grâce à la présence de ses parents. Elle continue : « Ce sont des larmes nouvelles. J'en suis la seule responsable. Je pleure parce que, j'en suis sûre, je suis enceinte. Et je suis seule » (36). Au premier abord, elle semble accepter la responsabilité de la grossesse. Après tout, c'est elle qui voulait la pilule et qui ne l'a pas prise correctement. Cependant, plus tard, elle rejette la faute en partie sur Vincent quand elle dit : « Bien sûr, il est à

l'origine de cette situation, lui non plus n'a pas été soucieux de contraception, mais je ne lui en veux pas » (76). La première partie de la phrase le rend seul responsable avant que Schneck adoucisse ses propos en s'incluant : en utilisant « non plus », Schneck sous-entend qu'elle aussi est responsable. Cette prise de responsabilité puis son rejet ont un effet rhétorique. Le lecteur est d'abord désolé pour elle parce qu'elle semble prendre ses responsabilités. Ensuite, elle essaye de devenir la victime de la situation en mettant les actions de Vincent en avant. La solitude qu'elle décrit à ce moment (« Et je suis seule » 36) pourrait rendre son récit plus poignant si la suite du livre ne montrait pas qu'en réalité elle était bien entourée. Son père l'a soutenue, et elle dit de Vincent que « dans mon souvenir, il est gentil, attentif, il aimerait m'aider » (76). Elle est seule au début uniquement parce qu'elle n'en parle à personne. De cette manière, Schneck nous montre ce qu'elle a ressenti au moment précis de la découverte de sa grossesse.

C'est alors que le regret s'installe. Elle décrit : « voilà que je suis éjectée de 'mon monde'. J'entre dans un monde différent, un monde contraint où il n'est plus question de devoirs à faire, de films à voir, de copines à inviter ou à éviter, mais de vie et de mort, de ma vie, de mon avenir, de ma liberté, de ce qui se passe dans mon corps, qui peut être la vie ou rien et dont je suis responsable » (37). Elle n'est plus dans le monde fictif qu'elle s'était créé, elle est dans la réalité où il n'est plus question de frivolité. Son comportement la rattrape, l'adolescente se rend compte qu'elle ne peut pas jouer à l'adulte sans en prendre les responsabilités et sans conséquences. Elle dit « je suis responsable » (37).

Schneck cherche ensuite à montrer le raisonnement qu'elle a eu quand elle était plus jeune. Elle écrit : « Ce n'est pas possible, cela ne peut pas m'arriver à moi ! Je ne fume pas, je ne bois pas, je n'aime pas sortir tard. J'aime lire. J'aime être dans un lit avec Vincent. J'y pense pendant les cours, et on passe des week-ends entiers dans ce lit étroit, face au poster de Snoopy. Je ne pense qu'à cela, au plaisir, si loin de la vie de ma mère » (38). L'adolescente prétend être

une petite fille modèle. Elle dit qu'elle est responsable de ce qui lui arrive, mais elle ne semble pas prendre la responsabilité de ses actions ou comprendre les conséquences qui en découlent. Au contraire, elle se plaint que cela lui est arrivé, sans réfléchir à pourquoi ou comment. Elle mentionne même sa mère comme pour rappeler au lecteur qu'elle n'est pas responsable de son comportement qui, en réalité, n'est qu'une réaction contre cette dernière. Schneck adulte nous montre la distance qu'il y a entre l'adolescente et elle qui, jeune, ne comprenait pas « l'injustice » qui lui est arrivée et comment maintenant elle ne comprend pas sa réaction d'alors, son déni.

Schneck continue ensuite : « J'attends, je ne me souviens toujours pas de la date de mes dernières règles, c'était il y a si longtemps. J'ai peur, j'ai des doutes. La peur prend de plus en plus de place, j'en suis certaine, je suis enceinte. Je décide d'oublier. Ce n'est pas mon genre d'être enceinte, de ne pas choisir, de ne pas être libre » (41). Il est évident qu'elle est dans une situation effrayante, et elle l'exprime de manière explicite. Son utilisation de phrases courtes montre que ce sont les sentiments de la jeune Schneck qui sont exprimés. Cependant, cette citation explique aussi pourquoi elle est aussi contrariée : elle n'a pas pris la décision de tomber enceinte. Plus que le fait d'être enceinte, Schneck ne supporte pas le manque de contrôle que sa grossesse souligne, c'est-à-dire qu'elle n'accepte pas que ce qu'elle a fait n'a pas eu les résultats qu'elle voulait. Elle se rend enfin compte que ses actions ont des conséquences.

Ce manque de contrôle est uniquement dû à son inconséquence. Pourtant, la jeune fille ne le reconnaît pas. Encore une fois, elle rejette la faute sur quelque chose d'autre, son éducation :

Ce que je suis, une fille et pas un garçon, me rattrape. On m'a élevée ainsi : les garçons et les filles sont à égalité. Je suis aussi libre que mon frère, ma mère est aussi libre que mon père. Je crois que c'est son choix de ne pas exercer sa liberté. C'est faux. Elle n'est pas libre mais enfermée dans son passé. Je ne suis pas libre de faire l'amour. Je suis enceinte et je ne le veux pas. Je passe mon bac dans un mois. Je suis enceinte. J'ai peur. (41-42)

Elle blâme son éducation ; elle pense qu'on aurait dû lui apprendre que les garçons et les filles ne sont pas égaux<sup>95</sup>.

### *Faire face à l'injustice*

Lorsqu'elle se rend compte qu'elle est enceinte, Schneck en parle en premier à son gynécologue. Elle explique : « Je finis par me résigner à prendre rendez-vous avec le docteur L. J'ai un problème. Moi qui suis la fille sans problème, je dois avouer que j'ai un problème. Cela me déplaît. J'aimerais ne jamais avoir à me plaindre, rester insouciante. Raté » (43). Elle décrit sa grossesse comme un problème dont elle ne prend pas la responsabilité. Le verbe « me résigner » montre qu'elle est forcée d'aller voir le médecin. Elle écrit ensuite : Le docteur « est désolé [...] Moi aussi, je suis désolée. Je suis enceinte, et je ne sais même pas depuis quand. Il m'interroge, mais je n'ai rien à lui dire. Je n'ai pas d'explication, pas d'excuse. Il a l'air ennuyé, comme si c'était aussi son échec » (43-44). Elle ne lui dit pas qu'elle n'a pas pris la pilule correctement et que c'est pour cela qu'elle est tombée enceinte. Elle ne dit pas explicitement que c'est de sa faute à elle, mais seulement de manière implicite quand elle utilise le mot « aussi » dans « comme si c'était aussi son échec ». C'est en premier lieu l'échec de Schneck, mais la jeune fille se garde de le dire tout haut. Schneck adulte nous montre ici l'embarras qu'elle a ressenti à ce moment, souligné par le fait de ne pas prendre la responsabilité de ses actions, alors qu'elle aurait pu facilement empêcher cette situation avec les moyens qu'elle avait.

Chez le médecin, elle n'a aucune hésitation quand il lui demande ce qu'elle veut faire :

« — Il faut que tu me dises clairement ce que tu veux.

---

<sup>95</sup> Cela rappelle Halimi qui s'est battue parce que son éducation était fondée sur l'infériorité de la femme par rapport à l'homme.

Là, je sais :

— Je veux une IVG » (44).

Elle refuse de se rendre responsable de son inconséquence quand elle ne ‘sait pas’ répondre aux questions du médecin, mais elle saute sur la solution qui lui permettra de prendre le moins de responsabilités possibles. Son compte rendu de la visite chez le médecin s’arrête là, et elle passe tout de suite à Vincent.

### *Une femme forte face à l’adversité*

De la même manière qu’avec le médecin, Schneck est concise : « Avec Vincent, je suis rapide, je vais à l’essentiel. Je ne veux pas partager la peur de ce qui se passe en moi, de ce qui pourrait advenir, un enfant dont il est le père. Il n’y a pas d’enfant, il n’est pas un futur père » (44). Cette fois-ci, Schneck n’utilise ni le mot ‘avortement’ ni le sigle ‘IVG’. Puisqu’« il n’y a pas d’enfant » (44), il n’y a pas besoin d’exprimer un remède envers ce ‘problème’ qu’elle a. Par deux fois Schneck utilise le pronom démonstratif ‘ce’ pour parler de l’« enfant qui pourrait advenir ». Le fœtus devient un objet qu’il n’est pas nécessaire de nommer en premier lieu. L’utilisation du mot « enfant » pour parler de l’amas de cellule qu’est l’embryon est représentatif de l’ignorance de la jeune Schneck et de la dramatisation de l’adulte. Schneck renie sa grossesse tout en donnant un statut d’enfant à cet être dont elle ne veut pas. Elle continue : « Je n’ai aucun doute. Il n’y a pas d’hésitations à avoir. Il n’y a pas d’enfant à venir. Nous sommes des lycéens, nous allons passer notre baccalauréat, nous inscrire à la fac, avoir dix-huit ans, partir en vacances et, en rentrant, nous aurons notre vie adulte à construire » (44-45). Cette insistance sur le fait qu’il n’y a pas de doute ou d’hésitations à avoir montre que l’adolescente cherche à se convaincre elle-même que c’est la bonne décision. Cela est surprenant puisque qu’elle a l’habitude de donner



l'image qu'elle est sûre d'elle-même. Schneck adulte dévoile que cette certitude n'était qu'une illusion.

Dans la conversation qu'elle rapporte avoir avec Vincent, Schneck ne le laisse pas parler. Même quand il semble ouvrir la bouche, on se rend compte que les mots viennent en réalité de Schneck : « Il m'écoute sans rien dire. Et si on le gardait ? Je ne lui laisse même pas me poser la question » (45). Pour une fois qu'elle est explicite et qu'elle exprime l'idée de continuer sa grossesse, Schneck raconte en fait quelque chose qui n'a pas été ouvertement prononcé, mais qu'elle a imaginé. Elle ne peut pas dire les choses comme elles sont, la jeune fille se cache derrière les mots. Un autre exemple est l'utilisation du mot « enfant ». Quand la possibilité est niée, Schneck utilise le mot « enfant ». Elle dit : « la peur de ce qui *pourrait* advenir, un enfant » (je souligne, 44) « il n'y a pas d'enfant » (44), « il n'y a pas d'enfant à venir » (44). Dans les deux dernières citations, la phrase est négative. Dans la première, Schneck utilise le conditionnel « pourrait » pour exprimer son rejet de « l'enfant ». Par contre, lorsqu'elle utilise des phrases affirmatives et qui expriment l'idée de continuer la grossesse, Schneck utilise le pronom objet « le », une manière de déshumaniser cet « enfant » qu'elle ne veut pas garder. Elle écrit : « Et si on *le* gardait », « *Le* garder, ce serait renoncer » (je souligne, 45). De cette manière, elle montre la femme forte qu'elle est, prenant ses décisions elle-même face à l'adversité, ce qui a pour effet de contrer son image d'adolescente désinvolte. Elle continue dans le même ton quand elle annonce à Vincent qu'elle est enceinte et qu'elle reconnaît sa responsabilité sans chercher d'excuses derrière lesquelles se cacher :

Je suis enceinte c'est ma faute. Je le lui dis pour qu'il soit informé, parce que nous passons du temps ensemble, que nous nous amusons, explorons ce qui est possible avec nos corps, et que cela a eu cette conséquence. Je ne lui ai pas dit que j'ai pleuré et que je

pleure encore, que désormais je fais semblant d'être là, avec lui, dans nos jeux d'adolescents, alors que j'ai rejoint un monde plus lourd. (44)

Cependant, elle ne lui dit pas tout. La jeune Schneck se cache derrière une fausse façade pour maintenir son personnage de femme forte et libérée. Elle mentionne aussi les « jeux d'adolescents » et « nous nous amusons » ce qui montre qu'en réalité ils sont tous les deux des enfants. Même si l'adolescente a fait les démarches pour se faire prescrire la pilule, elle n'a pas compris les responsabilités qui allaient avec sa vie sexuelle. Elle n'est pas la femme forte qu'elle prétend, elle est en réalité toujours une enfant, et le « monde plus lourd » qu'elle a rejoint est celui de subir les conséquences de ses actes.

Après avoir été chez le médecin et avoir prévenu Vincent, Schneck dit enfin à ses parents qu'elle est enceinte. Elle raconte : « J'annonce la nouvelle à mes parents avec la même désinvolture qu'il y a quelques mois, mais j'ai l'impression déjà d'un autre temps, quand je leur demandais conseil sur les débuts de ma vie sexuelle, assise entre eux dans le profond canapé en cuir marron du salon. Sauf que cette fois, la désinvolture n'est qu'un maquillage » (47). Elle cherche toujours à donner cette image de femme forte et libérée, mais l'adulte nous montre que l'adolescente commence à prendre conscience qu'elle ne peut plus continuer à se comporter comme avant. L'« autre temps » dont elle parle est celui de l'insouciance, celui que la jeune Schneck vient de quitter, ce dont elle vient de se rendre compte. Elle explique ensuite : « Mes parents ne m'ont pas jugée, ils n'ont pas haussé le ton, ils ne m'ont fait aucun reproche. Ce n'est pas une nouvelle qu'ils avaient envie d'entendre, ils aimaient que je leur raconte mes exploits scolaires, mon parcours de petite fille qui se construit pour leur plaisir » (47)<sup>96</sup>. Petit à petit,

---

<sup>96</sup> Ses parents la soutiennent, mais, selon elle, elle ne semble pas pour autant se comporter comme ils le voudraient. C'est ce qui ressort quand elle parle de son « parcours de petite fille qui se construit pour *leur* plaisir » (je souligne). Elle donne l'impression que la vie qu'elle menait avant

Schneck se rend compte que cette image de femme forte la transforme en adulte, puisqu'il y a un avant, « quand je leur demandais conseil sur les débuts de ma vie sexuelle », et un après. Bien qu'elle ne le reconnaisse pas ouvertement, Schneck est rattrapée par son propre jeu et doit faire face aux conséquences de son comportement.

### *A la clinique*

Le jour de l'avortement, son père emmène les deux adolescents à la clinique : « il nous laisse devant la porte. Personne ne parle. Les infirmières, l'anesthésiste et le docteur L. se contentent de nous donner les indications minimum [sic]. Personne ne me fait de reproches, ne me regarde d'un air soupçonneux » (55). Au début de cette citation, Schneck utilise « nous » par deux fois, puis elle change le « nous » en « je ». Elle dit ensuite « je suis seule » (55), et « seuls mon père et ma mère savent où je suis » (56). Elle omet Vincent rapidement ; elle ne le mentionne plus par la suite. Elle ne parle pas des moments où Vincent a pu l'accompagner. On ne peut pas savoir l'étendue réelle de sa présence ou de son aide. De cette manière, elle exprime la honte qu'elle a ressentie, la solitude qu'elle s'est imposée elle-même, à cause de la faute qu'elle s'impute : sa grossesse et l'avortement qui en découle.

Pour ce qui est du corps médical, elle raconte : « Il n'est pas question de morale. Je regarde chacun d'eux attentivement, je ne décèle rien. Les médecins, les infirmières, l'anesthésiste, les aides-soignantes, tous sont neutres, attentifs et indifférents à l'objet même de l'intervention. Ce qui m'arrive est banal, un simple curetage, rien à signaler » (55). Ce geste a

---

de tomber enceinte n'était pas pour elle, mais pour ses parents. Sa perception est biaisée : si ses parents voulaient qu'elle agisse pour *leur* plaisir, ils ne laisseraient pas leur fille aussi libre de faire ce qu'elle veut. Le soutien que ses parents lui apportent est noirci par cette fausse impression que Schneck a de ses parents.

beau être « banal » pour le corps médical, il n'en reste pas moins « attentif »<sup>97</sup>. Elle écrit aussi que le personnel est « neutre » et « indifférent ». Il est intéressant de noter l'utilisation de ces deux synonymes pour qualifier le même groupe de personnes. N'ayant rien de négatif à dire à leur sujet, elle accumule les adjectifs pour renforcer l'idée qu'elle veut présenter : le corps médical n'est pas attentionné à son égard, il fait seulement son travail de manière professionnelle. Sa solitude est fabriquée : elle est entourée de Vincent, et de son père (qui les emmène à la clinique). De toutes les personnes à qui elle a parlé de sa grossesse, seule sa mère n'est pas présente. La jeune Schneck vacille entre la solitude qu'elle s'est créée et l'attention qu'elle voudrait qu'on lui porte, comme si elle voulait briser son silence.

Schneck ne nous donne aucun détail sur l'acte médical. Ce qu'elle ne raconte pas, c'est ce qu'elle n'a pas pu voir puisqu'elle était sous anesthésie. Le reste de son séjour à l'hôpital est vague :

J'ai peu de souvenirs de cette journée. La clinique, je la connais, mon père fait quelques vacances par semaine là-bas. On me demande si je suis la fille du Dr Schneck. Je réponds que oui. Je crois qu'on m'endort. Je me réveille dans une chambre. Personne ne m'a apporté de fleurs, de boîtes de chocolats, rien. Il n'y a pas de consolation à avoir. Je suis ici par ma faute, parce que je n'ai pas fait attention. (56)

Ce qui a marqué Schneck est la banalité de cette journée pour les gens qui l'entourent, c'est-à-dire le corps médical, et le peu qu'elle se rappelle. Elle se souvient d'être seule, mais c'est presque son seul souvenir.

---

<sup>97</sup> Cela diffère grandement d'Halimi et d'Ernaux.

### *Réactions par rapport à sa mère*

Au début de son livre, Schneck utilise sa mère pour justifier en partie son comportement. Elle veut des amants parce que « Je ne suis pas comme ma mère, je ne suis pas sa solitude<sup>98</sup> » (17). Schneck décrit sa mère comme une personne distante qui ne veut pas s'impliquer dans la vie de sa fille. Parce que sa mère, un médecin, travaille beaucoup, elle explique : « elle a raison d'être aussi absente. Ils [les enfants dont elle s'occupe] ont davantage besoin d'elle que nous » (38). Elle donne l'impression de vouloir se faire plaindre parce que sa mère n'est pas aussi présente qu'elle le voudrait. Elle parle de sa mère régulièrement dans le livre, souvent de façon inopinée. Il est probable qu'elle parle autant de sa mère parce que, pendant sa jeunesse, sa relation avec elle n'était pas satisfaisante. Pour autant, Schneck adulte ne critique pas sa mère. Elle dit : « J'admire ma mère qui me raconte avoir travaillé jusqu'au moment de ma naissance et repris ses activités quinze jours après » (38).

Pourtant, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, elle explique : « Je crois que c'est son choix de ne pas exercer sa liberté. C'est faux. Elle n'est pas libre mais enfermée dans le passé<sup>99</sup> » (42). L'adulte se rend compte que la jeune Schneck avait tort sur les raisons du comportement de sa mère : elle faisait du mieux qu'elle pouvait, même si la jeune Schneck ne le percevait pas comme cela. Il y a une certaine incompréhension entre les deux. Schneck ne comprend pas le comportement renfermé de sa mère, et c'est comme si sa mère ne comprenait pas le comportement frivole de sa fille. Schneck explique : « Ma mère n'est pas venue à la clinique. Ce qui s'est passé ce jour-là, nous n'en parlerons jamais toutes les deux. Ni avant, ni après » (57).

---

<sup>98</sup> Cela contraste avec la solitude qui lui pèse plus loin dans son autobiographie.

<sup>99</sup> Sa mère, d'origine juive, a vécu la seconde guerre mondiale de manière traumatisante : une partie de sa famille a été déportée à Auschwitz et n'est jamais revenue.

D'ailleurs, Schneck a de la rancune envers sa mère par rapport à sa réaction après l'avortement de sa fille. Son père est très présent aussi bien avant qu'après, alors que sa mère paraît ignorer la situation entièrement :

Le soir, à la clinique, mon père est là. Il m'aide à me lever. On rentre à la maison. Chez ma mère. Sa fille, une lycéenne, vient d'avorter. Que me dit-elle quand je rentre ? Rien dont je pourrais me souvenir. Elle ne me demande pas si cela s'est bien passé. Ce n'est pas une question que l'on pose après un avortement. Elle ne me demande pas si je suis triste, soulagée, fatiguée, si j'ai pleuré. Elle ne pose pas ce genre de questions. (61)

Schneck parle beaucoup de sa mère alors qu'elle semble avoir du ressentiment envers elle. Une des raisons peut être la culpabilité qu'elle ressent par rapport à ses sentiments négatifs envers sa mère. Une autre apparaît plus clairement dans le texte : Schneck parle de sa mère pour faire revivre son histoire<sup>100</sup> et devenir la victime de son passé.

La manière dont Schneck parle de sa mère, et la fréquence avec laquelle elle la mentionne semblent déplacés dans son texte. Par exemple, quand Schneck pense à sa vie d'avant sa grossesse, elle explique : « Je ne pense qu'à cela, au plaisir [quand elle est avec Vincent], si loin de la vie de ma mère » (38). Les deux parties de cette phrase ne semblent pas avoir de lien, et le fait de parler de sa mère après avoir mentionné le plaisir physique avec Vincent est déconcertant. Schneck a déjà mentionné la différence avec laquelle sa mère « se dérobo[e] à la vie » (33), mais la jeune fille ne semble pas comprendre pourquoi, et comme nous l'avons déjà vu, il semble que sa sexualité soit une réponse au renfermement de sa mère.

---

<sup>100</sup> Comme elle le fait, nous allons le voir, avec Ernaux, Marie-Claire, entre autres, alors que leurs avortements se sont déroulés dans des situations qui ne sont pas comparables, avant le passage de la loi Veil.

La partie où Schneck raconte son avortement suivie d'un chapitre entièrement consacré à sa mère, le seul qui commence avec elle, est un autre exemple. Au début, elle explique que sa mère « n'est pas venue à la clinique » (57) et que toutes les deux n'ont jamais parlé de son avortement ensemble. Schneck poursuit ensuite en racontant un moment marquant de la vie de sa mère, quand elle découvre qu'elle a ses premières règles, sans pour autant savoir ce que c'est. Schneck raconte que son oncle, Pierre Pachet, a écrit un livre<sup>101</sup> sur sa sœur, la mère de Schneck :

Il raconte comment, durant l'hiver 1953, à l'âge de onze ans et demi, cachée dans un couvent, Irène [en réalité Hélène, la mère de Schneck dont il a changé le nom] aperçoit une tache brune dans sa culotte. Du sang a coulé entre ses jambes, elle ne sait pas ce que c'est. « J'imaginai ce qu'avait pu être l'inquiétude d'Irène, la douleur, la stupeur devant cette tache sombre—des excréments ? Non, ce devait être du sang (une blessure interne, une maladie, la conséquence d'une faute ? n'était-ce pas coupablement précoce ?) . (58)

Ce chapitre semble s'intégrer tant bien que mal dans le reste du livre puisqu'il ne parle pas de Schneck elle-même. Mais la raison de cet ajout devient plus clair quand, plus loin, Schneck parle du silence<sup>102</sup> qui entoure les femmes qui avortent et dit : « Je n'ai subi aucun reproche, ni de mes parents, ni de Vincent. Il aurait pu m'accuser de ne pas faire attention, d'avoir oublié de prendre la pilule, et pourtant, je traîne une sorte de *tache* sur moi, faite de *sang*, *d'excréments*, de cette terre que l'on jette sur les cercueils. Alors je me tais » (je souligne 64). La tache de sang et d'excréments n'est pas sans rappeler les mots exacts que Pachet a utilisé dans son livre et que

---

<sup>101</sup> Ce livre est *Sans amour*, dans lequel Pierre Pachet raconte la vie amoureuse, le refus de la vie amoureuse, ou l'abandon par des hommes de plusieurs femmes.

<sup>102</sup> En plus du silence de Schneck à propos de son avortement, on peut comprendre le silence de sa mère envers elle comme une des forces qui a entraîné Schneck à raconter son histoire (Chandler 103).

Schneck cite. En réutilisant les mêmes mots, Schneck met sa vie en parallèle avec celle de sa mère alors que leurs jeunesses ne sont pas comparables.

De plus, quand elle parle de ce qu'elle ressent lorsqu'elle est enceinte, Schneck dit : « Je ne souhaite qu'une chose, continuer comme avant, quand je ne pleurais pas seule dans mon lit, quand *mes* seuls vrais tourments concernaient le silence et la tristesse *de ma mère*, son enfance pendant la guerre, seule dans un couvent, le froid, l'abandon » (je souligne 45). En parlant de *ses* tourments quand elle décrit le passé de sa mère, non seulement Schneck s'approprie l'histoire de sa mère encore une fois, mais elle devient en même temps la victime de l'histoire de sa mère, de sa tristesse et de son silence. Elle utilise l'enfance de sa mère comme un sacerdoce pour ensuite dire qu'à cause de sa grossesse « il y a, *pour la première fois*, quelque chose de lourd, qui rétrécit ce que je suis » (je souligne 45). Cela montre une victimisation de Schneck par le passé de sa mère qui renforce, très maladroitement, l'intensité de la difficulté de la situation dans laquelle elle se trouve.

#### *Apposer son histoire sur celle des autres*

Une des techniques de Schneck adulte pour attendrir le lecteur est de mettre en parallèle son histoire et celles de femmes qui ont eu un passé plus difficile<sup>103</sup>. Nous venons de le voir avec l'utilisation des mots de son oncle à propos de sa mère (« tache », « sang », « excréments ») ainsi que quand elle parle de *ses* tourments quand elle parle du passé de sa mère (45). L'appropriation qu'elle fait ne s'arrête pas là. Elle utilise aussi Ernaux et Marie-Claire<sup>104</sup>. Schneck écrit : « Et me

---

<sup>103</sup> Contrairement à l'adulte, la jeune fille se dit qu'elle a de la chance, qu'elle n'est pas Marie-Claire, comme nous allons le voir.

<sup>104</sup> La même Marie-Claire qu'Halimi a défendue.



voilà, à dix-sept ans, enceinte, comme tant d'autres filles, comme Annie Ernaux, fille d'un petit commerçant d'Yvetot, en 1964, comme Marie-Claire, l'adolescente de Bobigny jugée en 1972. Je suis rattrapée par ma condition de fille » (48). Il est intéressant de relever que Schneck ne parle pas de la mère d'Ernaux puisqu'elle la présente comme « la fille d'un petit commerçant d'Yvetot » (je souligne) alors que la mère d'Ernaux était aussi commerçante<sup>105</sup>. Elle force tellement la comparaison qu'elle en efface la figure maternelle qui semble manquer dans sa vie. En effet, mis à part le fait qu'Ernaux et Schneck soient toutes les deux des femmes, elles n'ont pas vraiment de points communs : elles ont grandi dans des milieux sociaux totalement différents, et les conditions dans lesquelles elles ont avorté n'ont aucun rapport. Comme Marie-Claire, Ernaux a avorté de manière illégale, c'est-à-dire clandestine, avec l'aide d'une faiseuse d'anges et d'une sonde, ce qui a entraîné leur hospitalisation, Marie-Claire pour cause d'infection, Ernaux à cause d'une hémorragie. Toutes les deux ont été réduites au silence sous peine de poursuites judiciaires. Il est évident que la situation de Schneck ne peut pas se comparer à ce que Marie-Claire et Ernaux ont vécu. Néanmoins, en utilisant cette comparaison, elle montre que son histoire est aussi difficile, dans un contexte différent, et c'est un autre genre de difficultés qu'elle a eu à affronter : des difficultés psychologiques.

Schneck se compare aussi à une femme qu'elle ne nomme pas : « Quarante ans après, une femme se confie à moi. Elle a avorté à l'âge de dix-sept ans, de manière clandestine, en 1966. L'année de ma naissance. Soudain, je suis cette femme, je suis cet enfant. Et cela me cisaille le ventre. En 1984, je vais fêter les dix-huit ans et je ne sais pas encore que, trente ans après, je serai comme cette femme. » (71). Bien que leur situation soient différentes, Schneck exprime sa compréhension pour ce que la femme, cet enfant qu'elle mentionne, a vécu. Schneck implique la

---

<sup>105</sup> Le père d'Ernaux s'occupait de leur café alors que sa mère s'occupait de leur épicerie.

chose qui lie cette femme et elle-même, leur avortement, et le pouvoir reproducteur que leur corps leur a donné et qu'elles ont refusé.

Par la suite, Schneck nuance ses propos. Elle se rend enfin compte que sa situation est totalement différente de celles des femmes avant la légalisation de l'avortement. Elle écrit du point de vue de la jeune fille :

Je suis toujours dans cette croyance, j'ai de la chance, trop de chance, Je [sic] ne suis pas née dix ans auparavant, je ne m'appelle pas Marie-Claire, ma mère ne travaille pas à la Poste, je ne suis pas poursuivie devant le tribunal correctionnel de Bobigny pour avortement clandestin, je ne risque pas six mois à deux ans de prison. Marie-Claire aussi avant dix-sept ans quand elle a avorté en 1971. (74)

Ce moment de lucidité de la part de la jeune fille est fugace. Cette citation révèle une des motivations de Schneck pour écrire : bien qu'elle ait eu de la chance de ne pas avoir à s'inquiéter de la justice, son avortement n'a pas été plus facile psychologiquement pour autant. Les difficultés qu'elle a rencontrées sont simplement différentes de celles que les femmes rencontraient avant la légalisation de l'avortement.

Schneck ne partage pas ce qui lui est arrivé avec d'autres personnes que ses parents et Vincent. Elle explique : « Sur le moment, je n'ai rien dit, et plus tard non plus, je n'en parlerai jamais à personne. Parfois, je ne suis pas loin de dire le mot, de partager 'l'avortement' avec une amie proche. Et puis non, je renonce » (63). Elle écrit par deux fois que la raison de son silence<sup>106</sup> est la honte qu'elle a ressenti après son avortement : « Il y a quelque chose de l'ordre de la honte, d'avoir été si bête » (51) et « Pourquoi ce silence ? Pourquoi les femmes se taisent-elles ? J'ai honte » (64). C'est après cette citation qu'elle reprend les mots de Pierre Pachet, son oncle, qui a

---

<sup>106</sup> C'est un exemple direct de ce que Chandler explique à propos du silence créateur (103).

écrit un livre sur sa mère<sup>107</sup>. La première raison qu'elle donne de la honte qu'elle ressent (51) n'est pas parce qu'elle est tombée enceinte et qu'elle a eu un avortement en soi, mais parce qu'elle ne l'a pas choisi, parce qu'elle a été « si bête », parce qu'elle n'a pas fait attention. La deuxième raison qu'elle donne est la « tache » qui la suit, la même que celle de sa mère lors de ses premières règles, le tabou qui enveloppe ce qui touche à la féminité.

Plus tard dans le livre, Schneck se ravise et explique qu'en fin de compte elle a parlé de son avortement une fois :

Si, une fois, j'ai trente-deux ans, je parle de cette tache à une femme qui a dix ans de plus que moi. Elle s'appelle Claire Parnet<sup>108</sup>. Elle est la femme la plus intelligente, la plus belle, la plus spirituelle que j'aie jamais rencontrée. Je suis un peu amoureuse d'elle. Je lui confie deux secrets que je n'ai jamais partagés avec personne. Mon grand-père paternel a été coupé en morceaux et jeté dans une valise<sup>109</sup>. Et j'ai avorté. (64)

La manière dont Schneck décrit cette femme est insolite : on pourrait croire qu'elle est une enfant qui est en train de décrire sa mère avec la candeur et l'ampleur que cela implique. Elle mentionne encore cette « tache » : non seulement elle fait référence à sa mère et à l'appropriation de son histoire, mais elle la remplace en même temps par une autre femme. Elle utilise sa mère et la rejette ensuite, parlant de son avortement à cette autre figure maternelle à la place.

---

<sup>107</sup> *Sans amour*, voir ce chapitre p. 123.

<sup>108</sup> Journaliste française qui a été l'élève de Gilles Deleuze.

<sup>109</sup> Schneck raconte l'histoire de son grand père dans son livre *L'incroyable Monsieur Schneck*. Elle ne donne pas plus de détails sur cette histoire dans *Dix-sept ans*.

### *Contrainte d'écouter son père*

Après son avortement, la jeune Schneck n'est pas contente parce qu'elle ne se sent pas bien, et cela l'empêche de fêter le bac : « Le lendemain, j'ai de la fièvre, j'ai mal au ventre. Je gémis, je me plains, je ne peux pas aller à la fête organisée pour le bac, la fin de l'école » (63). Elle n'est pas contrariée par son avortement, sa solitude, mais parce qu'elle manque la fête de son lycée. Cela montre le côté égoïste de la jeune fille. Elle continue :

Mon père m'engueule [...] je sais très bien pourquoi il s'énerve, il faut que j'arrête de me plaindre. Ce n'est pas parce que je voudrais aller à cette fête et que ce n'est pas raisonnable, c'est parce que je suis presque une adulte et que j'ai agi de manière inconséquente. Il m'a donné le nom d'un gynécologue, j'ai eu une ordonnance pour la pilule, j'ai eu le droit d'aller dormir chez mon petit copain, j'ai eu tout ce que je voulais, et je me plains ? Il ne le dira jamais, mais je sais que lui et ma mère, à mon âge, ne possédaient rien, n'avaient droit à rien, et surtout pas au sexe. (65-66)

Dans cette citation, il semble que ce soit la jeune fille qui parle, « à mon âge » nous l'indique. Elle reconnaît enfin qu'elle a « agi de manière inconséquente ». Cependant, son immaturité ressort dans la dernière phrase : il semble que pour elle le sexe est une nécessité de la vie, et la comparaison qu'elle fait met mal à l'aise. En mettant en parallèle sa jeunesse et celle de ses parents qui ont vécu la guerre, sa comparaison apparaît nombriliste. C'est une tentative maladroite de reconnaître la chance qu'elle a eu d'avoir grandi dans le milieu et la famille qu'elle décrit.

Schneck parle beaucoup de ce que son père a fait pour la soutenir pendant cette période de sa vie, probablement parce que sa mère semble n'avoir rien fait, d'après l'auteure. Elle donne donc de nombreux détails sur les conversations qu'il a eu avec elle et Vincent, même si cela

mettait son père mal à l'aise. Par exemple, quand ils sont à la Closerie des Lilas, avant que Schneck n'avorte, elle raconte :

Il répète : « On ne parle pas des choses qui fâchent. » Ce jour-là, il n'a pas le choix. On parle de l'avortement. Il n'y a ni leçon de morale, ni remontrances. Simplement, il nous dit que c'est le genre de choses qui rend la vie plus difficile, après. Je ne l'écoute pas vraiment, je ne veux pas savoir que c'est grave. Les problèmes, dans cette vie d'alors, partent aussi vite qu'ils sont arrivés. Je veux me persuader qu'il suffit de peindre cette première fissure en blanc, qu'elle disparaîtra. (50-51)

Schneck commence en disant que son père répète : « on ne parle pas des choses qui fâchent ». Pourtant, dans le reste de la description qu'elle nous donne, son père ne semble pas fâché du tout. Au contraire, il la soutient puisqu'il ne fait « ni leçon de morale, ni remontrances ». Cette réaction, associée à la négligence de la jeune fille nous montre la naïveté et l'insouciance extrêmes de la jeune Schneck. Son père essaye de leur faire comprendre, à Schneck et Vincent, que c'est une décision importante, une expérience qui peut être difficile à vivre. Schneck montre son détachement en essayant d'ignorer ce qu'il est en train de lui dire. Encore une fois, elle essaye de montrer au lecteur que sa situation est sérieuse, ce qui ressort quand elle dit « c'est grave ». La situation est sérieuse, mais elle joue à l'adolescente qui n'en a rien à faire. Cependant, c'est dans une scène suivante, quand ils sont au Bonaparte, qu'on se rend compte que ce qui la dérange vraiment, est que la situation et la conversation avec son père n'est pas ce qu'elle veut faire, c'est une incommodité.

Avec son père et Vincent au café Le Bonaparte près de St Germain des Près, encore une fois, elle dit : « Il ne faut pas parler des choses qui fâchent, il n'aime pas ça, il prend sur lui » (67). Encore une fois, la suite décrite par Schneck adulte ne montre son père que de manière

positive, soutenant sa fille et Vincent, essayant de leur faire comprendre la gravité de la situation.

Schneck continue :

Il veut nous aider à grandir, à être des adultes responsables. [...] Il ne sera pas toujours là pour réparer, pour me protéger de ce qu'on peut nommer les étourderies ou ma désinvolture. Il nous dit qu'il ne faut pas faire comme lui<sup>110</sup>, qu'il faut faire attention à soi, qu'avorter ce n'est pas une faute mais, comme tout accident, c'est quelque chose à soustraire dans nos vies, quelque chose qui ne nous fait pas du bien. (67-68)

Quelques pages plus tard, après qu'elle a raconté ce que son père leur a dit, à elle et Vincent, Schneck change de pronom personnel, comme si la conversation que son père essaye d'avoir ne la concerne pas puisque à ce moment précis, il n'est plus question de Schneck ou même de son père. En effet il devient « l'homme », elle devient « la fille ». Schneck écrit :

L'homme dit, mais la fille n'écoute pas vraiment, que c'est grave, qu'il ne faut pas croire qu'ils s'en sortiront indemnes. Il répète, car il a peur qu'elle n'ait pas compris. La fille veut penser à autre chose. Elle s'imagine avec un autre garçon dont elle est secrètement amoureuse, le grand frère d'une copine. Si cela avait été lui, est-ce qu'elle l'aurait gardé ? Elle se dit que oui, cinq minutes, puis elle se dit que non, pas d'enfant tout de suite, elle a tant de choses à faire et à vivre avant. (73-74)

Schneck crée une distance entre elle-même et cette jeune fille qu'elle décrit<sup>111</sup>. Cette distance rend le comportement que la jeune fille expose moins choquant, comme par exemple le fait qu'elle n'écoute pas son père parce que c'est inconvenant pour elle et la pensée déplacée qu'elle

---

<sup>110</sup> On ne sait pas si Schneck fait référence à un événement particulier de sa vie ou non.

<sup>111</sup> Cela n'est pas sans rappeler Chandler qui explique que l'autobiographie est la réalité de l'auteur retravaillée grâce à la distance qu'il met entre lui et son vécu (40).

aurait peut-être poursuivi sa grossesse si elle était tombée enceinte du « grand frère d'une copine ». En changeant la narration, Schneck rend son histoire moins personnelle. Elle se dissocie d'elle-même ce qui montre aussi la distance que l'adulte prend envers la jeune Schneck. Ce n'est pas la seule fois que ce récit est entrecoupé. En effet, au milieu de son récit sur leur rendez-vous au Bonaparte, Schneck digresse par deux fois.

### *Attendrir le lecteur*

La première fois qu'elle coupe son récit, Schneck commence par la reconnaissance qu'elle a pour Simone Veil d'avoir passé la loi légalisant l'avortement, et pour les militantes qui se sont battues (68). Elle passe ensuite à un sentiment de culpabilité quand elle explique :

Je suis mal à l'aise, gênée, car j'ai échappé à la détresse qu'elle [Simone Veil] évoquait dix ans auparavant à l'Assemblée [au moment du passage de la loi]. Pour elle, l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours dans des situations sans issue. Je ne suis pas dans une situation sans issue. J'aurais eu un enfant d'un garçon que je n'aimais pas, mes parents m'auraient aidée, ses parents aussi. (69)

Schneck le dit elle-même, elle a échappé à la détresse. Pourtant, elle se met en colère quand elle entend François Fillon parler d'un risque de banalisation de l'avortement avec la suppression de la notion de détresse dans la loi (69). Elle écrit : « J'ai pensé alors : François Fillon, ce corps, le mien, celui d'autres femmes, n'est pas le vôtre. Ce qui se passe à l'intérieur de ce corps ne vous concerne pas. Vous n'avez aucun droit moral, aucun droit de juger » (70). Schneck montre ici l'écart qui existe dans sa situation, entre la culpabilité qu'elle ressent parce qu'elle n'était pas dans la détresse, et son droit d'avorter. L'argument de Schneck adulte, qu'elle défend face à Fillon, est que les femmes doivent pouvoir disposer librement de leur corps, même sans qu'il y ait de détresse.

Puis elle utilise les propos de Simone Veil et conclut ce que la jeune fille ne sait pas encore : « Simone Veil dit, l'avortement est toujours un drame et restera toujours un drame » (70). En utilisant ces mots, même si elle a avoué ne pas avoir été dans la détresse, Schneck nous explique que rétrospectivement, les suites de son avortement ont été difficiles à vivre pour elle. L'adulte avoue ce que la jeune fille a refusé de comprendre, la gravité de ses actes. Elle continue ensuite : « Je crois que c'est terminé, que je n'y penserai plus. Oui, je dois être dans cette case, si décriée lors des débats de la loi, celle de l'avortement de 'convenance'. Un avortement banal, facile, aussitôt fait, aussitôt oublié. Ma mère ne dit rien à sa fille de dix-sept ans qui a avorté. Ce qui vient de se passer n'a sans doute aucune importance. Je l'enfouis dans le même silence » (70). La jeune Schneck semble être résignée et préfère rester silencieuse au sujet de son avortement, elle qui d'habitude semble si forte, qui ne se laisse rien dicter, qui fait uniquement ce qu'elle veut. Elle semble rejeter la faute sur sa mère qui ne lui parle pas. Le silence de sa mère renforce la croyance qu'elle décrit dans ce texte, qu'elle est « dans cette case, si décriée [...] de l'avortement de 'convenance' » (70). La manière dont la jeune fille agit tendrait à prouver que son avortement pourrait être de convenance. Néanmoins, l'adulte est beaucoup plus mesurée dans ses propos et montre que l'adolescente n'avait pas la maturité pour comprendre ce qui était en train de se passer. En voyant le désarroi dans lequel l'adulte se retrouve, le lecteur est amené à être plus indulgent à l'égard de Schneck par rapport à son avortement. D'une certaine manière, Schneck plaide sa bonne foi quant à son ignorance d'adolescente et demande à être pardonnée.

Schneck montre que la jeune fille se victimise avec la façon dont elle parle de ce qui entoure l'avortement. S'ensuivent plusieurs questions qui semblent précipiter le drame qu'elle a vécu. Elle écrit : « J'ai dix-huit ans, je viens d'avorter, je ne sais même pas de combien de semaines j'étais enceinte. Le médecin m'a-t-il fait une échographie pour le déterminer ?



Certainement, mais je ne m'en souviens pas » (71). Schneck adulte montre que sa mémoire de jeune fille n'est pas certaine, puisqu'elle ne se souvient ni de l'échographie, ni de combien de semaines elle était enceinte. Cela peut indiquer le traumatisme que l'expérience a causé chez elle. D'autres détails douteux émergent avec ces questions. Elle dramatise encore quand la jeune fille se demande : « Est-ce que j'ai dépassé les dix semaines où les risques psychologiques, physiques augmentent ? Peut-être. Je n'en sais rien » (72). En 1984, le délai légal de l'avortement était de dix semaines<sup>112</sup>. Il est donc improbable qu'elle ait dépassé cette période. Cependant, elle explique son doute qui pourrait la faire entrer dans une catégorie encore plus dramatique que celle de l'avortement : l'avortement après dix semaines. Or, il ne semble pas y avoir de risque accru quand l'avortement est fait après dix semaines de grossesse<sup>113</sup>. Cette deuxième question et la réponse problématique qui l'accompagne ne sont que le début d'une série. Schneck continue ensuite :

J'étais mineure, est-ce que j'ai dû obtenir une autorisation parentale ? Non, sûrement pas. J'avais l'habitude de faire ce que je voulais depuis longtemps, j'étais libre de lire toute la nuit, de dormir chez un garçon. Je ne demandais jamais l'autorisation pour rien. Est-ce que l'on m'a informée, comme la loi l'exige, des risques ? Je ne crois pas. M'a-t-on imposé un délai de réflexion de huit jours afin que je mûrisse ma décision ? Non, j'avais d'autres préoccupations, je voulais passer mon bac. Est-ce que j'ai eu droit à une consultation sous forme de leçon de morale, le discours d'un médecin soulignant qu'il ne

---

<sup>112</sup> Ce délai est passé à douze semaines en 2001.

<sup>113</sup> Sur le site du gouvernement français sur l'IVG ([ivg.gouv.fr](http://ivg.gouv.fr)), aucune mention d'une augmentation des risques physiques ou psychologiques si l'avortement est fait après dix semaines. Dans les articles consultés, aucune référence n'y est faite non plus. (Voir annexe D.)

s'agit pas d'un acte banal mais d'une décision grave qui ne peut être prise sans avoir pesé les conséquences et qu'il convient d'éviter à tout prix ? (72)

L'utilisation du passé avec « j'étais mineure » montre ici le changement entre la jeune fille et l'adulte<sup>114</sup>. Cette fois, c'est la narratrice qui se pose les questions et non plus la jeune fille. La plupart de ces questions montre que la loi ne semble pas s'appliquer à Schneck.

L'assouplissement de la loi sur l'IVG pour les mineures a été passé en 2001. Il est donc peu probable que Schneck ait pu obtenir un avortement sans le consentement de ses parents en 1984. Les réponses que Schneck donne à ses questions sont toujours négatives : « je ne m'en souviens pas » (71), « je n'en sais rien » (72), « non, sûrement pas » (72), « je ne crois pas » (72), « non, j'avais d'autres préoccupations » (72). Pourtant, elle ne donne aucune réponse à sa dernière question, celle de la leçon de morale. Ce silence laisse à penser que la réponse est oui, puisqu'elle a répondu non à toutes ses autres questions. Mais il est aussi possible que la réponse soit non, puisque beaucoup d'imprécisions remplissent les réponses de Schneck. Il est important de noter qu'une des descriptions qu'elle nous donne lorsqu'elle est à l'hôpital, répond à sa dernière question : « Personne ne me fait de reproches, ne me regarde d'un air soupçonneux [...] *Il n'est pas question de morale*. Je regarde chacun d'eux attentivement, je ne décèle rien » (je souligne 55). Ces imprécisions et cette impossibilité de répondre montrent ici le rapprochement entre la jeune fille et l'adulte : la jeune Schneck a été choquée, et l'adulte l'est toujours, la distance qui sépare les interrogations des réponses incomplètes montrant la répression des souvenirs de Schneck.

Pourtant, comme nous l'avons déjà vu, de temps en temps, la jeune Schneck est lucide et se rend compte que le contexte dans lequel elle a pu avorter n'était pas aussi difficile que ce

---

<sup>114</sup> Quand la jeune fille parle, elle dit « j'ai dix-huit ans » (71).

qu'elle croit parfois. Elle raconte la chance qu'elle a eu de ne pas être Marie-Claire en expliquant son histoire, le viol, les difficultés pour avorter clandestinement et son procès (74-75). Elle continue : « Je me dis que j'ai beaucoup de chance et, pour une fois, c'est vrai. Mon père est là. Ce jour-là au Bonaparte, il me semble que j'ai oublié l'angoisse des semaines précédentes » (76). C'est pour cela qu'elle dit : « Mon père se trompe, tout cela ne peut pas être grave » (76). Derrière cet optimisme se trouve une appréhension qui ne semble pas laisser la jeune Schneck tranquille. Elle dit par la suite :

Je pense que cet avortement est derrière moi, que cette histoire est terminée. Je suis revenue dans mon monde. Un monde où je suis libre de désirer, d'agir par ma volonté, de choisir, mais où je sais désormais que la chute n'est pas loin. Il faut que je fasse attention à mon corps, à moi, à ce qu'il m'entoure, aux événements, aux accidents possibles. Je sais que, de ce monde auquel j'appartiens, éduqué, civilisé, je peux être renvoyée. Il suffit d'un rien. Une mauvaise radio, une drôle de tache dans le cœur de mon père, une mauvaise rencontre... Pendant ces années-là, Guy Georges sévit dans les parkings de Paris, il tue la cousine d'un ami. La mort à laquelle on ne pensait pas est là, tout près. (80)

Comparé au moment où elle se rend compte de manière superficielle, quand elle est au lycée<sup>115</sup>, que « son monde » n'est pas aussi solide qu'elle le croit, les raisons qu'elle nous donne ici sont beaucoup plus sérieuses que celles de la femme qui ne peut plus aller chez le coiffeur (34), entre maladie cardiaque, et meurtres en série.

Néanmoins, ce moment de maturité vient juste après une réaction qui montre qu'elle n'a pas beaucoup grandi. En effet, la jeune fille est toujours fâchée de ne pas avoir pu participer à la fête organisée par son lycée : « je guéris, furieuse d'avoir raté la fête du bac, je pense déjà à autre

---

<sup>115</sup> Voir ce chapitre, p. 111.

chose » (79). La mort à beau la hanter, ses préoccupations d'adolescente n'ont pas changées : elle n'est pas en colère à cause de l'avortement qu'elle a subi, mais parce que cela l'empêche de faire ce qu'elle veut. Elle vacille entre la réalité et le monde dans lequel elle vit, sans devenir plus mature pour autant. La Schneck qui écrit le texte ne montre pas de réflexion explicite sur ses pensées de jeunesse, mais laisse au contraire le soin au lecteur de déchiffrer la distance qui existe entre elle et l'adolescente.

### *Délaissée par Vincent adulte*

Entre son récit au Bonaparte et celui de sa colère de n'avoir pas pu aller à la fête de son lycée, Schneck nous amène trente ans plus tard. Pendant une réunion d'anciens élèves pour l'anniversaire de leur bac, elle revoit Vincent. Elle semble peinée de l'indifférence qu'il y a entre eux deux. Elle ne nous a pas encore avoué qu'elle a rompu avec lui après leurs vacances chez la mère de son ancien petit-ami dans le Luberon<sup>116</sup>. Elle raconte : « Il y a cet absent entre nous, qui serait un adulte aujourd'hui » (77). Cette rencontre l'amène à se poser des questions sur Vincent :

Pense-t-il à ce printemps 1984, à l'hiver 1985 où il aurait pu devenir père ? A-t-il des regrets ? Des remords ? Epreuve-t-il de la gêne, de la honte, de la tristesse ? en a-t-il parlé à la mère de ses enfants ? Je pourrais lui poser toutes ces questions, mais je ne vais pas vers lui. Il me semble que rien ne nous lie, même pas cet absent conçu il y a vingt-neuf ans. (77-78)

Elle est presque surprise qu'ils ne se parlent pas pendant cette fête. Son récit nous fait croire initialement que la distance qui se trouve entre eux deux est causée par « cet absent ». Elle nous dévoile seulement après qu'elle a rompu avec lui, après lui avoir menti dans le train, lorsqu'il se

---

<sup>116</sup> Elle le fait à la page suivante.

confie que pour lui l'avortement les a rapprochés. La raison de cette distance entre eux ne peut pas être seulement attribuée à cet « enfant » qu'ils auraient pu avoir ensemble.

### *Victime d'une histoire inventée*

Dix ans après son avortement, elle veut enfin un enfant. Elle se demande, en reprenant encore une fois le mot emblématique d'Ernaux : « L'événement a-t-il une fin, l'histoire est-elle terminée ? » (81). Schneck révèle que non, « l'événement » n'a pas de fin : « Mais durant tout ce temps-là, je penserai à lui, à cet enfant que je n'ai pas eu et qui n'a pas de nom » (81). Elle n'a, en effet, pas arrêté de penser à lui, mais à ce moment précis, elle ne dit pas de quelle manière elle le faisait : au début, elle pensait à lui comme un parasite, et c'est après plusieurs années, après avoir eu son premier enfant, qu'elle se radoucit à son égard et qu'elle se rend compte que ce « parasite » ne lui aurait pas gâché la vie comme elle l'imaginait quand elle était jeune adulte. Cet être l'a hantée jusqu'à ce qu'elle se rende compte de son erreur de jugement initiale.

Après ce saut rapide dans le futur, Schneck revient à l'année de ses dix-huit ans. Elle pense que ce qu'elle a vécu n'a plus d'incidence sur elle, et puis environ neuf mois plus tard, « alors que l'histoire est terminée, j'y pense. J'ai peur d'accoucher, d'avoir mal, d'être déchirée en deux, voilà, maintenant il serait né... » (83). Elle commence alors à s'imaginer de manière épisodique comment serait sa vie si elle avait continué sa grossesse. « C'est un garçon. Il pleure beaucoup, je ne sais pas comment faire, je suis maladroite. Plus tard, j'y pense encore. L'absent revient. Il aurait six mois, un an. Je ne sais toujours pas comment m'y prendre. J'ai quitté son père. J'ai dix-huit ans, je suis seule avec ce bébé et je vis toujours chez ma mère. » (83-84) Il est intéressant de noter qu'elle ne mentionne que sa mère dans ce scénario alors que, comparé à sa mère, son père était tellement présent lors de son avortement. Ses parents ne sont pas séparés, mais, comme nous l'avons vu précédemment, le père de Schneck ne vit avec sa famille que

pendant les weekend, restant dans sa garçonnière le reste du temps. Dans ce scénario, Schneck et sa mère se parlent toujours, sans ce silence pesant créé par l'avortement.

Puis, Schneck passe encore une fois à la troisième personne du singulier : « C'est un enfant triste que sa mère ne sait pas élever. Elle n'a pas la patience, ne se dévoue pas à lui entièrement. Et elle lui en veut, de l'empêcher de voyager, de rencontrer des gens nouveaux, de lire la nuit et la journée, de faire la sieste et la grasse matinée, de lui avoir enlevé son insouciance, d'être dépendant, de pleurer dès qu'elle s'éloigne » (84). Comme auparavant, le changement à la troisième personne montre la distance que Schneck met entre l'adulte et l'adolescente<sup>117</sup>. Alors que ce qu'elle décrit devient négatif—l'enfant est encombrant et il l'empêche de vivre sa vie comme elle l'entend—Schneck met une distance entre elle et cette mère imaginée. La différence entre Schneck et le personnage qu'elle vient de créer montre la culpabilité qu'elle ressent par rapport à ces pensées d'adolescente décrivant cet enfant qu'elle s'imagine avoir eu comme un parasite.

En effet, à cause de cette intermittence de l'apparition des scènes (84), la jeune adulte n'arrive pas à se séparer totalement de son souvenir : « Je ne pense pas souvent à lui. Et puis, de temps en temps, il fait son retour, plein de reproches muets. Je ne l'écoute pas. Je ne veux pas qu'il me dérange, je n'ai pas de temps pour lui » (84). Alors qu'elle revient à la première personne du singulier, elle s'imagine fille-mère et devient une victime, comme si ces scènes provenaient de cet « enfant » et non de Schneck elle-même. Elle supprime son personnage de mère imaginée, et la distance qu'elle avait créée. Autant elle se dédouane avec un changement de pronom personnel quand elle décrit une mère rancunière ; quand il s'agit de reproches, elle efface cet effet rhétorique et devient une innocente victime de cet enfant qu'elle ne voulait pas et de ses

---

<sup>117</sup> Cela rappelle également Chandler (40).

reproches. Elle se cache derrière cet enfant qu'elle n'a pas eu au lieu d'assumer la culpabilité qu'elle ressent. Avec le recul des années, Schneck exprime ce qui ressemble à des regrets par rapport aux pensées qu'elle a eu plus jeune : « J'imagine que je lui écris, mais je ne lui donne aucune nouvelle, pas une lettre, pas un coup de téléphone. Qu'est-ce que je pourrais bien lui raconter ? Que c'est difficile, que je suis seule, que chaque jour est un combat ? Je ne veux pas lui dire que la vie sans lui est un échec. Que, peut-être, sa présence ne m'aurait pas autant empêchée de vivre » (84-85).

### *Tristesse pour « l'absent »*

Après avoir parlé de la mort de son père et de son mariage, elle change la manière dont elle s'adresse à celui qu'elle nommera « l'absent » (89). Elle passe de « lui » à « toi » (87). Les reproches semblent avoir cessés, et c'est parce qu'elle « parle » à un adulte maintenant qu'elle change la manière dont elle s'adresse à lui. Elle le rend plus concret. Schneck utilise encore une fois ici un pronom personnel différent, mais cette fois-ci, au lieu de créer une distance en utilisant la troisième personne du singulier pour parler d'elle-même, elle utilise « tu » pour parler à « l'absent », ce qui dénote une proximité qui les rapproche. C'est à ce même moment qu'elle annonce qu'elle a sa première grossesse voulue et qu'elle se sent prête.

Ce n'est pas pour autant que « l'absent » n'existe plus. Au contraire, elle le personnifie de plus en plus. Il n'est plus seulement le fruit de son imagination, il devient une présence dans sa vie. Elle écrit : « Mais cela revient. Sans m'avertir, tu frappes à ma porte. Je ne veux pas entendre. Je ne me sens pas coupable, juste un peu triste. Nous grandissons ensemble. Tu sembles te détacher de moi » (88). C'est ce détachement qui paraît crucial à ce changement dans la

manière dont Schneck appréhende la situation. Les reproches ont disparu, ainsi que la culpabilité qui allait avec. L'adulte semble apaiser par rapport à son passé<sup>118</sup>.

Pendant le reste du texte, elle parle directement à « l'absent ». Elle a une conversation avec lui.

Je ne te présenterai pas ton petit frère. [...] Ma mère, ta grand-mère, l'appelle 'mon petit amoureux' alors que pour toi, elle n'a jamais eu de surnom. Elle ne t'a jamais évoqué, pas une seule fois. Pour elle, tu n'as jamais existé. D'ailleurs, tu n'as pas de prénom. Je n'en ai jamais cherché. Tu me diras, et tu as raison, c'est trop tard. Trente ans sans prénom, tu as l'habitude. (88)

En évoquant la différence de prénom entre « l'absent » et son premier fils, Schneck donne une identité à celui qui n'existe pas. Il n'est pas nommé, mais il existe bel et bien pour Schneck, et pour elle seulement. Elle nous fait remarquer que pour sa mère, « l'absent » n'existe pas. C'aurait été étonnant si la mère de Schneck lui parlait de cet « enfant-adulte » à qui elle n'a jamais donné naissance. Pourtant, on peut détecter une pointe de reproche entre la différence de traitement des deux « enfants ». Elle ne dit pas si son père a eu un surnom pour « l'absent », si pour lui, il a existé ou non. Puisque son père n'a jamais connu les enfants de Schneck<sup>119</sup>, la comparaison n'est peut-être pas valide. « L'absent » devient une figure très importante pour Schneck. Il semble être le seul qui la comprend vraiment : « Ta grand-mère est morte aussi. Personne ne te prévient. J'imagine que tu es triste de ne pas l'avoir connue, et triste pour moi. *Tu es le seul à avoir deviné ma détresse, ma solitude, le seul qui voit le vaillant petit soldat souriant que je suis* » (je souligne 88).

---

<sup>118</sup> C'est un exemple de ce que Chandler explique au sujet de la guérison par l'écriture (5).

<sup>119</sup> Le père de Schneck est décédé en 1990, sa mère en 2001. Son fils est né en 1999 et sa fille en 2003.



Quand elle parle de ses enfants à « l'absent », Schneck conclut : « Pour toi, ni peur, ni inquiétude, ni admiration. J'ai tout gardé pour eux. Je n'éprouve même pas ce sentiment qui m'a longtemps été si familier, non, je ne me sens pas coupable de t'avoir négligé. Je suis juste triste quand je pense à toi. [...] Tu t'es sacrifié pour eux. Je l'ai compris en lisant le récit d'Annie Ernaux » (90). La référence qu'elle fait à Ernaux est quand cette dernière explique que son avortement est « [l']épreuve et [le] sacrifice [qu'il lui fallait] pour désirer avoir des enfants » (Ernaux 111)<sup>120</sup>. Schneck continue son introspection et explique plus en détail :

J'en suis persuadée, c'est un garçon, [...] né il y a trente ans, qui m'a permis d'être libre, d'être tour à tour, selon mon choix, étudiante, voyageuse, amante, épouse, mère, lectrice, touriste, journaliste, écrivain. Avec ces quelques mots, je suis enfin prête à révéler ton absence. Grâce à la loi, ton absence n'est pas le résultat d'heures cruelles, de maltraitance, de sang, de peur, d'humiliation, de mépris. Cela n'a pas été de « gaieté de cœur », ni confortable, ni banal, ni de convenance. Je n'étais ni en détresse, ni dans le drame, mais ce printemps 1984 a été, je le sais maintenant, 'une expérience humaine totale, de la vie et de la mort, du temps, de la morale et de l'interdit' (*L'Événement*). (Schneck 91)

L'utilisation du verbe « naître » souligne la contradiction que Schneck exprime. Elle utilise une autre métaphore quand elle « révèle l'absence » de celui qui est « né ». En effet, ce qu'elle montre n'est autre que le vide qu'elle a créé et qu'elle a rempli elle-même avec son imagination. Tout cela est positif pour elle. Elle reconnaît aussi les éléments positifs que la loi lui a apportés : son avortement s'est déroulé dans des conditions sereines. Elle réitère également qu'elle ne faisait pas partie du cadre de la loi que Simone Veil entendait puisqu'elle n'était pas en détresse.

---

<sup>120</sup> Cela rappelle le début du texte de Schneck quand elle annonce que son autobiographie est en réponse à celle d'Ernaux (voir ce chapitre p. 103).

Elle conclut en citant encore Ernaux, et en s'appropriant de nouveau une partie de son expérience, même si les deux femmes ont vécu des avortements diamétralement opposés. D'ailleurs, elle coupe la citation d'Ernaux qui mentionne aussi la loi<sup>121</sup>. Dans sa citation, Ernaux fait référence à son expérience entière, qui va de la découverte de sa grossesse à une époque où la contraception est illégale, à la recherche d'une faiseuse d'anges, à l'insertion de la sonde, puis de l'expulsion du fœtus, de l'hémorragie qui lui a presque coûté la vie, et de son hospitalisation. L'expérience de Schneck se résume à ne pas prendre la pilule qu'elle a pu obtenir sans aucune difficulté, prévenir ses parents qui l'ont soutenue, aller à l'hôpital pour interrompre sa grossesse sans courir aucun risque, que ce soit au niveau de la santé ou de la loi. On ne peut cependant nier que les dernières lignes de Schneck sont vraies : « Je peux l'écrire, désormais, ton absence m'accompagne depuis trente ans. Ton absence m'a permis d'être la femme libre que je suis aujourd'hui » (91). Ainsi, Schneck donne une dernière réflexion de l'adulte sur son expérience d'adolescente.

### **Conclusion**

Dans un entretien, Schneck raconte : « Quand j'ai avorté, à 17 ans, je pensais bêtement que cela allait être banal et confortable » (Vantroyen), ce qui sous-entend que cela ne l'a pas été. La manière dont Schneck adulte raconte ce passage de sa vie montre non seulement la distance qui la sépare de quand elle était adolescente, mais également que ses réactions d'adolescente n'étaient centrées que sur elle-même, résultat de son égocentrisme du moment. Contrairement à Halimi et à Ernaux qui ont écrit leur autobiographie avec à l'esprit les femmes qui ont été dans

---

<sup>121</sup> « J'ai fini de mettre en mots ce qui m'apparaît comme une expérience humaine totale, de la vie et de la mort, du temps, de la morale et de l'interdit, de la loi, une expérience vécue d'un bout à l'autre au travers du corps » (Ernaux 112).

des situations similaires, Schneck écrit son autobiographie pour apaiser sa culpabilité, chercher le pardon du lecteur, et pour exprimer son expérience : le milieu favorisé et privilégié dans lequel elle a grandi fait de son histoire un cas particulier. Bien qu'elle ait été publiée, son autobiographie ressort comme un travail que Schneck a principalement fait sur elle-même et pour elle-même. Son avortement et la manière dont elle le raconte contrastent fortement avec ceux d'Halimi et d'Ernaux puisqu'elle peint les pensées de son adolescence de manière crue. Non seulement la réalité de Schneck est différente de celles des deux autres auteures, Schneck explique que son avortement pourrait tomber dans la catégorie « de convenance », et pourquoi cela n'est pas vrai, montrant que le milieu duquel elle vient n'a pas eu d'impact positif sur les difficultés qu'elle a ressenties par la suite, mais son écriture est aussi différente : Schneck nous donne les pensées brutes de la jeune fille sans avertissement ni réflexion explicite de sa part, sauf dans deux instances. Par deux fois, Schneck met une distance entre la narratrice et l'adolescente en changeant de pronom personnel : en utilisant « elle » au lieu de « je », Schneck elle crée une distance entre elle-même adulte et adolescente pour retracer son histoire et montrer la différence qui existe entre celle qu'elle était avant et celle qu'elle est maintenant. Peu à peu, les deux Schneck se retrouvent et l'auteure peut enfin mettre des mots sur ce qu'elle n'a jamais exprimé auparavant au sujet de son avortement. Elle reprend cette rhétorique vers la fin de son texte, quand elle s'adresse à l'enfant qu'elle n'a pas eu, cet « absent ». Elle commence à parler de lui à la troisième personne du singulier, puis quand elle nous avoue enfin que cet enfant ne l'aura pas autant dérangé que ce qu'elle pensait, elle s'adresse à lui directement et lui fait part de ses sentiments à son sujet : pas de regrets, mais de la tristesse et de la gratitude.

## CONCLUSION

A travers les trois autobiographies que nous avons étudiées, nous avons vu le parcours de trois femmes et de trois situations totalement différentes d'avortement. Dans la première, Gisèle Halimi a avorté de manière clandestine et a aussi écrit son livre alors que l'avortement était illégal (1973). Il sera légalisé en 1975. Annie Ernaux, quant à elle, a attendu les années 2000 pour raconter son expérience de 1964. Finalement, Colombe Schneck a vécu un avortement en 1984, dans le cadre de la loi. Son autobiographie est ainsi complètement dissimilaire des deux précédentes. Parce que les auteures ont subi leur avortement et écrit à des périodes différentes, la raison d'écrire de chacune leur est propre. Les écrits de chacune des auteures montrent une évolution des considérations qui entourent l'avortement et ses questions. Halimi écrit avant la légalisation pour convaincre de la nécessité d'une loi, Ernaux écrit après la légalisation pour les femmes qui, comme elle, ont dû garder le secret, et Schneck écrit pour montrer que l'avortement de convenance n'existe pas.

Halimi se met en danger au regard de la loi pour défendre un droit qu'elle croit essentiel à la femme, celui de pouvoir disposer librement de son corps. C'est pour cette raison que l'avocate de Choisir, qui a défendu Marie-Claire, fait une plaidoirie sans détour pour convaincre du bienfondé d'une loi qui rendrait l'avortement légal. L'avocate franco-tunisienne a écrit *La Cause des femmes* en 1973. Son enfance en Tunisie, entourée de sa famille, lui a permis de se rebeller à un jeune âge. Parce qu'elle est une fille, elle est considérée de manière inférieure à son frère, bien qu'elle soit beaucoup plus brillante et ambitieuse que lui. C'est cela qui lui donne le goût de se défendre, et de défendre toutes les femmes face à l'injustice. D'ailleurs, sa famille fait partie de la rhétorique qu'elle utilise : elle dépeint son père de manière beaucoup plus distante que dans *Le Lait de l'oranger* ce qui rend son argument plus convaincant puisque cela montre les différentes batailles (la distance de son père, les avortements, l'injustice) qu'elle a dû affronter. Néanmoins,

Halimi essaie d'être la plus transparente possible pour convaincre de la véracité de ses propos : elle admet ses doutes et quand sa mémoire défaille.

Alors qu'elle tombe enceinte, elle se sent trahie par son corps et décide d'en reprendre le contrôle. De cette manière, elle se bat contre l'ordre établi et regagne la liberté de disposer de son corps. En écrivant son autobiographie, elle affirme la reprise de contrôle de son corps. En même temps, en racontant son avortement, ainsi que le curetage à vif qu'elle a subi, Halimi fait une plaidoirie saisissante en faveur de l'avortement. Le peu de détails qu'elle nous donne l'empêche de tomber dans le pathos et renforce son argument. Dans la réflexion qu'elle nous donne sur ce passage de sa vie, Halimi remarque que ce qui l'a troublée le plus n'est pas la torture physique, mais la torture morale, l'oppression d'un pouvoir masculin cruel pour limiter sa liberté. En avortant, Halimi défend sa liberté individuelle, et avec son autobiographie, elle devient une représentante de la *cause des femmes*, et défend les droits de celles qui ne peuvent pas parler parce qu'elles ne peuvent pas se défendre.

Halimi a avorté trois fois au total. Elle parle de ses avortements dans le désordre : une fois quand elle avait dix-neuf ans, une autre fois (son dernier avortement) dans une clinique, de manière illégale, mais hospitalisée en échange d'une certaine somme d'argent, et finalement (son deuxième avortement) quand elle est avocate pour la défense dans le procès de Moknine. En racontant ses avortements de manière non chronologique, Halimi montre l'injustice de la loi de 1920 : elle peut être contournée moyennant finance. Cette loi accable donc les femmes les plus pauvres. Halimi raconte aussi le paradoxe de cette période pour elle : elle a avorté alors qu'elle était en train de défendre des accusés qui étaient condamnés à mort. En décrivant sa solitude et la difficulté avec laquelle elle a continué à plaider alors qu'elle portait une sonde et souffrait atrocement, Halimi montre la ténacité des femmes qui ont décidé d'avorter en même temps

qu'elle donne un exemple implacable de la reprise de la liberté d'une femme qui continue à se battre contre l'ordre établi.

Finalement, Halimi nous donne son récit du procès de Bobigny, qui vient tout juste de se terminer. En utilisant un exemple qui n'est pas le sien, puisque Marie-Claire est la jeune fille qui a avorté, Halimi montre l'injustice que trop de femmes subissent. La jeune fille est un exemple parfait de l'injustice de la loi de 1920. Elle a non seulement été violée, mais elle a aussi été dénoncée à la police par son violeur. Son milieu social reflète la même injustice : Marie-Claire aurait pu être avortée dans de bonnes conditions—bien qu'illégalement—mais le gynécologue demandant l'équivalent de trois mois de salaire de la mère de Marie-Claire, sa mère part en quête d'une faiseuse d'anges. Halimi conclut en énumérant les maigres peines de justice à l'encontre des femmes qui ont aidé Marie-Claire ; cette dernière est relaxée. On apprend dans l'édition de *La Cause des femmes* de 1992 que la justice a laissé passer le délai légal pour répondre à l'appel du jugement de la mère de Marie-Claire : une acquiescence silencieuse de la part du gouvernement que la loi de 1920 ne pouvait plus être appliquée.

Ernaux, quant à elle, n'a pas besoin de convaincre de la nécessité de la loi de 1975 rendant l'avortement légal quand elle écrit son autobiographie : elle a publié *L'Événement* vingt-cinq ans après la légalisation de l'avortement. Alors qu'Halimi plaide sa cause devant un jury de lecteurs, la rhétorique d'Ernaux est toute autre : elle veut utiliser cette expérience, non seulement pour elle, mais aussi pour les autres femmes qui ont avorté et qui sont restées dans le silence. Fille de petits commerçants, Ernaux va à l'université pour faire des études de lettres. En 1964, elle se rend compte qu'elle est enceinte et décide d'avorter. Grâce à l'utilisation de plusieurs niveaux de narration, Ernaux adulte nous montre la solitude dans laquelle la jeune femme a avorté, et comment elle réussit enfin à nous révéler l'indicible. Après avoir parlé à plusieurs médecins pour essayer, sans succès, d'obtenir de l'aide, Ernaux est confrontée à de nombreuses difficultés pour

trouver l'adresse d'une faiseuse d'anges. Quand elle écrit dans son agenda, la jeune Ernaux n'arrive pas à mettre de mots réels sur sa grossesse indésirée. Contrairement à elle, la narratrice n'a aucune difficulté à s'exprimer sur le sujet et nous donne des descriptions qui sont détaillées et parfois crues. Cela permet à Ernaux une réflexion sur ce qui lui est arrivé quand elle était jeune, et pourquoi elle écrit maintenant. La narratrice donne assez souvent ses propres commentaires sur la situation de l'auteure, ce qui compose un des niveaux narratifs utilisés.

En utilisant *A Healing Art* de Marilyn Chandler, il nous a été possible de voir pourquoi Ernaux a décidé d'écrire une autobiographie sur ce passage de sa vie. En écrivant, elle met enfin en mots ce qu'elle n'a pas pu dire avant. Cela lui permet aussi de se confronter à la réalité qu'elle a eu du mal à affronter quand elle était plus jeune. Ce qu'elle ne pouvait pas écrire dans son agenda s'est finalement formé sur les pages de ce livre. Ernaux écrit aussi pour reprendre et garder le contrôle qu'elle a perdu pendant cette période. En racontant ce qui lui est arrivé, Ernaux accepte enfin son passé, et le jugement de l'autre. Une autre façon de regagner le contrôle est la guérison qui accompagne l'écriture de ce livre : alors qu'elle a été contrainte de rester silencieuse pendant tout ce temps, Ernaux révèle enfin ce qui lui est arrivé, et de cette manière, elle redevient maîtresse de cet événement<sup>122</sup>.

La dernière raison d'écrire d'Ernaux est explicite : elle partage son histoire pour en faire quelque chose. Elle devient alors une porte-parole des femmes qui ont avorté dans des conditions similaires à elle, et qui n'ont jamais pu—ou voulu—en parler. Sa situation individuelle se transforme en expérience commune avec des centaines de milliers de femmes. A travers

---

<sup>122</sup> Il en est de même pour Schneck, puisqu'elle surmonte les conséquences de son avortement par le biais de l'écriture autobiographique. Bien qu'Halimi, n'ait pas écrit son livre en premier lieu pour sa guérison personnelle, mais pour le bien de la communauté, son récit lui permet aussi d'affirmer sa reprise de pouvoir sur elle-même.

l'exemple qu'elle nous donne de la maltraitance qu'elle a subie à l'hôpital, Ernaux montre aussi au lecteur qui n'a pas vécu ce traumatisme la raison du silence qui entourait toutes les femmes qui avortaient. En guérissant personnellement, Ernaux apporte un peu de guérison à cette communauté de femmes<sup>123</sup>. Mais ce n'est pas tout : en devenant la porte-parole de la communauté des femmes, Ernaux a réussi à libérer la parole d'au moins une autre femme : Colombe Schneck.

L'expérience que Schneck a vécue ne ressemble en rien à celles de ses prédécesseurs : elle vient d'un milieu bourgeois, elle a avorté dans de bonnes conditions, sans avoir à s'inquiéter de la justice. Dans *Dix-sept ans*, Schneck nous montre que ce n'est pas pour autant que son avortement a été une sinécure : le retentissement s'est fait ressentir jusqu'à plusieurs décennies plus tard. En montrant qu'un avortement est difficile peu importe son milieu social, Schneck nous donne un exemple qui prouve que l'avortement de convenance n'existe pas.

Schneck insiste grandement sur son appartenance au milieu bourgeois. Ses parents sont très ouverts et la soutiennent dans sa vie en général, même quand il s'agit de coucher avec son amant, Vincent. De cette manière, Schneck montre que son milieu social ne l'a pas aidée puisqu'elle en est venue à devoir avorter. Ce que Schneck veut faire en écrivant son autobiographie, c'est partager son histoire, et montrer qu'un avortement n'est jamais de convenance, peu importe d'où l'on vient. De cette manière, sa réponse à Ernaux montre une autre facette de l'avortement : il peut toucher toutes les femmes sans distinction sociale.

---

<sup>123</sup> Les trois auteures apportent de la guérison à la communauté des femmes : que ce soit en plaidant leur cause pour la légalité de l'avortement, en brisant le silence qui entoure les avortements clandestins, ou en démontrant que l'avortement de convenance n'existe pas.



Schneck critique son comportement d'adolescente et partage aussi l'insouciance, la négligence, même, qui a rythmé sa jeunesse. Cependant, Schneck raconte les pensées de la jeune fille comme si c'était toujours elle qui écrivait le livre, et le lecteur doit faire attention pour pouvoir percevoir la distance qui existe entre la narratrice et la jeune fille<sup>124</sup>. C'est ainsi que la narratrice critique sa perception d'adolescente et qu'elle montre son incrédulité quant à son comportement d'alors.

L'auteure cherche aussi à émouvoir le lecteur pour lui montrer qu'il n'y a pas d'avortement de confort. La découverte de sa grossesse laisse Schneck dans un état de choc et de solitude extrême. Elle se rend alors compte que son monde ne la protège en rien et qu'il est facile pour elle d'en être éjectée. Après le déni de sa grossesse et la colère de l'injustice qu'elle perçoit, Schneck décide d'en parler à son gynécologue, et lui dit clairement qu'elle veut avorter. Elle en parle ensuite à Vincent, puis à ses parents. A ce moment, elle paraît toujours comme une femme forte face à son entourage, mais c'est pour mieux se convaincre que sa situation n'est pas aussi mauvaise qu'elle le croit. A la clinique, elle nous dit la solitude qu'elle a ressentie, surtout de la part de sa mère avec qui elle n'a jamais parlé de son avortement, et sa conviction que ce qu'elle a vécu n'est rien, qu'elle doit tout oublier très vite. Schneck appose aussi sa vie sur celles d'autres femmes comme mécanisme pour essayer d'attendrir le lecteur. En mettant sa vie en parallèle avec celles de sa mère, d'Ernaux, et de Marie-Claire, Schneck montre tour à tour la difficulté qu'elle a eu à vivre cet *événement*, ainsi que les répercussions psychologiques, mais aussi la chance qu'elle reconnaît avoir eu d'avoir pu avorter dans de bonnes conditions, légalement.

---

<sup>124</sup> Quant à Halimi et Ernaux, les réflexions qu'elles font sur leur jeunesse sont aisément identifiables, puisqu'elles sont explicites.

En étudiant les autobiographies d'Halimi, Ernaux, et Schneck, il nous a été possible de voir les raisons multiples pour lesquelles une femme peut décider d'écrire sur son ou ses avortement(s). Les femmes touchées par ces histoires sont aussi différentes que les contextes historiques dans lesquels elles évoluent. Cependant, elles ont toutes une chose en commun : elles refusent de rester silencieuses et de renoncer à leur liberté.

De nos jours, certaines femmes sont moins timides pour parler de leur avortement. Certains films le mentionnent<sup>125</sup>, sans que pour autant l'IVG soit pleinement déstigmatisée. On entend surtout parler dans la politique, quand la loi est quelque peu modifiée pour essayer de protéger ce droit un peu plus. En 2016 par exemple, le délai de réflexion d'une semaine a été supprimé, et les sages-femmes peuvent maintenant faire des IVG médicamenteuses. Mais le refus de la maternité, qu'il soit définitif ou temporaire n'est toujours pas très bien vu dans la société. Dans la société actuelle, où la célébrité et le scandale font vendre, peu de « stars » avouent qu'elles ont avorté. Un certain nombre de femmes connues affichent leur soutien à la cause, notamment pour atténuer la stigmatisation de ce qui touche à la sexualité des femmes. L'avortement casse l'image de la femme qui doit tout vouloir et tout avoir : amour, famille, travail, et argent.

Ce n'est pas pour autant que le travail sur l'étude de l'avortement doit s'arrêter, que ce soit au niveau social, sociologique, médical, ou même littéraire. Si l'égalité homme-femme devient réalité, alors peut-être l'avortement arrêtera d'être le signe d'une faute commise par les femmes. En attendant, il est crucial de continuer à comprendre les femmes et la liberté qu'elles

---

<sup>125</sup> On pense notamment à *Les Bureaux de Dieu* de Claire Simon (2008). Ce film se passe dans un planning familial, et on y voit des femmes qui viennent pour parler de contraception, sexualité, mais aussi d'avortement.

ont de disposer de leur corps. L'étude de témoignages de femmes qui ont avorté—et d'hommes, les compagnons d'une vie ou d'un soir de ces femmes—est ce qui nous permettra de faire un état des lieux de l'IVG aujourd'hui, de comprendre les craintes, les joies, les attentes et les interrogations des femmes, et de voir comment, chacune à leur façon, elles reprennent possession de leur corps et de leur futur.

## ŒUVRES CITEES

- Anderson, Linda. *Autobiography*. Taylor and Francis, 2010.
- Angeloff, Tania, et Margaret Maruani. « Gisèle Halimi. La Cause du féminisme. » *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 14, 2005, pp. 5-25.
- « Annie Ernaux, une femme pudique. » *Le Monde*, 30 mars 2000, [www.lemonde.fr/archives/article/2000/03/30/annie-ernaux-une-femme-pudique\\_48590\\_1819218.html?xtmc=annie\\_ernaux\\_1\\_evenement&xtcr=34](http://www.lemonde.fr/archives/article/2000/03/30/annie-ernaux-une-femme-pudique_48590_1819218.html?xtmc=annie_ernaux_1_evenement&xtcr=34). Accès le 25 juil. 2018.
- Argand, Catherine. « Annie Ernaux. » *L'Express*, avril 2000, [www.lexpress.fr/culture/livre/annie-ernaux\\_805924.html](http://www.lexpress.fr/culture/livre/annie-ernaux_805924.html). Accès le 25 juil. 2018.
- Arsan, Emmanuelle. *Emmanuelle*. Belfont, 2013.
- Auclair, Marcelle. *Le Livre noir de l'avortement*. Fayard, 1962.
- Bajos, Nathalie, et al. *De la contraception à l'avortement, sociologie des grossesses non-prévues*. INSERM, 2002.
- Bard, Christine. *Les Femmes dans la société française au 20e siècle*. Colin, 2001.
- Benhamou, Olivia. *Avorter aujourd'hui : trente ans après la loi Veil*. Mille et une nuits, 2004.
- Benstock, Shari. « Authorizing the Autobiographical. » *Women, Autobiography, Theory, A Reader*, édité par Sidonie Smith et Julia Watson, The University of Wisconsin Press, 1998, pp. 145-55.
- Berthommier, Viviane, et al. *De l'autre côté de la maternité*. Librairie François Maspero, 1974.
- Boltanski, Luc. *La Condition fœtale*. Gallimard, 2004.
- Brigaudeau, Anne. « Colombe Schneck, si peu sérieuse à "Dix-sept ans". » *francetvinfo*, 3 janvier 2015, [culturebox.francetvinfo.fr/livres/la-rentree-litteraire-janvier-2015/colombe-schneck-si-peu-serieuse-a-dix-sept-ans-207617](http://culturebox.francetvinfo.fr/livres/la-rentree-litteraire-janvier-2015/colombe-schneck-si-peu-serieuse-a-dix-sept-ans-207617). Accès le 25 juil. 2018.

- Brisac, Geneviève, et Annie Ernaux. « A voix nue - Annie Ernaux 4/5. » *Les nuits de France Culture*, de France Culture, 7 nov. 2002, [www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/a-voix-nue-annie-ernaux-45-1ere-diffusion-07112002](http://www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/a-voix-nue-annie-ernaux-45-1ere-diffusion-07112002).
- Brodzki, Bella, et Celeste Schenck, éditeurs. *Life/Lines*. Cornell University Press, 1988.
- Cardinal, Marie. *Les Mots pour le dire*. Le livre de poche, 1977.
- Chabrol, Claude, réalisateur. *Une Affaire de femmes*. mk2, 2002.
- Chandler, Marilyn. *A Healing Art: Regeneration Through Autobiography*. Garland Publishing, 1990.
- Cosslett, Tess, et al., éditeurs. *Feminism and Autobiography*. Routledge, 2000.
- Crom, Nathalie. « Annie Ernaux ou les mots au plus près de la vie. » *La Croix*, 13 avril 2000, [www.la-croix.com/Archives/2000-04-13/Annie-Ernaux-ou-les-mots-au-plus-pres-de-la-vie-\\_NP\\_-2000-04-13-106451](http://www.la-croix.com/Archives/2000-04-13/Annie-Ernaux-ou-les-mots-au-plus-pres-de-la-vie-_NP_-2000-04-13-106451). Accès le 25 juil. 2018.
- Day, Loraine. « L'écriture dans l'entre-deux temporel : une étude de L'Événement. » *Annie Ernaux, une œuvre de l'entre deux*, édité par Fabrice Thumerel, Artois Presses Université, 2004, pp. 57-70.
- de Beauvoir, Simone, et Gisèle Halimi. *Djamila Boupacha*. Gallimard, 1962.
- Delvaux, Martine. « Annie Ernaux : Ecrire l'Événement. » *French Forum 2*, vol. 27, n° 2, 2002, pp. 131-48.
- Derogy, Jacques. *Des Enfants malgré nous*. Les éditions de minuit, 1956.
- Devarrieux, Claire. « Riche et célèbre. La méthode Ernaux est fiable. Annie Ernaux L'Événement. Gallimard, 116pp., 72F. La Vie extérieure, 1993-1999. Gallimard, 132 pp., 75F. » *Libération*, 23 mars 2000, [next.liberation.fr/livres/2000/03/23/riche-et-celebre-la-methode-ernaux-est-fiableannie-ernaux-l-evenement-gallimard-116-pp-72-f-la-vie-e\\_320444](http://next.liberation.fr/livres/2000/03/23/riche-et-celebre-la-methode-ernaux-est-fiableannie-ernaux-l-evenement-gallimard-116-pp-72-f-la-vie-e_320444). Accès le 25 juil. 2018.

- Doubrovsky, Serge, et al. *Autofictions & Cie*. Centre de Recherches Interdisciplinaires sur les Textes Modernes de l'Université de Paris X, 1993.
- Duby, Georges, Michelle Perrot. *Histoire des femmes en Occident. [5], Le XXe Siècle*. Perrin, 2002.
- Edwards, Natalie. *Shifting Subjects*. University of Delaware Press, 2011.
- Ernaux, Annie. *La Vie extérieure*. Gallimard, 2000.
- . *Les Armoires vides*. Gallimard, 1984.
- . *L'Événement*. Gallimard, 2000.
- . « Vers un je transpersonnel. » *Autofictions & Cie*, édité par Serge Doubrovsky et al., Centre de Recherches Interdisciplinaires sur les Textes Modernes de l'Université de Paris X, 1993, pp. 219-22.
- F, H. de. « “La Cause des femmes” de Gisèle Halimi. » *Le Figaro*, décembre 1973, pp. 14.
- Fau, Christine. « Le Problème du langage chez Annie Ernaux. » *The French Review*, vol. 68, n° 3, 1995, pp. 501-12.
- Felski, Rita. « On Confession. » *Women, Autobiography, Theory, A Reader*, édité par Sidonie Smith et Julia Watson, The University of Wisconsin Press, 1998, pp. 83-95.
- Ferniot, Christine, et Philippe Delaroche. « Annie Ernaux. » *L'Express*, février 2008, [www.lexpress.fr/culture/livre/annie-ernaux\\_813603.html](http://www.lexpress.fr/culture/livre/annie-ernaux_813603.html). Accès le 25 juil. 2018.
- Fresnel, Hélène. « Si nous nous taisons, le droit à l'avortement risque de disparaître. » *Psychologies*, novembre 2014, [www.psychologies.com/Planete/Societe/Interviews/Si-nous-nous-taisons-le-droit-a-l-avortement-risque-de-disparaitre](http://www.psychologies.com/Planete/Societe/Interviews/Si-nous-nous-taisons-le-droit-a-l-avortement-risque-de-disparaitre). Accès le 25 juil. 2018.
- Gauthier, Xavière. *Naissance d'une liberté : avortement, contraception : le grand combat des femmes au XXe siècle*. Robert Laffont, 2002.
- . *Paroles d'avortées*. Editions de la Martinière, 2004.

- Gelly, Maud. *Avortement et contraception dans les études médicales*. L'Harmattan, 2006.
- Genova, Pamela A. « L'Événement by Annie Ernaux. » *World Literature Today*, vol. 75, n° 1, 2001, pp. 136-37.
- Ghédighian-Courier, J.-Jeanne. *Avortement : l'impossible avenir*. Harmattan, 2000.
- Gilmore, Leigh. *Autobiographics: A Feminist Theory of Women's Self-Representation*. Cornell University Press, 1994.
- . *The Limits of Autobiography*. Cornell University Press, 2001.
- « Gravide. » *CNRTL*, [www.cnrtl.fr/definition/gravide](http://www.cnrtl.fr/definition/gravide). Accès le 25 juil. 2018.
- Halimi, Gisèle. « La Qualité de la vie. » *Le monde*, décembre 1972, pp. 26.
- . *Le Lait de l'oranger*. Gallimard, 1988.
- . *Le Procès de Burgos*. Gallimard, 1971.
- . « Quand une petite fille relève le défi, extrait de "La Cause des femmes" de Gisèle Halimi. » *Elle*, 10 décembre 1973, pp. 28-38.
- . *Une Embellie perdue*. Gallimard, 1994.
- Halimi, Gisèle, et Marie Cardinal. *La Cause des femmes*. 1992. Gallimard, 1973.
- . *La Cause des femmes*. Grasset, 1973.
- Havercroft, Barbara. « Subjectivité féminine et conscience féministe dans l'Événement. » *Annie Ernaux, une œuvre de l'entre deux*, édité par Fabrice Thumerel, Artois Presses Université, 2004, pp. 135-38.
- Hébrard, Monique. *Avortement, la parole confisquée*. Desclée de Brouwer, 2006.
- Horellou-Lafarge, Chantal. « Une mutation dans les dispositifs de contrôle social : le cas de l'avortement. » *Revue française de sociologie*, vol. 23, n° 3, 1982, pp. 397-416.
- Issartel, Marielle, et Charles Belmont, réalisateurs. *Histoires d'A*. Riga Films, 1973.
- . *Histoires d'A*. Stock, 1974.

- Kaci, Mina. « Annie Ernaux : “J’ai toujours été persuadée que rien n’était jamais gagné pour les femmes”. » *L’Humanité*, 3 février 2014, [www.humanite.fr/annie-ernaux-jai-toujours-ete-persuadee-que-rien-netait-jamais-gagne-pour-les-femmes](http://www.humanite.fr/annie-ernaux-jai-toujours-ete-persuadee-que-rien-netait-jamais-gagne-pour-les-femmes). Accès le 25 juil. 2018.
- « La situation démographique de la France en 1972. » *Population*, vol. 28, n° 6, 1973, pp. 1039-62.
- Lagroua Weill-Hallé, Marie-Andrée. *La Grand’peur d’aimer*. Julliard, 1960.
- . *L’Enfant-accident*. Société des Editions Modernes, 1961.
- Le Club de l’OBS. *Le Livre blanc de l’avortement*. Le Nouvel Observateur, 1971.
- Lee, Mark. « L’Événement Annie Ernaux. » *The French Review*, vol. 74, n° 6, 2001, pp. 1276-78.
- Lejeune, Philippe. *Le Pacte autobiographique*. Seuil, 1975.
- . *Signes De Vie : Le Pacte autobiographique 2*. Seuil, 2005.
- Les filles des 343. *J’ai avorté et je vais bien, merci*. Editions la ville brûle, 2012.
- L’Obs, « Le “Manifeste des 343 salopes” paru dans le Nouvel Obs en 1971. » *Le Nouvel Observateur*, novembre 2007, [www.nouvelobs.com/societe/20071127.OBS7018/le-manifeste-des-343-salopes-paru-dans-le-nouvel-obs-en-1971.html](http://www.nouvelobs.com/societe/20071127.OBS7018/le-manifeste-des-343-salopes-paru-dans-le-nouvel-obs-en-1971.html). Accès le 25 juil. 2018.
- Marquis, Don. « Why Abortion Is Immoral. » *The Journal of Philosophy*, vol. 86, n°4, 1989, pp. 183-202.
- Marrone, Claire. *Female Journeys: Autobiographical Expressions by French and Italian Women*. Greenwood Press, 2000.
- McIlvanney, Siobhan. *Annie Ernaux, The Return to Origins*. Liverpool University Press, 2001.
- Merleau, Chloë Taylor. « The Confessions of Annie Ernaux: Autobiography, Truth, and Repetition. » *Journal of Modern Literature*, vol. 28, n° 1, 2004, pp. 65-88.
- Morière, Huguette. *Vivre avec la peur au ventre*. Horay, 1979.



- Nelson, Jeanne-Andrée. « Avortement chez Annie Ernaux. » *Dalhousie French Studies*, vol. 69, Winter 2004, pp. 73-81.
- Nisand, Israël, Araújo-Attali, Luisa. Schillinger-Decker, Anne-Laure. *L'IVG*. Presses Universitaires De France, 2001.
- « Opprobre. » *CNRTL*, [www.cnrtl.fr/definition/opprobre](http://www.cnrtl.fr/definition/opprobre). Accès le 25 juil. 2018.
- Otero, Mariana, réalisatrice. *Histoire d'un secret*. Archipel 35, 2003.
- Pachet, Pierre. *Sans amour*. Denoël, 2011.
- Pavard, Bibia. *Si je veux, quand je veux*. Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- Payot, Marianne. « Annie Ernaux : “Un moment violent” ». » *L'Express*, avril 2000, [www.lexpress.fr/culture/livre/annie-ernaux-un-moment-violent\\_797933.html](http://www.lexpress.fr/culture/livre/annie-ernaux-un-moment-violent_797933.html). Accès le 25 juil. 2018.
- Perreault, Jeanne. *Writing Selves: Contemporary Feminist Autography*. University of Minnesota Press, 1995.
- Ramsay, Raylene. *The French New Autobiographies*. University Press of Florida, 1996.
- Rebreyend, Anne-Claire. *Intimités amoureuses*. Presses Universitaires du Mirail, 2008.
- Riot-Sarcey, Michèle. *Histoire du féminisme*. Éditions La Découverte, 2002.
- Robson, Kathryn. *Writing Wounds*. Editions Rodopi, 2004.
- Rosello, Mireille. *The Reparative in Narratives*. Liverpool University Press, 2010.
- Scarry, Elaine. *The Body in Pain*. Oxford University Press, 1985.
- Schneck, Colombe. *L'Increvable Monsieur Schneck*. Points, 2007.
- . *Val de Grâce*. Stock, 2008.
- . *Dix-sept ans*. Grasset, 2015.
- . *Sœurs de miséricorde*. Stock, 2015.
- Siegel, Kristi. *Women's Autobiographies, Culture, Feminism*. Peter Lang, 1999.

- Simon, Claire, réalisatrice. *Les Bureaux de Dieu*. Shellac Distribution, 2008.
- Simonet-Tenant, Françoise. « “A 63” ou la genèse de l’'épreuve absolue’ ». *Annie Ernaux, une œuvre de l’entre deux*, édité par Fabrice Thumerel, Artois Presses Université, 2004, pp. 39-56.
- Smith, Sidonie. « Performativity, Autobiographical Practice, Resistance ». *Women, Autobiography, Theory, A Reader*, édité par Sidonie Smith et Julia Watson, The University of Wisconsin Press, 1998, pp. 108-15.
- Smith, Sidonie, et Julia Watson, éditeurs. *Women, Autobiography, Theory, A Reader*. The University of Wisconsin Press, 1998.
- Stanley, Liz. *The Auto/biographical I*. Manchester University Press, 1992.
- Stendhal. *Le Rouge et le noir*. Larousse, 2008.
- Szpinier, Francis. *Une Affaire de femmes : Paris 1943, exécution d’une avorteuse*. Le livre de poche, 1993.
- Thibout, Lorette. *L’avortement, vingt ans après*. Albin Michel, 1995.
- Thomson, Judith Jarvis. « A Defense of Abortion. » *Philosophy and Public Affairs*, vol. 1, n° 1, 1971, pp. 47-66.
- Thumerel, Fabrice, éditeur. *Annie Ernaux, une œuvre de l’entre-deux*. Artois Presses Université, 2004.
- Tristan, Anne, et Annie de Pisan. *Histoires du M.L.F.* Calmann-Lévy, 1977.
- Vantroyen, Jean-Claude. « Je suis un soldat de la liberté. » *Le Soir*, 17 février 2015, [www.lesoir.be/archive/recup/796695/article/culture/livres/2015-02-17/je-suis-un-soldat-liberte](http://www.lesoir.be/archive/recup/796695/article/culture/livres/2015-02-17/je-suis-un-soldat-liberte). Accès le 25 juil. 2018.
- Veil, Simone, et Annick Cojean. *Les Hommes aussi s’en souviennent : discours du 26 novembre 1974 : suivi d’un entretien avec Annick Cojean*. Stock, 2004.

Venner, Fiammetta. *L'Opposition à l'avortement : du lobby au commando*. Berg International, 1995.

## ANNEXE A : LIVRES MILITANTS AVANT 1975

### *Livres favorables à l'avortement*

Auclair, Marcelle. *Le Livre noir de l'avortement*. Fayard, 1962.

Berthommier, Viviane, et al. *De l'autre côté de la maternité*. Librairie François Maspero, 1974.

Derogy, Jacques. *Des enfants malgré nous*. Les éditions de minuit, 1956.

Lagroua Weill-Hallé, Marie-Andrée. *La Grand'peur d'aimer*. Julliard, 1960.

---. *L'Enfant-accident*. Société des Editions Modernes, 1961.

Le Club de l'OBS. *Le Livre blanc de l'avortement*. Le Nouvel Observateur, 1971.

### *Livre contre l'avortement*

Gobry, Ivan, et Hubert Saget. *Un Crime, l'avortement*. Nouvelles Editions Latines, 1971.

## ANNEXE B : LIVRES MILITANTS APRÈS 1975

### *Livres favorables à l'avortement*

de Decker, Gaëlle. *Face à l'avortement, journal d'une psychanalyste à l'hôpital*. Sauramps Médical, 2015.

Gauthier, Xavière. *Paroles d'avortées*. Editions de la Martinière, 2004.

Haudiquet, Valérie, et al. *Le Droit des femmes à disposer de leur corps*. Editions Syllepse, 2015.

---. *Une conquête inachevée : le droit des femmes à disposer de leur corps*. Editions Syllepse, 2008.

Hébrard, Monique. *Avortement, la parole confisquée*. Desclée de Brouwer, 2006.

IVP, Collectif. *Avorter*. Tahin Party, 2008.

Les filles des 343. *J'ai avorté et je vais bien, merci*. Editions la ville brûle, 2012.

Philippe, Marie. *L'IVG, 40 ans après la loi Veil*. Edition Books on Demand, 2015.

Tamian-Kunégel, Isabelle. *L'Avortement et le lien maternel*. Chronique Sociale, 1997.

Thibout, Lorette. *L'Avortement, vingt ans après*. Albin Michel, 1995.

### *Livres contre l'avortement*

Allard, Florence, et Jean-Régis Fropo. *Le Traumatisme post-avortement*. Editions Salvator, 2007.

Caillet, Maurice. *Avortement, je croyais bien faire*. Editions Rassemblement à Son Image, 2013.

de Cathelineau. *Les Lendemain douloureux de l'avortement*. C. L. D. Editions, 2002.

Daffos, Fernand. *La Vie avant la vie*. Calmann-Lévy, 1995.

Faivre, Sabine. *La Vérité sur l'avortement aujourd'hui*. Pierre Téqui Editeur, 2006.

Rivaud, Daniel. *L'Avortement : la tragédie cachée d'une société qui s'effondre*. Editions Nouvelle Alliance, 1994.

Toulat, Jean. *Le Droit de naître*. Pygmalion/Gérard Watelet, 1979.

## ANNEXE C : BIBLIOGRAPHIE SUR L'AVORTEMENT DANS LA LITTÉRATURE

### *Romans graphiques sur l'avortement :*

Bousquet, Charlotte, et Jean-Philippe Chabot. *Secret pour secret*. Gulf Stream Editeur, 2017.

Frappier, Désirée, et Alain Frappier. *Le Choix*. La Ville brûle, 2015.

Wachs, Pierre, et Philippe Richelle. *Libre de choisir*. Casterman, 2011.

### *Littérature jeunesse*

Aubry, Florence. *Nola*. Mijade, 2014.

Bourgeois, Elisabeth. *L'Inavouable secret de Clara*. Salvator, 2011.

---. *Les Chaussons par la fenêtre*. Editions du triomphe, 2000.

Murail, Marie-Aude. *La Fille du Docteur Baudouin*. L'Ecole des loisirs, 2006.

Rossignol, Isabelle. *J'ai décidé*. Flammarion, 2012.

Vermot, Marie-Sophie. *Camille aime pas danser*. Thierry Magnier, 2011.

Witek, Jo. *Trop tôt*. Talents hauts éditions, 2015.

### *Littérature adulte*

Delattre, Rose. *Pardon les enfants*. Salvator, 2016.

Delmotte, Hélène, et Luis de Miranda. *Expulsion*. Max Milo, 2005.

Goby, Valentine. *Qui touche à mon corps, je le tue*. Gallimard, 2008.

Lambrischs, Louise. *Journal d'Hannah*. Editions de l'olivier, 2002.

Morière, Huguette. *Vivre avec la peur au ventre*. Pierre Horay, 1979.

Schlogel, Gilbert. *Victoire, ou la douleur des femmes*. Le Livre de poche, 1999.

Szpiner, Francis. *Une Affaire de femmes*. Balland, 1988.

Winckler, Martin. *Le Chœur des femmes*. Gallimard, 2011.



## ANNEXE D : REFERENCES SUR LES CONSEQUENCES DE L'AVORTEMENT

### *Site du gouvernement français*

« IVG chirurgicale », *IVG.GOUV.FR*, [ivg.gouv.fr/ivg-chirurgicale.html](http://ivg.gouv.fr/ivg-chirurgicale.html). Accès le 25 juil. 2018.

« Est-ce qu'une IVG peut rendre stérile ? », *IVG.GOUV.FR*, [ivg.gouv.fr/est-ce-qu-une-ivg-peut-rendre-sterile.html](http://ivg.gouv.fr/est-ce-qu-une-ivg-peut-rendre-sterile.html). Accès le 25 juil. 2018.

« Y a-t-il des conséquences psychologiques après une IVG ? », *IVG.GOUV.FR*, [ivg.gouv.fr/y-a-t-il-des-consequences-psychologiques-apres-une-ivg.html](http://ivg.gouv.fr/y-a-t-il-des-consequences-psychologiques-apres-une-ivg.html). Accès le 25 juil. 2018.

« Interruption volontaire de grossesse (IVG) Dossier guide », *IVG.GOUV.FR*, [ivg.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_ivg\\_2017-2.pdf](http://ivg.gouv.fr/IMG/pdf/guide_ivg_2017-2.pdf). Accès le 25 juil. 2018.

### *Articles médicaux*

Atrash, Hani, et al. « The Relation Between Induced Abortion and Ectopic Pregnancy. »

*Obstetrics and Gynecology*, vol. 89, n° 4, avr. 1997, pp. 512-18.

Bartlett, Linda A., et al. « Risk Factors for Legal Induced Abortion–Related Mortality in the

United States. » *Obstetrics & Gynecology*, vol. 103, n° 4, avr. 2004, pp. 729-37.

Grimes, D. « Medical Abortion in Early Pregnancy: A Review of the Evidence. » *Obstetrics &*

*Gynecology*, vol. 89, n° 5, mai 1997, pp. 790-96.

Niinimäki, Maarit, et al. « Frequency and Risk Factors for Repeat Abortions After Surgical

Compared With Medical Termination of Pregnancy. » *Obstetrics & Gynecology*, vol. 113,

n° 4, avr. 2009, pp. 845-52.

---. « Immediate Complications after Medical Compared with Surgical Termination of

Pregnancy. » *Obstetrics & Gynecology*, vol. 114, n° 4, sept. 2009, pp. 795-804.

- Steinberg, Julia R., et al. « Abortion and Mental Health: Findings from the National Comorbidity Survey-Replication. » *Obstetrics & Gynecology*, vol. 123, n° 2, PART 1, févr. 2014, pp. 263-70.
- The American College of Obstetricians and Gynecologists. « Induced Abortion and Breast Cancer Risk. » *Obstetrics and Gynecology*, vol. 113, n° 6, juin 2009, pp. 1417-18.
- Upadhyay, Ushma D., et al. « Incidence of Emergency Department Visits and Complications After Abortion. » *Obstetrics & Gynecology*, vol. 125, n° 1, janv. 2015, pp. 175-83.
- Zhou, Weijin, et al. « Induced Abortion and Subsequent Pregnancy Duration. » *Obstetrics and Gynecology*, vol. 94, n° 6, déc. 1999, pp. 958-953.